

#378903

SC02.

C64e

CSL-2305

ENVIRONNEMENT CANADA
LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION

ÉVALUATION DU
PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

RAPPORT FINAL PRÉLIMINAIRE

AOÛT 1993

FC
2759
A3
E95
1993
prél.



Cogesult Inc.

gestion-conseil, études économiques et formation
economic studies, management consulting, training
85, RUE STE-CATHERINE OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
RÉSUMÉ ADMINISTRATIF	
1.0 INTRODUCTION	1
FAITS SAILLANTS - OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT	5
2.0 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT	7
2.1 Objectif 1 du PASL : Réduction des rejets toxiques	8
2.1.1 Objectif poursuivi	9
2.1.2 Extrants réalisés	10
2.1.2.1 Programme Réduction des toxiques	11
2.1.2.2 Programme Développement technologique	13
2.1.3 Degré d'atteinte de l'objectif	14
2.1.3.1 Réduction des rejets toxiques	14
2.1.3.2 Support à la recherche et au développement de technologies environnementales	16
2.1.4 Conclusion	17
2.2 Objectif 2 du PASL : Restauration de sites fédéraux et de milieux humides	18
2.2.1 Objectifs poursuivis	19
2.2.2 Extrants réalisés	21
2.2.2.1 Programme Assainissement des sites fédéraux	21
2.2.2.2 Programme Réhabilitation de milieux humides	23
2.2.3 Degré d'atteinte des objectifs	23
2.2.4 Conclusion	24
2.3 Objectif 3 du PASL : Conservation d'habitats et création d'un parc marin	25
2.3.1 Sauvegarde des habitats	26
2.3.1.1 Objectif poursuivi	26
2.3.1.2 Extrants réalisés	27
2.3.1.3 Degré d'atteinte de l'objectif	29

TABLE DES MATIÈRES
(suite)

	<u>PAGE</u>
2.3.2 Parc Marin du Saguenay	30
2.3.2.1 Objectif poursuivi	30
2.3.2.2 Extrants réalisés	31
2.3.2.3 Degré d'atteinte de l'objectif	33
2.3.3 Conclusion	34
2.4 Objectif 4 du PASL : sauvegarde des espèces menacées	35
2.4.1 Objectif poursuivi	35
2.4.2 Extrants réalisés	36
2.4.3 Degré d'atteinte de l'objectif	40
2.4.4 Conclusion	40
2.5 Objectif 5 du PASL : Bilan de l'état de l'environnement du fleuve Saint-Laurent	42
2.5.1 Objectifs poursuivis	43
2.5.2 Extrants réalisés	44
2.5.3 Degré d'atteinte de l'objectif	45
2.5.4 Conclusion	47
2.6 Efficacité des partenariats	48
2.6.1 Partenariat fédéral-provincial	49
2.6.1.1 Volet «protection»	50
2.6.1.2 Volet «conservation»	50
2.6.1.3 Volet «restauration»	51
2.6.1.4 Volet «état du milieu»	51
2.6.1.5 Efficacité du mode de gestion du PASL	51
2.6.2 Partenariat entre les ministères fédéraux	52
2.6.3 Autres partenariats	53

TABLE DES MATIÈRES
(suite)

	<u>PAGE</u>
FAITS SAILLANTS - BIEN-FONDÉ DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT	55
3.0 BIEN-FONDÉ DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT	56
3.1 Conformité du PASL aux priorités et politiques du gouvernement fédéral	56
3.2 Évolution des priorités et politique du gouvernement fédéral	57
3.3 Chevauchement ou double emploi entre les différents programmes du PASL et d'autres programmes gouvernementaux	59
3.4 Complémentarité des programmes	60
FAITS SAILLANTS - IMPACTS DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT	62
4.0 IMPACTS DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT	63
4.1 Satisfaction des clients du PASL	63
4.2 Gains socio-économiques découlant du PASL	66
4.2.1 Valeur ajoutée du PASL	67
4.2.2 Autres gains découlant du PASL	68
4.3 Conclusion	70
FAITS SAILLANTS - SOLUTIONS DE RECHANGE AU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT	72
5.0 SOLUTIONS DE RECHANGE AU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT	73
6.0 CONCLUSION	75

TABLE DES MATIÈRES (suite)

ANNEXES

- ANNEXE A : Liste des personnes rencontrées
- ANNEXE B : Indicateurs de performance, effets induits et critères d'efficacité des programmes du PASL
- ANNEXE C : Schéma d'entrevue général
- ANNEXE D : Compilation et analyse des entrevues menées auprès des entreprises prioritaires et des associations industrielles
- ANNEXE E : Liste des projets de démonstration et de développement technologique
- ANNEXE F : Liste des projets de Sauvegarde des habitats présentés dans le cadre du programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats
- ANNEXE G : Appréciation du PASL au moyen de l'utilisation d'articles de presse

c'est confondant avec la page 1

RÉSUMÉ ADMINISTRATIF

En juillet 1988, le gouvernement du Canada approuvait la mise en oeuvre d'un programme de cinq ans, soit le «Plan d'Action Saint-Laurent» (PASL). Ce programme, grâce à l'établissement d'un partenariat avec le gouvernement du Québec, visait les cinq objectifs suivants:

- réduire de 75% les rejets liquides toxiques de 50 établissements industriels prioritaires;
- mettre en oeuvre des plans de restauration de sites fédéraux contaminés et de milieux humides;
- conserver 5 000 hectares d'habitats fauniques et créer un Parc Marin à l'embouchure du Saguenay;
- élaborer et mettre en oeuvre des plans de rétablissement pour certaines espèces menacées;
- réaliser un bilan de l'état de l'environnement du fleuve Saint-Laurent.

La présente évaluation, au terme de la phase 1 du programme, visait à:

- examiner le bien-fondé du programme et l'efficacité des partenariats établis;
- vérifier le degré d'atteinte des objectifs visés;
- identifier les principaux effets qui ont découlé de sa mise en oeuvre;
- tirer des leçons utiles pour la mise en oeuvre de programmes similaires.

BILAN GLOBAL

Les résultats observés démontrent que, dans l'ensemble, le PASL a été un succès.

Parmi les nombreux indicateurs qui témoignent de ce succès, on peut identifier onze éléments dominants, soit:

- la réduction de 74% (selon l'indice Chimiotox) des rejets toxiques des établissements industriels prioritaires;

- la mise en place de programmes correctifs et de plans d'assainissement dans 31 des 50 établissements ciblés;
- la mise en oeuvre de 38 projets de recherche et développement technologique dont 22 impliquaient les établissements industriels prioritaires;
- la caractérisation des sédiments et élaboration de scénarios de décontamination pour la restauration de sites fédéraux;
- la réalisation d'un projet-pilote de réhabilitation des îles de Contrecoeur;
- le développement de plusieurs outils de gestion des sédiments (guide de contrôle de qualité, guide sur le dragage, banque de données sur la qualité des sédiments, etc.);
- la consolidation de 5 réserves nationales fauniques et la création de 3 réserves écologiques;
- la mise en oeuvre, avec la participation des OENG, de plus de 26 projets de conservation d'habitats;
- la réalisation des travaux préparatoires à la création du Parc Marin du Saguenay;
- la mise en oeuvre de plans de rétablissement pour six espèces menacées dont le béluga, le faucon pèlerin et le pluvier siffleur;
- la préparation d'un bilan de l'état du fleuve Saint-Laurent (publié au cours de l'automne 1993).

Dès la conception du PASL en 1988, il apparaissait clairement que celui-ci, sans partenariat, ne pourrait pas atteindre ses objectifs. La mise en place de ce partenariat favorisait, entre autres, l'opérationnalisation du concept de «guichet unique» pour les différents groupes-cibles. Ce partenariat, même s'il a rencontré des problèmes d'efficience (coordination budgétaire, harmonisation d'objectifs, etc.), s'est avéré un facteur de succès important pour la réussite du PASL. Il a permis, entre autres, d'éviter des doublons entre différents programmes et a favorisé une cohérence et une complémentarité des efforts réalisés en vue de d'assainir et de mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent.

Un deuxième facteur de succès a été le mode de gestion du PASL. La mise sur pied de comités d'harmonisation a favorisé l'unification des objectifs et des activités des différents partenaires. Pour sa part, le mode de suivi, centré sur les résultats à atteindre, a permis de réajuster rapidement les trajectoires des différents projets, lorsque cela s'avérait nécessaire.

Un troisième facteur de succès réside dans la grande implication des ressources humaines du PASL. Ceci s'est traduit par une volonté continue des gestionnaires du PASL à atteindre les objectifs poursuivis et à assumer le leadership nécessaire pour surmonter les nombreuses difficultés rencontrées (problèmes de juridiction, de priorisation, disproportion des apports financiers des différents partenaires, etc.).

EFFETS DU PASL

La mise en oeuvre du PASL a généré des dépenses de l'ordre de 818 millions de dollars dont 750 millions de dollars provenaient d'investissements effectués par les établissements industriels prioritaires. En se basant sur le modèle du Bureau de la statistique du Québec, la valeur ajoutée s'élève à 612 millions de dollars, dont 455 millions de dollars pour la région de Montréal. Le programme a généré un équivalent de main d'oeuvre de 11 145 personnes années, dont 8 283 pour la région de Montréal.

En plus de cette valeur ajoutée, la mise en oeuvre du PASL a entraîné plusieurs effets positifs importants, dont les sept principaux sont:

- un accroissement de la visibilité du gouvernement fédéral comme leader dans les efforts favorisant un environnement sain pour le fleuve Saint-Laurent;
- une perception très positive du public vis-à-vis des résultats du PASL (observée par l'analyse de la couverture du programme dans la presse écrite);
- un accroissement majeur des connaissances sur le fleuve Saint-Laurent;
- le développement d'une expertise, tant au niveau technologique qu'analytique, pour améliorer les actions s'adressant à l'assainissement du fleuve Saint-Laurent;
- une sensibilisation du public à l'importance des actions visant l'environnement du fleuve;
- une accélération marquée dans l'obtention de résultats concrets dans des programmes déjà existants lors de la mise en oeuvre du PASL;
- une utilisation des modes de gestion du PASL dans d'autres programmes similaires dont celui touchant le fleuve Fraser, dans l'Ouest canadien.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Malgré les succès enregistrés, certains éléments auraient pu contribuer à augmenter le degré d'atteinte des objectifs poursuivis et le niveau d'harmonisation des activités des différents partenaires. À ce titre, les cinq correctifs suivants peuvent être envisagés:

- une planification plus réaliste des extraits à produire: pour plusieurs programmes, surtout au cours des premières années de mise en oeuvre, les extraits produits ont été en deçà des attentes;
- une plus grande préoccupation à définir les impacts ou effets environnementaux devant découler de la production des extraits du programme;
- une plus grande préoccupation à concevoir des projets qui prennent en considération l'ensemble des dimensions écosystémiques (eau-air-sol) d'un environnement visé (par exemple: des améliorations sensibles à cet égard auraient pu être apportées au programme «Sauvegarde des espèces menacées»);
- une meilleure harmonisation des stratégies de communication des différents partenaires, en ce qui a trait aux résultats des programmes;
- une clarification des critères permettant d'insérer, dans le PASL, des projets déjà en cours de réalisation afin d'assurer une plus grande cohérence entre les objectifs de ces projets et ceux du PASL; plusieurs projets, en effet, n'ont pu être suffisamment harmonisés aux objectifs du PASL.

LEÇONS À TIRER

L'expérience du PASL 1 permet de tirer cinq leçons importantes pour favoriser l'efficacité de programmes similaires.

La **première leçon** concerne l'importance de favoriser, le plus possible, un apport financier «neuf» de la part des principaux partenaires impliqués. Sans cet apport financier, il est quasi inévitable que des problèmes de priorisation, de programmation et d'harmonisation des interventions se présentent. De tels problèmes nuisent à la cohérence d'ensemble du programme et entraînent des délais de réalisation.

La **deuxième leçon** concerne l'importance de favoriser une continuité chez les principaux intervenants impliqués dans la mise en oeuvre du programme. Les roulements de personnel et les changements d'interlocuteurs nuisent à la bonne marche du programme et entraînent inévitablement des délais de mise en oeuvre.

La **troisième leçon** est de prendre le temps nécessaire pour bien préparer et signer des ententes de collaboration claires sur les apports respectifs des partenaires. Le PASL 1 a bien réussi, à cet égard, pour ce qui est des ententes fédérales-provinciales. Par contre, il ne faut pas sous-estimer l'importance de telles ententes entre partenaires fédéraux. À ce chapitre, le succès du PASL 1 est plus mitigé en particulier, lorsqu'on examine les résultats des partenariats avec le ministère des Pêches et Océans ou avec le ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie.

La **quatrième leçon** concerne le caractère essentiel d'effectuer un suivi régulier et continu tant au niveau des efforts d'harmonisation que des progrès réalisés dans la production des extrants. Le succès des comités d'harmonisation et l'utilité d'outils de suivi comme le PASLMETRE représentent des exemples à suivre à cet égard.

La **cinquième leçon** concerne l'importance de favoriser la réalisation de projets, via la mise sur pied d'équipes conjointes, regroupant les efforts des partenaires. Le succès de l'EISL témoigne de l'efficacité de cette approche.

CONCLUSION

Après cinq années d'efforts, le PASL a produit des résultats concrets. Il a atteint la majorité de ces objectifs et a permis de créer un momentum favorable pour les interventions qui auront un impact environnemental positif et à long terme sur le fleuve Saint-Laurent. Ce momentum se traduit par la somme des connaissances acquises, par l'expertise développée et par la mise en place de partenariats efficaces.

Tous ces gains, quoique réels, demeurent cependant fragiles et, en l'absence d'une continuité et d'une poursuite des efforts, la tendance positive au niveau de l'assainissement du fleuve Saint-Laurent risque d'être de courte durée. À cet égard, l'absence d'un PASL 2 aurait donné raison aux critiques concernant l'inertie des gouvernements à consentir des efforts soutenus et à long terme pour la protection et la mise en valeur de l'environnement.

1.0 INTRODUCTION

Lancé en 1988 par les gouvernements du Canada et du Québec, le Plan d'action Saint-Laurent (PASL) visait, dans un délai de cinq ans, la mise en place des quatre volets suivants: la restauration, la protection, la conservation et l'état du milieu.

À ces quatre volets étaient associés dix programmes spécifiques, qui poursuivaient les cinq objectifs suivants:

- réduction, d'ici 1993, de 90% des rejets liquides toxiques des cinquante établissements industriels prioritaires;
- mise en oeuvre de plans de restauration de sites fédéraux contaminés et de milieux humides;
- conservation de 5 000 hectares d'habitats fauniques et création d'un Parc Marin à l'embouchure du Saguenay;
- élaboration et mise en application de plans de rétablissement pour certaines espèces menacées;
- réalisation d'un bilan de l'état de l'environnement du fleuve Saint-Laurent.

Pour atteindre ces cinq objectifs, les gouvernements fédéral et du Québec devaient allouer des budgets respectifs de 110 et 63 millions de dollars.

Au terme des cinq années du PASL, la Direction de l'évaluation d'Environnement Canada a décidé de procéder à son évaluation. Cette dernière n'a pas été motivée par l'existence de problèmes spécifiques ou majeurs qui pourraient remettre en cause le bien-

fondé du programme. C'est plutôt le besoin de saine gestion des fonds publics qui motive cette évaluation. Ainsi, lors de l'approbation des fonds demandés, le Conseil du Trésor avait exigé qu'une évaluation du Plan d'action Saint-Laurent soit faite, après les cinq premières années, afin de tracer un bilan complet et objectif des activités réalisées.

L'évaluation est structurée en fonction des sept grandes questions suivantes:

- Le programme est-il toujours conforme aux priorités et politiques du ministère de l'Environnement du Canada?
- Quelle a été, pour le gouvernement, la valeur ajoutée de sa participation au Plan d'action Saint-Laurent?
- Le programme a-t-il atteint ses cinq principaux objectifs?
- Les clients du programme sont-ils satisfaits des résultats atteints?
- Y a-t-il chevauchement ou double emploi entre le Plan d'action Saint-Laurent et d'autres programmes?
- Quelle a été l'efficacité des partenariats établis pour le Plan d'action Saint-Laurent?
- Quelles sont les solutions de rechange au Plan d'action Saint-Laurent?

La méthodologie retenue pour répondre à ces sept grandes questions est principalement basée sur une revue de la documentation existante et sur des entrevues, avec questionnaires structurés, auprès d'un échantillon représentatif de chaque type d'intervenant concerné par le PASL.

Les personnes rencontrées regroupent des gestionnaires des ministères fédéraux et provinciaux, des représentants des entreprises prioritaires, des associations industrielles et des organismes environnementaux non gouvernementaux (OENG) [voir la liste des personnes rencontrées, à l'annexe A].

Le présent rapport est structuré comme suit:

- La section 2.0 présente les résultats du Plan d'action Saint-Laurent vus sous l'angle de chacun des cinq grands objectifs qui lui ont été assignés et de la mise en place du partenariat. Les objectifs poursuivis y sont décrits, ainsi que les extrants réalisés, et une analyse du degré d'atteinte de chaque objectif est effectuée.
- La section 3.0 évalue le bien-fondé du PASL au moyen d'indicateurs comme la conformité aux priorités et politiques du gouvernement fédéral, le chevauchement ou double emploi et les solutions de rechange.
- La satisfaction des clients du PASL et les gains socio-économiques qui en découlent sont traités à la section 4.0, afin de procéder à une analyse des impacts du PASL.
- La section 5.0 examine s'il existait, en 1988, lors de la conception et de l'adoption du PASL, des solutions de rechange qui auraient pu être mises en oeuvre à la place de ce dernier.
- La section 6.0 établit les grandes conclusions de l'évaluation quant aux principaux facteurs de succès et difficultés du PASL, de même que les leçons à tirer pour accroître l'efficacité de programmes similaires.

Chaque section débute par la présentation, sous forme de faits saillants, des principaux éléments qui ressortent de l'analyse. Par la suite, le texte donne le détail de cette analyse. La référence à plusieurs annexes vient appuyer cette démarche menée de façon systématique.

FAITS SAILLANTS

OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

- Le Plan d'action Saint-Laurent poursuivait les cinq objectifs suivants:
 - réduction des rejets toxiques;
 - restauration de sites fédéraux et de milieux humides;
 - conservation d'habitats et création d'un Parc Marin;
 - sauvegarde des espèces menacées;
 - bilan de l'état de l'environnement du fleuve Saint-Laurent.
- Dans l'ensemble, ces objectifs ont été atteints à un degré satisfaisant.
- Le degré de succès dans l'atteinte de l'objectif de réduction des rejets toxiques est très élevé. Selon les opinions recueillies, ce succès dépasse largement la simple atteinte d'un pourcentage de réduction des rejets toxiques.
- Le travail des responsables des programmes Assainissement des sites fédéraux et Réhabilitation de milieux humides a permis de satisfaire presque entièrement l'objectif global de restauration de sites fédéraux et de milieux humides, tel que révisé dans l'entente d'harmonisation Québec-Canada de juin 1989.
- Si le travail est évalué par rapport aux objectifs établis dans la soumission au Conseil du Trésor, il ressort que le manque d'action concrète, en terme d'assainissement des sites fédéraux, est dû à deux raisons principales: le peu de réalisme du temps et du budget alloués et l'hypothèse de départ avancée sans que des études scientifiques n'aient pu la valider au préalable, hypothèse à l'effet que la décontamination de ces sites devait être effectuée de façon prioritaire.
- De façon globale, les résultats obtenus par les programmes visant la sauvegarde des habitats et la création du Parc Marin du Saguenay montrent que le degré d'atteinte de ces objectifs est faible. Cette situation s'explique principalement par des problèmes d'ordre politique impliquant les gouvernements fédéral et du Québec.
- Le succès du programme visant la sauvegarde des espèces menacées est mitigé. Toutefois, la poursuite des efforts de sauvegarde des espèces et l'adoption d'une approche plus écosystémique devraient permettre, à moyen terme, de dégager des

résultats positifs qui confirmeront l'apport important de ce programme pour le maintien de la diversité et de l'équilibre écosystémique du fleuve Saint-Laurent.

⇒ Les extrants réalisés et les résultats obtenus quant à l'acquisition et à la diffusion des connaissances sur l'état de l'environnement du fleuve Saint-Laurent permettent de conclure au bon succès des programmes impliqués. La principale réussite réside dans la qualité de la diffusion des résultats des programmes du PASL aux intervenants concernés et au grand public.

⇒ Au niveau de l'efficacité des partenariats, les sept aspects suivants doivent être soulignés:

- La simple mise en place d'un partenariat fédéral-provincial doit être considérée comme un élément de succès important du PASL.
- Le bien-fondé de ce partenariat est partagé par tous les partenaires.
- Globalement, les partenariats reliés à la réalisation des volets «protection» et «conservation» se sont avérés plus efficaces que ceux reliés aux volets «restauration» et «état du milieu».
- Le partenariat fédéral-provincial a connu des déficiences à l'égard des communications. La mainmise du fédéral sur cet aspect et la faiblesse des ressources du côté provincial ont constitué des irritants importants en terme de visibilité inadéquate des apports provinciaux.
- Le partenariat entre les ministères fédéraux a connu moins de succès que le partenariat fédéral-provincial. Le manque d'harmonisation et l'impossibilité de s'entendre sur des objectifs communs et sur les priorités en sont les principales causes.
- Le partenariat avec les entreprises peut être considéré comme un succès. Il a permis d'établir un dialogue fructueux entre les parties impliquées. Grâce à une certaine complicité avec l'équipe d'intervention Saint-Laurent, les usines prioritaires ont fini par reconnaître le bien-fondé des objectifs de dépollution et se sont peu à peu engagées à contribuer à l'atteinte de ces objectifs.
- L'efficacité du partenariat avec les OENG est variable. D'une part, la collaboration de plusieurs OENG à la réalisation de projets pour la sauvegarde des espèces menacées ou pour la sauvegarde des habitats témoigne d'une collaboration productive. D'autre part, certains OENG ont reproché au PASL de ne pas les avoir mis sur le même pied que les autres partenaires gouvernementaux.

Ce terme est ambigu

2.0 OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

Cette section traite des résultats obtenus et du degré d'atteinte des cinq grands objectifs du PASL¹. Pour ce faire, une démarche en quatre temps est systématiquement suivie:

- chaque objectif fait d'abord l'objet d'une présentation détaillée quant aux programmes impliqués et à l'évolution de sa formulation à travers les documents officiels;
- les principaux extraits découlant des programmes impliqués dans l'atteinte de chaque objectif sont ensuite présentés et analysés;
- ces extraits sont confrontés à la formulation des objectifs, et ce, afin d'évaluer leur degré d'atteinte;
- enfin, une conclusion résume les principaux points positifs et négatifs associés à la mise en oeuvre des programmes impliqués.

La section se termine sur l'évaluation de l'efficacité des différents partenariats développés dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent.

¹ L'évaluation des cinq grands objectifs est basée sur l'utilisation de plusieurs indicateurs de performance ainsi que sur les résultats des rencontres avec les intervenants clés. Les indicateurs sont présentés à l'annexe B. Le guide d'entrevue général utilisé lors des rencontres avec les intervenants clés est présenté à l'annexe C.

2.1 OBJECTIF 1 DU PASL : RÉDUCTION DES REJETS TOXIQUES¹

Le programme Réduction des toxiques, qui est responsable du premier des cinq grands objectifs du PASL, s'inscrit dans le volet «protection». Le programme Développement technologique représente, pour sa part, un complément au programme Réduction des toxiques en aidant les entreprises à résoudre les problèmes technologiques associés à la réduction et à l'élimination des substances polluantes.

Le budget total dont étaient dotés ces deux programmes s'élevait à 78 200 000 \$, réparti entre les deux gouvernements de la façon suivante:

PROGRAMME	BUDGET PRÉVU (EN 000 \$)		
	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	TOTAL
Réduction des toxiques	4 500	30 700	35 200
Développement technologique	37 000	6 000	43 000
TOTAL	41 500	36 700	78 200

Les principaux partenaires impliqués dans l'atteinte de l'objectif 1 étaient le ministère de l'Environnement du Canada (MDE), le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ), le Centre Saint-Laurent et le ministère de l'Industrie, de la Science et de la Technologie du Canada (MIST).

¹ L'analyse de cet objectif est basée sur des rencontres avec les gestionnaires du PASL et sur la compilation des entrevues avec des représentants d'entreprises et d'associations industrielles, le tout tel que présenté à l'annexe D.

2.1.1 Objectif poursuivi

Le premier objectif poursuivi par le PASL, selon le document présenté au Conseil du Trésor, est double:

- pour le programme Réduction des toxiques: «éliminer, d'ici 1993, 75% de l'ensemble des rejets toxiques provenant des établissements industriels les plus polluants le long du fleuve Saint-Laurent»;
- pour le programme Développement technologique: «développer et appliquer des technologies environnementales pour permettre aux industries d'atteindre les objectifs de dépollution qui leur seront imposés».

Pour atteindre ce double objectif, la soumission au Conseil du Trésor prévoyait successivement, pour une cinquantaine d'établissements industriels non réglementés, l'évaluation des rejets toxiques et un plan d'installation d'équipements selon les trois phases suivantes:

PHASE			NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS
I	-	1989-1990	8
II	-	1990-1991	20
III	-	1991-1992	22
TOTAL			50

Dans le cas particulier du programme Développement technologique, le document soumis au Conseil du Trésor prévoyait la collaboration du MIST et du MDE pour «créer

ou modifier des technologies environnementales ou des procédés techniques spécifiquement adaptés aux caractéristiques et aux besoins d'usines individuelles».

En juin 1989, l'entente d'harmonisation Québec-Canada vient modifier substantiellement les objectifs des deux programmes:

- l'objectif de réduction des rejets toxiques industriels pour les 50 entreprises passe de 75% à 90%;
- la formation d'une équipe d'intervention Saint-Laurent (EISL) regroupant du personnel du MDE et du MENVIQ est aussi annoncée;
- enfin, l'objectif poursuivi par le programme Développement technologique est élargi. En plus du support à fournir aux entreprises visées par la réduction des rejets toxiques, ce programme devait «favoriser la mise en place et la croissance d'une industrie environnementale québécoise».

2.1.2 Extrants réalisés

La mise en oeuvre conjointe des programmes Réduction des toxiques et Développement technologique a permis la réalisation de plusieurs extrants reliés à l'atteinte des objectifs du PASL. Pour chacun des deux programmes, les principaux extrants peuvent être synthétisés comme suit:

- Réduction des toxiques
 - ▶ formation de l'équipe d'intervention Saint-Laurent (guichet unique);
 - ▶ élaboration d'une liste des 50 usines prioritaires;
 - ▶ caractérisation des effluents;

- ▶ mise en oeuvre de programmes correctifs et élaboration de plans d'assainissement des eaux;
 - ▶ conception de l'indice chimiotox;
 - ▶ réduction de 74% des rejets selon l'indice chimiotox;
 - ▶ émission de preuves de reconnaissance aux entreprises.
- Développement technologique
 - ▶ établissement, au Québec, d'une unité administrative qui promeut la recherche et le développement de technologies environnementales;
 - ▶ aide à 22 des 50 usines prioritaires visées par le PASL pour la réduction des rejets toxiques;
 - ▶ support à des PME québécoises au niveau de la recherche et du développement de technologies environnementales.

2.1.2.1 Programme Réduction des toxiques

- La formation de l'équipe d'intervention Saint-Laurent a permis d'harmoniser de façon optimale les interventions des deux paliers de gouvernement auprès des usines prioritaires. Ce guichet unique a donné plus de force, de profondeur et d'uniformité au discours tenu par les gouvernements auprès des pollueurs industriels. Parallèlement, la présence de ce même guichet unique a été très appréciée par les entreprises, en réduisant de façon significative les dédoublements et les chevauchements.

De façon globale, l'approche et le travail de l'EISL ont été très appréciés par les usines prioritaires.

- À la suite d'une concertation fédérale-provinciale, une liste des 50 usines prioritaires a été élaborée. Une fois finalisée, cette liste a fait l'objet d'une large diffusion médiatique.
- Une campagne de caractérisation des effluents visant chacune des 50 usines prioritaires a été réalisée. Toutefois, en raison de problèmes qui sont survenus au niveau de la qualité des analyses, cette opération s'est étalée sur une plus longue période que prévue. Elle n'a été complétée que vers la fin des cinq années du Plan d'action Saint-Laurent.
- Par la suite, trente et une des 50 usines prioritaires ont fait l'objet de la mise en oeuvre de programmes correctifs et neuf ont signé des plans d'assainissement des eaux.

Le tableau suivant présente la ventilation du nombre d'usines prioritaires en fonction de la date de réalisation des travaux effectués pour se conformer aux exigences du PASL.

DATE DE RÉALISATION DES TRAVAUX	NOMBRE D'USINES PRIORITAIRES
1990 et avant	15
1991	8
1992	3
1993 et plus	23
Travaux non nécessaires	1
TOTAL	50

- Afin de pouvoir quantifier sur une base uniforme la réduction des rejets toxiques, l'EISL a dû élaborer un indice. L'indice chimiotox, qui pondère les rejets en fonction de leur toxicité potentielle pour l'environnement, a alors été conçu et utilisé. Selon cet indice, le niveau de réduction des rejets toxiques a été estimé à 74% pour la fin de 1993.
- Enfin, au cours des cinq années du PASL, les entreprises ayant obtenu des résultats satisfaisants en terme de réduction des rejets toxiques ont reçu des «preuves de reconnaissance».

2.1.2.2 Programme Développement technologique

- Le programme Développement technologique a permis l'établissement, au Québec, d'une unité administrative en charge de promouvoir la recherche et le développement de technologies environnementales.
- Au total, les efforts des gestionnaires et les fonds investis dans ce programme ont permis la réalisation de trente-huit projets de recherche et développement, dont vingt-deux impliquaient des entreprises industrielles visées par le PASL pour la réduction des rejets toxiques. De l'avis même des gestionnaires du PASL, il est difficile de déterminer l'effet de cette réduction sur l'état du fleuve Saint-Laurent, car le processus d'impact positif au niveau de la chaîne écologique en est un de long terme.
- Toutefois, une chose est certaine: les toxiques rejetés dans le fleuve Saint-Laurent ont diminué grâce aux actions entreprises dans le cadre des programmes du PASL. De plus, certains des vingt-deux projets menés par les usines prioritaires et des seize autres ont contribué à la croissance des PME québécoises impliquées dans la recherche et le développement de technologies environnementales. La

liste des projets de démonstration et de développement technologique est présentée à l'annexe E.

2.1.3 Degré d'atteinte de l'objectif

Le premier objectif poursuivi par le PASL étant double, le degré d'atteinte de chacun des deux volets sera tour à tour évalué: réduction des rejets toxiques et support à la recherche et au développement de technologies environnementales.

2.1.3.1 Réduction des rejets toxiques

En se basant sur l'indice chimiotox, l'objectif d'«éliminer, d'ici 1993, 75% de l'ensemble des rejets toxiques provenant des établissements industriels les plus polluants le long du fleuve Saint-Laurent» a été atteint, à 1% près.

La part de responsabilité dans l'atteinte de cet objectif attribuable aux vingt-deux projets de recherche et développement de technologies environnementales est difficile à déterminer, mais, selon tous les intervenants rencontrés, elle serait plutôt faible. En effet, selon ces derniers, l'impact du développement technologique ne se ferait sentir qu'à plus long terme, étant donné les délais requis pour la mise en place et l'utilisation de ces technologies.

S'il est nécessaire de nuancer l'atteinte de l'objectif de réduction des rejets toxiques, ce qui sera fait un peu plus loin dans cette sous-section, il est par contre important de souligner les nombreux gains réalisés par les deux programmes, sans égard au degré d'atteinte d'un objectif quantifiable. Ainsi, la consultation d'une dizaine d'entreprises visées par le PASL, de deux associations industrielles, de deux OENG et de plusieurs autres intervenants du secteur public a mis en évidence le caractère de réussite associé à l'objectif 1 du PASL:

- Le regroupement des fonctionnaires provinciaux et fédéraux en une seule équipe d'intervention et la négociation ouverte avec les entreprises ont permis l'avancement de plusieurs dossiers qui traînaient depuis un bon nombre d'années.
- Une caractéristique commune aux deux programmes impliqués dans l'atteinte de l'objectif de réduction des rejets toxiques est le grand nombre de réalisations concrètes. Les travaux entrepris dans la majorité des entreprises visées par le PASL et les 38 projets de recherche et développement technologique en font foi.

Quant à la quantification de l'objectif de réduction des rejets toxiques, soit 74%, deux limites doivent être mentionnées:

- Soulignons, dès le départ, que la méthode et les données permettant d'obtenir ce résultat ne s'avèrent pas d'une limpidité absolue. Par exemple, d'après les documents fournis par l'EISL et le Centre Saint-Laurent, il est difficile de dire si le chiffre de 74% comprend ou non la réduction attribuable à la fermeture de certaines usines.
- De plus, l'existence d'une seule campagne de caractérisation, avant les travaux, a forcé l'EISL à faire des projections quant à l'évolution des rejets après la réalisation des travaux. Le niveau final du chimiotox est donc fortement tributaire de la fiabilité des projections.

Concernant le nombre d'entreprises ayant complété des travaux, on remarque que 23 entreprises ne respectent pas l'échéance de 1992 prévue dans la soumission au Conseil du Trésor. Ce phénomène est en grande partie attribuable au non respect, dans la sélection des 50 usines prioritaires, d'un des critères proposés dans la soumission du Conseil du Trésor.

En effet, ce document suggérait que la sélection des entreprises ne comprenne que celles n'étant pas réglementées. En 1988, les 50 usines sélectionnées n'étaient soumises à aucun règlement ou projet de règlement. Cependant, pour 15 des 23 entreprises qui ne respectent pas l'échéance de 1992 et qui font partie de l'industrie des pâtes et papiers, l'apparition, vers 1991, d'un projet de règlement a favorisé leur inaction, en raison de l'attente de la précision des règles à suivre. Dans un tel contexte, les interventions de l'EISL perdaient beaucoup de leur efficacité potentielle, sans que la faute ne soit attribuable à l'équipe elle-même.

2.1.3.2 Support à la recherche et au développement de technologies environnementales

Au niveau du programme Développement technologique, la participation du MIST n'a pas été cohérente avec l'objectif de support aux entreprises visées et de développement de l'industrie québécoise des technologies environnementales. En effet, le programme Développement technologique visait le support aux entreprises prioritaires, et ce, sur une base individuelle. La soumission au Conseil du Trésor l'avait exprimé clairement dans la formulation de l'objectif: «Créer ou modifier des technologies environnementales ou des procédés techniques spécifiquement adaptés aux caractéristiques et aux besoins d'usines individuelles».

Or, la perception du MIST fut que, si un projet de recherche et développement technologique se limitait à l'adaptation et au cas par cas, il ne pouvait être accompagné de commercialisation et ne pouvait donc faire l'objet d'une aide de la part de ce Ministère.

L'énoncé de la soumission au Conseil du Trésor aurait donc dû être plus nuancé, dans la mesure où le ministère de l'Environnement du Canada et le MIST sont deux entités

administratives distinctes et qu'aucune des deux n'est en mesure d'imposer une démarche commune.

De plus, en supportant des projets originant de promoteurs hors-Québec, le MIST ne s'est pas limité à des interventions encourageant le développement de l'industrie québécoise des technologies environnementales. À ce chapitre, le MIST jugeait qu'une technologie développée dans une autre province pourrait éventuellement servir à la dépollution du fleuve Saint-Laurent.

Compte tenu de ces difficultés d'harmonisation, le MIST n'a dépensé, entre 1988 et 1992, que 100 000 \$ des 20 millions de dollars prévus.

2.1.4 Conclusion

La présentation des résultats obtenus et l'analyse qui précède montrent que le degré de succès des programmes Réduction des toxiques et Développement technologique est très élevé. Selon les opinions recueillies, ce succès dépasse largement la simple atteinte d'un pourcentage de réduction des rejets toxiques.

Il s'agit plutôt de la mise en place d'une structure administrative d'information et d'intervention auprès des entreprises polluantes. Les réalisations concrètes, autant au niveau des plans d'assainissement des eaux que de l'adaptation et le développement de technologies moins polluantes, démontrent que la structure d'intervention tripartite (gouvernement fédéral, gouvernement provincial et entreprises) a porté fruit.

Une fois en place, cette structure permet maintenant de mieux suivre et contrôler les rejets toxiques dans le fleuve Saint-Laurent. De l'avis des gestionnaires et des autres intervenants impliqués, il est trop tôt pour tenter de mesurer l'impact global des deux programmes, en terme de dépollution du fleuve Saint-Laurent.

Parmi les principales faiblesses associées à ces deux programmes, les trois points suivants méritent d'être soulignés:

- le manque de limpidité dans la divulgation au grand public et aux OENG des résultats du programme Réduction des toxiques;
- la faible participation du MIST au programme Développement technologique;
- l'apparition, en 1991, d'un projet de règlement sur les pâtes et papiers visant certaines des entreprises sélectionnées, et dont l'échéance dépassait de deux années la fin du PASL.

2.2 OBJECTIF 2 DU PASL : RESTAURATION DE SITES FÉDÉRAUX ET DE MILIEUX HUMIDES

Le deuxième grand objectif du PASL, soit la restauration de sites fédéraux et de milieux humides, est sous la responsabilité de deux programmes connexes: Assainissement des sites fédéraux et Réhabilitation de milieux humides. Ces deux programmes s'inscrivent dans un des quatre volets du PASL, soit le volet «restauration».

Le budget total alloué à l'atteinte de cet objectif s'élevait à 22,1 millions de dollars, dont la presque totalité, soit 21 millions de dollars, devait provenir du gouvernement fédéral, alors que le million de dollars restant devait être fourni par le gouvernement du Québec:

PROGRAMME	BUDGET PRÉVU (EN 000 \$)		
	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	TOTAL
Assainissement des sites fédéraux	16 000	1 000	17 000
Réhabilitation de milieux humides	5 100	-	5 100
TOTAL	21 100	1 000	22 100

Les principaux partenaires impliqués dans l'atteinte de l'objectif 2 étaient le Centre Saint-Laurent, le ~~ministère de l'Environnement du Canada~~ *la direction de la protection de l'environnement* et le Service canadien de la faune.

2.2.1 Objectifs poursuivis

Selon le document présenté au Conseil du Trésor, les objectifs poursuivis par les deux programmes impliqués sont, d'une part, de «nettoyer des sites fédéraux contaminés par des substances toxiques; limiter la dispersion de toxiques dans l'environnement lors des opérations de dragage» et, d'autre part, d'«aménager des habitats pour la faune en éliminant de façon sécuritaire les sédiments de dragage contaminés».

Toujours selon la soumission au Conseil du Trésor, de tels objectifs sont justifiés par le fait que «le gouvernement fédéral doit donner l'exemple en nettoyant certains sites contaminés et en veillant à ce que ses activités ne rejettent pas de polluants toxiques qui pourraient affecter la qualité du fleuve».

En juin 1989, l'entente d'harmonisation Québec-Canada vient modifier, de façon substantielle, les objectifs de départ. La liste des objectifs y est plus détaillée, mais, de façon générale, ceux-ci s'avèrent moins ambitieux. Ils sont libellés comme suit:

- évaluer la contamination des sites fédéraux le long du fleuve Saint-Laurent;

- établir et négocier des plans de décontamination;
- limiter le relargage et la dispersion des contaminants lors de la réalisation des projets de dragage;
- favoriser la recherche de nouvelles solutions pour confiner et décontaminer les sédiments;
- restaurer ou créer de nouveaux habitats pour remédier en partie aux pertes de milieux humides le long du fleuve Saint-Laurent par le confinement sécuritaire de sédiments de dragage.

Ainsi, la réalisation de la décontamination comme telle ne figure plus parmi les objectifs. D'ailleurs, dans le document intitulé «Plan d'action Saint-Laurent, Tour d'horizon 1988-1993», qui compile les résultats du PASL METRE (compilation des réalisations du PASL), l'objectif 2 est présenté de la façon suivante: «Préparer des plans de restauration de sites fédéraux contaminés et restaurer des milieux humides perturbés».

Cependant, il est important de souligner qu'au niveau des activités planifiées dans l'entente d'harmonisation Québec-Canada de 1989, on retrouve les deux mentions suivantes:

- les sédiments du canal de Lachine seront décontaminés;
- les sols de propriété fédérale adjacents au canal de Lachine seront décontaminés.

Quant aux objectifs du programme Réhabilitation de milieux humides, on ne parle plus d'utiliser des sédiments contaminés dans la confection d'îlots, mais plutôt d'utiliser des sédiments de dragage, sans donner plus de détail.

2.2.2 Extrants réalisés

La mise en oeuvre des programmes Assainissement des sites fédéraux et Réhabilitation de milieux humides a produit les six catégories d'extrants suivantes:

- développement d'outils de gestion des sédiments;
- évaluation des technologies de traitement des sédiments;
- inventaire et priorisation des sites potentiellement contaminés;
- caractérisation des sédiments de trois ports fédéraux et du canal de Lachine;
- élaboration de scénarios d'intervention;
- études de faisabilité de la création d'habitats à partir de matériel de dragage et projet pilote de stabilisation des rives.

2.2.2.1 Programme Assainissement des sites fédéraux

- Un extrant important associé à l'objectif de restauration du fleuve Saint-Laurent est le développement de plusieurs outils de gestion des sédiments. Ces outils comprenaient, entre autres, les quatre éléments suivants:
 - ▶ la détermination de nouveaux critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments;
 - ▶ l'élaboration d'un guide méthodologique pour l'analyse des sédiments et le contrôle de la qualité en laboratoire;
 - ▶ l'évaluation des équipements de dragage présentement utilisés sur le fleuve Saint-Laurent, associée à l'élaboration d'un guide pour le choix et l'opération des équipements de dragage et des pratiques environnementales;

- la constitution d'une banque de données informatisée sur la qualité des sédiments du fleuve Saint-Laurent.

Ces outils de gestion des sédiments avaient pour objectif de supporter et d'encadrer les activités de dragage et de décontamination effectuées dans le cadre du PASL ou des projets de dragage menés par les entreprises privées. Certains des outils nécessaires au bon avancement des travaux du PASL, tels les nouveaux critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments, furent longs à élaborer. Ce retard a obligé les gestionnaires de la restauration des sites fédéraux du PASL à utiliser des critères provisoires, déterminés par leur propre équipe.

Quoiqu'il en soit, au terme des cinq premières années du PASL, ces outils sont disponibles et pourront être tenus à jour à tous les trois à cinq ans. Ils permettent de mieux encadrer les activités de dragage dans le fleuve Saint-Laurent, qu'elles soient effectuées par des promoteurs publics ou privés.

- En plus des outils de gestion des sédiments, les objectifs de décontamination du PASL portaient sur l'évaluation des technologies de traitement des sédiments. Cette évaluation a été faite en tenant compte des contraintes techniques, physiques et socio-économiques des sites visés.
- Parallèlement à ces extrants, l'objectif de décontamination des sites aquatiques fédéraux a généré un inventaire et une priorisation des sites potentiellement contaminés, afin de mieux cibler les interventions à venir.
- Pour les sites prioritaires, c'est-à-dire les ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières ainsi que le canal de Lachine, une caractérisation des sédiments par secteur a été effectuée.

- Cette caractérisation a permis d'évaluer la pertinence d'agir et a conduit à l'élaboration de scénarios d'intervention.

2.2.2.2 Programme Réhabilitation de milieux humides

- Du côté du programme Réhabilitation de milieux humides, le PASL a permis de procéder à des études de faisabilité de la création d'habitats à partir de matériel de dragage. À la suite de ces études, un projet pilote de stabilisation des rives dans les îles de Contrecoeur a été réalisé.

2.2.3 Degré d'atteinte des objectifs

Les objectifs visés par les deux programmes étaient l'assainissement des sites fédéraux et la réhabilitation de milieux humides. Au terme des cinq années du PASL, le faible niveau d'atteinte de ces objectifs fait foi du peu de réalisme de leur formulation de départ. Toutefois, leur degré d'atteinte est beaucoup plus élevé lorsqu'ils sont évalués sur la base des modifications apportées dans l'entente d'harmonisation Québec-Canada de juin 1989.

En effet, même si aucun site fédéral n'a fait l'objet d'une décontamination, chacune des cinq activités composant l'objectif de l'entente d'harmonisation a été partiellement ou totalement accomplie:

- La priorisation des sites potentiellement contaminés et les campagnes de caractérisation des quatre sites prioritaires ont permis d'évaluer la contamination des principaux sites fédéraux le long du fleuve Saint-Laurent.

- L'examen de l'aspect hydrodynamique et des sources de contamination ainsi que les caractérisations fines par secteur ont permis d'établir et de négocier des plans de décontamination.
- Les scénarios d'intervention envisagés dans le cadre de ces plans de décontamination ont favorisé la recherche de nouvelles solutions pour confiner et décontaminer les sédiments. Le cas du canal de Lachine, pour lequel on a évalué quatre scénarios d'intervention utilisant quatre technologies distinctes, est un exemple probant.
- Le développement de nombreux outils de gestion des sédiments, tels que la banque de données informatisée sur la qualité des sédiments du fleuve Saint-Laurent ou l'élaboration d'un guide pour le choix et l'opération des équipements de dragage et des pratiques environnementales, a permis de mettre en place un encadrement méthodologique qui limite le relargage et la dispersion des contaminants lors de la réalisation des projets de dragage.
- Enfin, les études de faisabilité et le projet pilote visant la stabilisation des rives dans les îles de Contrecoeur ont permis d'évaluer la pertinence de restaurer ou de créer de nouveaux habitats par le confinement sécuritaire des sédiments de dragage.

2.2.4 Conclusion

Les résultats présentés ci-dessus autorisent à conclure que le travail accompli par les responsables des programmes Assainissement des sites fédéraux et Réhabilitation de milieux humides, au cours des cinq années du PASL, a permis de satisfaire presque entièrement l'objectif global présenté dans l'entente d'harmonisation Québec-Canada de juin 1989.

Toutefois, les deux activités qui avaient été prévues, autant dans la soumission au Conseil du Trésor que dans l'entente d'harmonisation, n'ont pas été accomplies. Il s'agit de la décontamination des sédiments du canal de Lachine et de la décontamination des sols de propriété fédérale adjacents au canal de Lachine.

Selon notre évaluation, les deux raisons suivantes expliquent ces manquements dans l'atteinte de l'objectif 2 du PASL:

- le peu de réalisme du temps et du budget alloués;
- l'hypothèse de départ voulant que les deux types de décontamination prévus devaient être effectués de façon prioritaire ne reposait sur aucune étude scientifique.

Enfin, malgré la non réalisation de certaines activités associées à l'objectif 2, l'ensemble des extrants produits contribueront de façon significative à améliorer l'état du fleuve Saint-Laurent. C'est principalement le cas des nombreux outils de gestion des sédiments qui, par un meilleur encadrement des activités de dragage, limiteront le relargage et la dispersion des contaminants dans le fleuve Saint-Laurent.

2.3 OBJECTIF 3 DU PASL: CONSERVATION D'HABITATS ET CRÉATION D'UN PARC MARIN

Deux programmes sont responsables de l'atteinte du troisième grand objectif du PASL, soit le programme Sauvegarde des habitats et le programme Parc Marin du Saguenay. Ces deux programmes, associés au programme Sauvegarde des espèces menacées, constituent les trois composantes du volet «conservation» du PASL.

Le budget prévu pour l'atteinte de l'objectif 3 était de 16 100 000 \$, soit 6 600 000 \$ pour le programme Sauvegarde des habitats et 9 500 000 \$ pour le programme Parc Marin

du Saguenay. Environ trois millions de dollars devaient être dépensés par le gouvernement provincial, alors que le gouvernement fédéral prévoyait une participation de 13,1 millions de dollars:

PROGRAMME	BUDGET PRÉVU (EN 000 \$)		
	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	TOTAL
Sauvegarde des habitats	5 600	1 000	6 600
Parc Marin du Saguenay	7 500	2 000	9 500
TOTAL	13 100	3 000	16 100

Les principaux partenaires impliqués furent le Service des parcs d'Environnement Canada, ~~le Service canadien de la faune~~, Pêches et Océans Canada et le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec.

Dans les pages qui suivent, les deux programmes arrimés à l'atteinte de l'objectif 3 du PASL sont traités séparément, étant donné que cet objectif peut logiquement être scindé en deux parties. Une conclusion finale synthétise les deux programmes, de façon à évaluer globalement le degré d'atteinte de l'objectif 3 du PASL.

2.3.1 Sauvegarde des habitats

2.3.1.1 Objectif poursuivi

Selon le document soumis au Conseil du Trésor, l'objectif poursuivi par le programme Sauvegarde des habitats est de «protéger des habitats pour la faune». Toujours selon ce document, les activités reliées à la sauvegarde des habitats devaient être réparties sur

les cinq années du PASL. Elles supposaient une collaboration entre le ministère de l'Environnement du Canada et Pêches et Océans Canada.

Ces activités devaient comprendre des interventions directes, telles que des acquisitions ou des transferts de propriété et la création d'une nouvelle réserve nationale de faune, et des interventions indirectes, c'est-à-dire l'appui technique et financier à des OENG impliqués dans la protection de sites.

L'entente d'harmonisation Québec-Canada de juin 1989 élargissait l'objectif de sauvegarde, qui visait alors à «protéger les habitats primordiaux d'espèces fauniques ou floristiques, en particulier les espèces menacées, vulnérables ou en déclin, ainsi que des écosystèmes importants du Saint-Laurent». Le nouvel objectif ajoute donc la flore comme critère de sélection des habitats et spécifie que le statut des espèces, en terme de vulnérabilité, doit être pris en compte dans la sélection des habitats à protéger.

La ventilation des hectares à protéger, par mode de conservation, se présente comme suit:

●	Nouvelle réserve nationale de faune entre Montréal et Sorel :	1 000 hectares
●	Autres acquisitions ou transferts de propriétés le long du fleuve Saint-Laurent :	1 000 hectares
●	Appui technique et financier aux OENG :	3 000 hectares

	TOTAL	5 000 hectares

2.3.1.2 Extrants réalisés

Huit catégories d'extrants ont contribué à l'atteinte de l'objectif du programme Sauvegarde des habitats:

COGESULT INC.

- revue et mise à jour d'une liste d'habitats prioritaires devant être acquis ou protégés;
- tenue d'ateliers d'information sur la protection;
- publication d'une revue sur les habitats;
- consolidation de cinq réserves nationales fauniques;
- création de trois réserves écologiques;
- mise en place d'un programme d'aide à l'acquisition et à la gestion des habitats;
- aménagement de sites;
- sensibilisation du public.

Chacun de ces extrants est présenté dans les paragraphes qui suivent.

- Une liste des habitats à privilégier, en terme de sauvegarde, avait déjà été établie, avant 1984. Dès la mise en marche du PASL, cette liste a été révisée et mise à jour en fonction des objectifs du programme. Les habitats d'intérêt situés entre Montréal et Sorel ont ainsi fait l'objet d'une attention particulière.
- L'ensemble des intervenants concernés par la sauvegarde des habitats ont ensuite été regroupés pour la tenue d'ateliers d'information sur la protection. Ainsi, les efforts de chacun pour la sauvegarde ont pu être coordonnés.
- La publication d'une revue sur les habitats a permis de tenir tous les intervenants concernés informés de l'évolution du programme et de ses réalisations.
- L'équipe du Plan d'action Saint-Laurent a ensuite procédé à l'acquisition d'habitats jugés prioritaires. D'un commun accord entre les intervenants fédéraux et provinciaux, cinq réserves nationales fauniques ont été consolidées par l'acquisition de sept sites.

- De plus, trois réserves écologiques ont été créées.
- Parallèlement à ces acquisitions, le programme Sauvegarde des habitats prévoyait la mise en place d'un programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats. Le programme s'adressait aux organismes environnementaux non gouvernementaux. Entre décembre 1989 et septembre 1992, trente-trois OENG ont présenté trente-six projets différents. Vingt-six de ces trente-six projets ont été retenus et ont bénéficié d'un support technique et financier (voir la liste des projets présentés dans le cadre de ce programme, à l'annexe F).

Au total, 584 770 \$ ont ainsi été fournis à différents OENG impliqués dans une ou plusieurs des quatre priorités suivantes:

- ▶ gestion;
 - ▶ aménagement;
 - ▶ acquisition;
 - ▶ sensibilisation.
- En plus d'assurer la conservation des habitats, les activités d'acquisition et de support aux OENG ont entraîné l'aménagement de nombreux sites et ainsi amené une plus grande sensibilisation du public. La mise à profit de l'intérêt et de l'énergie potentiels de la population par l'implication des OENG n'est pas étrangère au succès enregistré dans la réalisation des extrants du programme.

2.3.1.3 Degré d'atteinte de l'objectif

Le programme Sauvegarde des habitats visait la «sauvegarde des habitats pour la faune». Même si plusieurs extrants ont été réalisés grâce au programme, le degré d'atteinte de l'objectif s'est révélé inférieur aux prévisions effectuées.

Les failles dans l'atteinte de l'objectif auraient été causées par un manque de fonds pour l'acquisition d'habitats et par un désaccord entre les deux gouvernements. Pour le gouvernement du Québec, la consolidation des réserves nationales existantes s'avérait préférable à la création d'une nouvelle réserve nationale faunique. Ainsi, l'objectif concernant l'acquisition par le gouvernement fédéral n'a pas été complètement atteint. Seulement 400 hectares ont été acquis de façon directe, alors que l'objectif référait à l'achat de 1 000 hectares entre Montréal et Sorel et à la protection de 1 000 autres, par acquisition ou transfert de propriété.

Par ailleurs, l'échec enregistré dans la création d'une nouvelle réserve nationale faunique explique aussi le faible degré d'atteinte de cet aspect de l'objectif. Si l'objectif était clair en terme du nombre d'hectares à acquérir, il était par contre très peu explicite en regard de leur mise en valeur et de leur aménagement. On peut donc difficilement évaluer le degré d'atteinte de l'objectif à ce niveau.

2.3.2 Parc Marin du Saguenay

2.3.2.1 Objectif poursuivi

Tel que stipulé dans le document présenté au Conseil du Trésor, le programme Parc Marin du Saguenay visait la «création du Parc Marin au confluent de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent en vue de:

- contribuer à assurer la préservation de ressources marines significatives au plan national et international;
- complémentariser les efforts de protection et de mise en valeur de l'environnement terrestre;

- sensibiliser le public à l'urgence de préserver la nature et ses ressources; et
- permettre au public d'apprécier et d'acquérir des connaissances sur le milieu».

Pour atteindre cet objectif, la soumission au Conseil du Trésor prévoyait un processus en deux temps. Dans une première étape, des négociations avec la province de Québec devaient permettre la signature d'une entente fédérale-provinciale. La deuxième étape, quant à elle, devait être consacrée à la mise en place d'un minimum de services et d'installations essentielles à la sauvegarde, à la conservation et à la préservation du milieu.

Un plan de gestion devait également être élaboré, afin de préciser la nature et le niveau des interventions requises dans une phase ultérieure aux cinq ans du PASL. Le budget prévu pour permettre l'atteinte de cet objectif était de 7,5 millions de dollars.

L'entente d'harmonisation Québec-Canada de juin 1989 ne traitait pas des objectifs du programme Parc Marin du Saguenay car, à cette époque, les négociations sur les clauses spécifiques à ce programme étaient toujours en cours. Cette entente spécifique devait être signée en avril 1990.

En terme de redéfinition des objectifs du programme, cette entente se limitait à énoncer les principes de base relatifs à la raison d'être du Parc Marin et à l'établissement de ses limites géographiques.

2.3.2.2 Extrants réalisés

Les cinq années du Plan d'action Saint-Laurent ont permis au programme Parc Marin du Saguenay de réaliser les cinq catégories d'extrants suivants:

- signature d'une entente fédérale-provinciale;
- réalisation d'études du milieu;
- participation à des colloques et conférences;
- détermination des limites géographiques du Parc Marin;
- sensibilisation des utilisateurs du milieu.

Chacun de ces extrants est présenté dans les paragraphes qui suivent.

- Telle que prévue dans la soumission au Conseil du Trésor, la signature d'une entente fédérale-provinciale représentait un pré-requis essentiel à la création du Parc Marin.
- Parallèlement aux négociations qui ont mené à la signature de cette entente, de nombreuses études du milieu ont été réalisées dans le cadre du programme.
- Ces études, associées à la participation à de nombreux colloques et conférences, ont permis l'acquisition et la diffusion des connaissances concernant les éléments du milieu marin rattachés au parc.
- La connaissance du milieu a aussi permis d'orienter le choix des limites géographiques du Parc Marin. La délimitation finale du Parc Marin, telle que proposée au public, pouvait ainsi encadrer l'ensemble des phénomènes marins particuliers à cette portion du fleuve Saint-Laurent.
- Enfin, l'implication des responsables de ce programme du PASL dans le milieu a également permis de sensibiliser la population, et principalement les utilisateurs du milieu, à la conservation.

2.3.2.3 Degré d'atteinte de l'objectif

Sur la stricte base de l'objectif principal, qui était la «création du Parc Marin au confluent de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent», le degré d'atteinte de l'objectif devrait être considéré comme nul. Cependant, tout semble en place pour la naissance du Parc Marin, ce qui, de l'avis des gestionnaires, sera fait sous peu.

En effet, au terme des cinq années du PASL, le Parc Marin n'a toujours pas de statut juridique et n'est donc pas officiellement créé. Toutefois, tous les outils assurant sa création sont maintenant en place. De plus, les sous-objectifs rattachés à la mise sur pied du Parc Marin ont également été partiellement atteints. Ainsi, les nombreuses études et les échanges lors de colloques et de conférences ont permis de participer à la préservation de ressources marines significatives, autant au plan national qu'international.

La concertation avec le gouvernement du Québec a permis de complémentariser les efforts de protection et de mise en valeur de l'environnement terrestre. Dans cette optique, les limites et les infrastructures du Parc Marin ont été établies en tenant compte du cadre existant du parc terrestre du Saguenay.

L'encadrement des activités touristiques, telles que la navigation de plaisance et les croisières d'observation, a permis d'éliminer ou de réduire les risques de harcèlement et de dérangement des mammifères marins. La présence de kiosques d'information a également mené à une sensibilisation accrue du public à l'urgence de préserver la nature et ses ressources, tout en lui permettant d'apprécier et d'acquérir des connaissances sur le milieu.

Le délai de deux ans nécessaire à la signature d'une entente fédérale-provinciale a fortement contribué au retard dans la création officielle du Parc Marin. Le caractère

«historique» d'une telle entente et le fait qu'elle ait nécessité la participation active de la haute direction du PASL expliquent cependant ce délai. Il importe également de souligner que la tâche à accomplir à ce niveau avait peut-être été sous-estimée lors de la conception du programme ou de la distribution des responsabilités au sein de l'équipe du PASL.

2.3.3 Conclusion

De façon globale, les résultats des programmes Sauvegarde des habitats et Parc Marin du Saguenay montrent que le degré d'atteinte des objectifs prévus est faible. Cette conclusion s'explique principalement par des considérations d'ordre politique impliquant les gouvernements fédéral et du Québec. 

Ainsi, le retard dans l'établissement d'un statut officiel pour le Parc Marin et l'absence de création d'une nouvelle réserve nationale faunique représentent deux lacunes importantes, mais qui sont principalement attribuables aux discussions et aux négociations survenues entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Ces échanges, quoique nécessaires, ont retardé l'atteinte des objectifs visés.

Dans la pratique, à la suite de l'adoption du PASL, en 1988, deux années ont été nécessaires pour aboutir à une entente spécifique sur le Parc Marin. Il était prévisible, dès 1990, que l'échéancier visé au départ ne pourrait être respecté.

Par contre, il est important de souligner que la consolidation des réserves nationales fauniques existantes ou la création de nouvelles réserves écologiques ont compensé les lacunes observées au niveau de l'objectif prévu dans le programme Sauvegarde des habitats.

Dans le cas spécifique du Parc Marin, l'absence de statut officiel fait que beaucoup d'efforts ont été consacrés à l'acquisition de connaissances et que très peu ont porté sur le plan de gestion et l'aménagement du Parc Marin.

2.4 OBJECTIF 4 DU PASL: SAUVEGARDE DES ESPÈCES MENACÉES

Le programme Sauvegarde des espèces menacées est responsable de l'atteinte du quatrième des cinq grands objectifs du PASL. Ce programme s'inscrit dans le volet «conservation» du PASL et agit de façon complémentaire aux programmes Sauvegarde des habitats et Parc Marin du Saguenay.

Doté d'un budget de 5 millions de dollars (Ministère de l'Environnement du Canada, 3 millions de dollars et ministère de l'Environnement du Québec, 2 millions de dollars), ce programme a impliqué, pour sa mise en oeuvre, la collaboration de plusieurs partenaires, dont Pêches et Océans Canada (poissons, béluga), le Service canadien de la faune (faune), le MLCP et le MENVIQ (banque de données informatisée, poissons, faune).

PROGRAMME	BUDGET PRÉVU (EN 000\$)		
	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	TOTAL
Sauvegarde des espèces menacées	3 000	2 000	5 000

2.4.1 Objectif poursuivi

L'objectif poursuivi par ce programme, selon le document présenté au Conseil du Trésor, est de «rétablir à un niveau suffisant pour leur survie à long terme les populations menacées ou en danger d'extinction dans le corridor du fleuve Saint-Laurent».

Pour atteindre cet objectif, la soumission au Conseil du Trésor soulignait que les deux premières années seraient consacrées à l'élaboration de plans de survie pour des espèces menacées et que leur mise en application suivrait au cours des trois dernières années. Ce document mentionnait aussi que vingt-quatre espèces menacées ou en danger d'extinction vivaient dans le corridor du fleuve Saint-Laurent.

Pour sa part, l'entente d'harmonisation Québec-Canada de juin 1989 ajoutait aux activités de recherche, de priorisation, de préparation et de mise en oeuvre de plans de survie l'évaluation des mesures de protection appliquées et envisagées et l'implantation des solutions correctrices appropriées. Cette entente soulignait aussi l'importance d'une action concertée et conjointe pour la sauvegarde des espèces visées.

Ce quatrième objectif n'a pas été modifié de façon significative au cours de la mise en oeuvre du PASL, bien qu'un ajout y ait été incorporé, dès la signature de l'entente d'harmonisation, en 1989. Cet ajout précisait que les populations végétales faisaient aussi partie des espèces menacées, au même titre que les populations animales.

Par contre, alors que l'objectif initial laissait entendre que des plans de survie seraient mis en oeuvre pour vingt-quatre espèces menacées, cette cible quantitative n'a pas été retenue dans les divers documents produits dans le cadre du PASL, tels que les rapports annuels ou les documents de planification.

2.4.2 Extrants réalisés

Au cours de la mise en oeuvre du programme Sauvegarde des espèces menacées, plusieurs extrants nécessaires à l'atteinte de l'objectif visé ont été réalisés. Ceux-ci peuvent être regroupés sous les cinq catégories suivantes:

- mise à jour de connaissances;

- préparation de plans de rétablissement;
- mise en oeuvre de plans de rétablissement;
- sensibilisation du public;
- réglementation et élaboration de politiques.

Le tableau 2.1 présente, dans le même ordre que l'énumération qui précède, plusieurs des extrants du programme.

- Les plans reliés à la mise à jour de connaissances ont notamment permis d'identifier le nombre d'espèces jugées prioritaires pour le PASL, soit 32 espèces animales et 246 espèces végétales.
- Le tableau 2.1 révèle aussi que des plans de rétablissement ont été préparés pour 6 espèces animales jugées prioritaires pour le PASL. A notre connaissance, aucun plan n'a été préparé pour des espèces végétales qui ne figuraient pas dans les objectifs mentionnés dans la soumission au Conseil du Trésor. A ces six plans, il faut ajouter celui du faucon pèlerin, qui avait été élaboré avant le début du PASL.
- La catégorie d'extrants la plus directement reliée à l'atteinte de l'objectif concerne la mise en oeuvre de plans de rétablissement. A cet égard, on observe que six plans de rétablissement ont été mis en oeuvre, soit pour le faucon pèlerin, le pluvier siffleur, la pie-grièche, le sterne de Dougall, le canard arlequin et le béluga.
- Des activités de sensibilisation du public ont été réalisées: vidéo sur le pluvier siffleur aux Iles-de-la-Madeleine, émissions de radio sur le faucon pèlerin, etc. Quoique encore peu nombreuses, ces activités sont perçues comme importantes, d'une part pour sensibiliser le public aux efforts de sauvegarde des espèces ciblées et, d'autre part, pour accroître la visibilité des efforts gouvernementaux à ce niveau.

TABLEAU 2.1

EXEMPLES D'EXTRANTS RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
SAUVEGARDE DES ESPÈCES MENACÉES

A) Extrants reliés à la mise à jour de connaissances

- Bilan de la flore (MENVIQ)
- Bilan de l'ensemble des poissons du fleuve Saint-Laurent (MLCP-MPO)
- Atlas des reptiles et amphibiens
- Centre de données sur le patrimoine naturel: (MLCP-MENVIQ)
 - intégration de 50% des données disponibles sur les oiseaux
 - intégration de 90% des données disponibles sur les reptiles, les amphibiens
 - intégration de 35% des données disponibles sur la flore québécoise
 - intégration de 10% des données disponibles sur les mammifères
 - intégration de 5% des données disponibles sur les poissons
- Rapport sur l'habitabilité du fleuve Saint-Laurent pour le bar rayé (MLCP)
- Étude sur la description des stades larvaires du suceur cuivré (MLCP)
- Étude sur les espèces de poissons en situation précaire et priorisation des espèces pouvant faire l'objet d'interventions (MPO)
- Fiches techniques (10) sur les espèces en difficultés (MPO)
- Inventaire des sites potentiels du pluvier siffleur (MLCP)
- Travaux de laboratoire sur la concentration de contaminants de l'anguille d'Amérique

B) Extrants reliés à la préparation de plans de rétablissement

- Béluga (1988-89)
- Pluvier siffleur (1989-90)
- Pie-grièche (1990-91)
- Canard arlequin (1990-91)
- Sterne de Dougall (1991-92)
- Bar rayé (1992-93)

C) Extrants reliés à la mise en oeuvre de plans de rétablissement

- Faucon pèlerin (1988-89)
- Pluvier siffleur (1989-90)
- Béluga (1989-90)
- Pie grièche (1991-92)
- Canard arlequin (1991-92)
- Sterne de Dougall (1992-93)

D) Extrants reliés à la sensibilisation du public

- Vidéo sur le pluvier siffleur
- Émissions de radio sur le faucon pèlerin

E) Extrants reliés à la réglementation et à l'élaboration de politiques

- Rédaction d'une politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables (MENVIQ)
-

- Le MENVIQ a aussi préparé une politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables. Cette politique témoigne de l'importance accordée à cette dimension de la sauvegarde des espèces menacées et devrait normalement accroître le niveau d'efforts consentis par le gouvernement québécois pour atteindre cet objectif.

En terme d'extrants, les résultats obtenus montrent que le programme Sauvegarde des espèces menacées a réussi à améliorer sensiblement la mise à jour des connaissances sur plusieurs espèces ciblées. C'est d'ailleurs à ce niveau que le plus grand nombre d'extrants peut être observé.

Par contre, au niveau de la préparation et de la mise en oeuvre de plans de rétablissement, les résultats apparaissent plus mitigés, d'abord quant au nombre de plans élaborés, qui est bien en deçà des attentes exprimées dans le document du Conseil du Trésor, et ensuite quant aux délais de réalisation. Ainsi, seulement deux plans ont été préparés au cours des deux premières années du programme. Cette évaluation mitigée est d'autant plus sérieuse que, pour deux espèces menacées, le béluga et le faucon pèlerin, le PASL ne faisait que poursuivre et accélérer la mise en oeuvre de plans de rétablissement déjà élaborés.

Un des facteurs importants expliquant le niveau des résultats obtenus est le succès relatif des efforts d'harmonisation entre les différents partenaires impliqués dans ce programme en vue d'en atteindre l'objectif. Mis à part les projets concernant le béluga, dont le programme existait avant le PASL et relevait de Pêches et Océans Canada, tous les plans de rétablissement mis en oeuvre concernaient des espèces de la faune ailée sous la juridiction du Service canadien de la faune.

2.4.3 Degré d'atteinte de l'objectif

Le programme Sauvegarde des espèces menacées visait à «rétablir à un niveau suffisant pour leur survie à long terme les populations menacées ou en danger d'extinction dans le corridor du fleuve Saint-Laurent».

Le tableau 2.2 présente les données tirées du PASL METRE à cet égard. De l'avis des interlocuteurs rencontrés, ces résultats demeurent partiels et ne peuvent encore être qualifiés de concluants quant à la survie des espèces ciblées. Pour le faucon pèlerin et le pluvier siffleur, ces résultats sont cependant qualifiés d'encourageants; ainsi, le faucon pèlerin serait même sur le point d'être retiré de la liste des espèces menacées.

De façon globale, les deux remarques suivantes s'imposent au sujet du degré d'atteinte de l'objectif:

- la première concerne l'absence, pour chaque espèce menacée, d'une cible quantitative représentant le niveau «suffisant» à atteindre pour la survie de l'espèce;
- la deuxième a trait à la courte période de temps durant laquelle les données ont été recueillies. Tous s'entendent pour affirmer que l'atteinte de ce type d'objectif ne peut être observée sur une période aussi brève que cinq ans. La poursuite des efforts de sauvegarde des espèces et l'adoption d'une approche plus écosystémique devraient donner, à moyen terme, des résultats tangibles.

2.4.4 Conclusion

De façon globale, les résultats présentés ci-dessus montrent que le degré de succès du programme Sauvegarde des espèces menacées est mitigé, principalement parce que:

TABLEAU 2.2

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COUPLES ET D'INDIVIDUS PAR ESPECE

1988-1989 A 1992-1993

ESPÈCE	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
NOMBRE DE COUPLES					
Faucon pèlerin	10	10	12	11	12
Pluvier siffleur		35	35	38	44
Pie-grièche migatrice	0	2	1	2	2
Sterne de Dougall	3	2	2	1	1
Canard arlequin*			250	250	N.d.
NOMBRE D'INDIVIDUS					
Béluga **	475	N.d.	600	500	500

SOURCE: Données tirées du PASL METRE

N.d.: Non disponible

* Nombre estimé

** Il s'agit d'une moyenne annuelle, qui a une marge d'erreur de plus de 30%.

- les extrants réalisés ont été en deçà des cibles visées;
- un intérêt insuffisant a été accordé à la quantification et à la mesure systématique du degré d'atteinte de l'objectif;
- les efforts d'harmonisation nécessaires à l'atteinte de l'objectif visé n'ont pas produit les résultats attendus, en raison de l'implication inégale des différents partenaires concernés.

Toutefois, la poursuite des efforts consacrés à la sauvegarde des espèces menacées et l'adoption d'une approche plus écosystémique devraient permettre, à moyen terme, de dégager des résultats plus positifs qui confirmeront l'apport important d'un programme de sauvegarde des espèces menacées pour le maintien de la diversité et de l'équilibre écosystémique du fleuve Saint-Laurent.

2.5 OBJECTIF 5 DU PASL : BILAN DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT DU FLEUVE SAINT-LAURENT

Le programme État de l'environnement et des écosystèmes est responsable de l'atteinte du cinquième grand objectif du PASL. Ce programme s'inscrit dans le volet «état du milieu» et complémente les programmes Évaluation des apports toxiques et Écotoxicologie et soutien analytique.

Le budget total alloué pour atteindre l'objectif 5 est de 51,6 millions de dollars, dont 31,3 millions de dollars devaient provenir du gouvernement fédéral et 20,3 millions de dollars du gouvernement du Québec:

PROGRAMME	BUDGET PRÉVU (EN 000 \$)		
	FÉDÉRAL	PROVINCIAL	TOTAL
Évaluation des apports toxiques	9 500	2 600	12 100
Ecotoxicologie et soutien analytique	13 000	12 000	25 000
Etat de l'environnement et des écosystèmes	8 800	5 700	14 500
TOTAL	31 300	20 300	51 600

2.5.1 Objectifs poursuivis

Dans la soumission au Conseil du Trésor, l'objectif 5 du PASL était subdivisé en deux objectifs distincts. Le premier, associé à l'évaluation des écosystèmes, visait à «évaluer l'état de santé des écosystèmes (faune et flore) du fleuve Saint-Laurent et surveiller l'évolution de leur qualité». Le deuxième, associé à l'état de l'environnement du fleuve Saint-Laurent, avait pour but de «rendre compte des résultats des mesures prises par le gouvernement fédéral sur la qualité de l'environnement du fleuve Saint-Laurent».

Le document soumis au Conseil du Trésor précise que la poursuite de ces objectifs devra notamment permettre de suivre les résultats du programme par rapport à ses objectifs environnementaux et de fournir à la population un compte rendu fidèle et bien documenté des résultats tangibles du PASL. Le document traite également des besoins d'acquisition de connaissances et de l'utilisation de bio-indicateurs pour mieux cerner les problèmes environnementaux.

Dans l'entente d'harmonisation Québec-Canada de juin 1989, l'objectif 5 du PASL est encore subdivisé en sous-objectifs, qui ont trait au développement d'une approche écosystémique dans l'évaluation de l'évolution de la condition environnementale du fleuve

Saint-Laurent. De plus, la composante collecte et diffusion de données relatives à la préparation de bilans devient prépondérante en ce qui concerne le volet «état du milieu».

2.5.2 Extrants réalisés

La mise en oeuvre du programme État de l'environnement et des écosystèmes a permis la réalisation des quatre principaux extrants suivants:

- constitution de banque de données informatisées et d'autres outils informatiques;
- publication de feuillets et d'articles et d'un Atlas environnemental;
- recherches pour développer des indicateurs de l'état de l'environnement;
- développement d'un support analytique aux autres programmes du PASL.

Ces extrants sont tour à tour examinés ci-après.

- Une des premières tâches accomplie dans le cadre du programme État de l'environnement et des écosystèmes a consisté à regrouper dans deux banques de données informatisées l'ensemble de l'information disponible concernant l'état de l'environnement et des espèces animales ou végétales du fleuve Saint-Laurent.

La création d'un centre de documentation, au Centre Saint-Laurent, a permis de rassembler en un seul lieu toute cette information et de la rendre accessible à tous. Parallèlement, d'autres outils informatiques de nature analytique, tels des systèmes experts ou des modèles hydrodynamiques, ont été développés afin d'améliorer la prise de décision pour la gestion et en vue d'un suivi environnemental.

- La publication régulière de feuillets et d'articles sur l'état de l'environnement et sur la nature et le degré d'avancement des interventions effectuées dans le cadre du PASL a permis la mise à jour de l'information, et ce, tant au niveau des décideurs que du grand public.

L'effort de vulgarisation et de synthèse de l'information environnementale sur le fleuve Saint-Laurent a aussi conduit à la publication d'un Atlas environnemental sur ce cours d'eau. Cet Atlas, composé d'une dizaine de planches couleurs, a été produit par des chercheurs du Département de géographie de l'Université Laval, à Québec.

- Des recherches en vue de développer des indicateurs de l'état de l'environnement ont été effectuées afin d'évaluer les aspects socio-économiques, physico-chimiques, biologiques et écologiques de l'état du fleuve Saint-Laurent et de suivre la performance des interventions du PASL.
- Enfin, des travaux concernant les sources d'apport de toxiques, l'évaluation des contaminants dans l'eau du fleuve Saint-Laurent et de la qualité des sédiments, le développement de la capacité analytique relative à dix contaminants organiques et la mise en place d'un programme d'accréditation des laboratoires privés d'analyse ont procuré un support analytique aux autres programmes du PASL.

2.5.3 Degré d'atteinte des objectifs

L'objectif 5 du PASL consistait, d'une part, à «évaluer l'état de santé des écosystèmes (faune et flore) du fleuve Saint-Laurent et surveiller l'évolution de leur qualité» et, d'autre part, à «rendre compte des résultats des mesures prises par le gouvernement fédéral sur la qualité de l'environnement du fleuve Saint-Laurent».

Cette formulation, à la fois large et ambitieuse, se prête difficilement à une évaluation du degré d'atteinte des objectifs, au sens strict. En effet, le degré de connaissance qui existait en 1988, autant au niveau des écosystèmes que de la qualité de l'environnement du fleuve Saint-Laurent, était plutôt faible. La surveillance de l'évolution de la qualité de l'environnement et des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent ne pouvait donc pas se faire, à cause d'un manque de connaissances de base.

Ainsi, les extrants réalisés au cours des cinq années du PASL sont plutôt liés à l'acquisition et à la diffusion de connaissances sur le fleuve Saint-Laurent et ses écosystèmes. Cette réalité explique pourquoi l'objectif initial du programme, qui était de «rendre compte des résultats des mesures prises par le gouvernement fédéral sur la qualité de l'environnement du fleuve», a été modifié, dans le plan opérationnel de long terme, par l'objectif de «connaissance de l'état de l'environnement du couloir du fleuve Saint-Laurent».

Cet objectif a été satisfait, dans la mesure où les extrants générés par le programme fournissent aujourd'hui une meilleure connaissance de l'environnement du fleuve Saint-Laurent et, plus particulièrement, permettent une meilleure gestion de l'information disponible. Cette dernière, qu'elle prenne la forme de bilans ou de banques de données informatisées, a permis, au cours des cinq années du PASL, de mieux orienter le développement de ses différents programmes.

Un autre élément de réussite du programme réside dans l'atteinte de l'objectif visant à fournir à la population un compte rendu fidèle et bien documenté des résultats tangibles du PASL. Encore une fois, lorsqu'on parle de résultats tangibles, on ne peut se référer à l'amélioration de la qualité de l'environnement car, comme il a été décrit dans les quatre objectifs précédents, la concrétisation des résultats du PASL au niveau du fleuve Saint-Laurent ne se fera sentir qu'à long terme.

Par contre, si on évalue la campagne d'information auprès du public en fonction de la divulgation des résultats des différents programmes et de la sensibilisation de la population vis-à-vis du fleuve Saint-Laurent, alors des extraits comme le PASL METRE et l'Atlas environnemental démontrent la pleine atteinte de l'objectif. En effet, le PASL METRE permet, pour chacun des cinq objectifs poursuivis par le PASL, d'évaluer leur degré d'atteinte respectif et d'en connaître les extraits associés. Quant à l'Atlas environnemental, qui a été utilisé dans les écoles du Québec, il a permis de sensibiliser les jeunes aux nombreux défis environnementaux associés à la préservation du fleuve Saint-Laurent.

2.5.4 Conclusion

De façon globale, les extraits réalisés et les résultats obtenus au niveau de l'acquisition et de la diffusion de connaissances sur l'état de l'environnement et des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent permettent de conclure au bon succès des programmes impliqués. L'évaluation par rapport à l'objectif de départ, telle que formulée dans la soumission au Conseil du Trésor, est cependant difficile, pour les deux raisons suivantes:

- la formulation de l'objectif est vague;
- la présentation de l'objectif suppose, au départ, un niveau de connaissance de l'état du fleuve Saint-Laurent et de ses écosystèmes qui n'existait pas en 1988.

La principale réussite du programme État de l'environnement et des écosystèmes réside dans la diffusion des résultats aux intervenants concernés et au grand public. Cette diffusion semble parfois avoir favorisé la visibilité du gouvernement fédéral par rapport à son partenaire québécois. Toutefois, de façon générale, tous les intervenants y ont trouvé un intérêt, qu'il s'agisse des usines prioritaires, du grand public, des OENG ou des gouvernements.

En ce qui concerne l'effet-environnemental sur le fleuve Saint-Laurent des réalisations liées à l'objectif 5 du PASL, les trois points suivants doivent être soulignés:

- la diffusion d'outils d'information sur l'environnement du fleuve Saint-Laurent a contribué à sensibiliser la population à la conservation et à la sauvegarde;
- la recherche d'instruments de suivi permettra de mieux orienter les actions à entreprendre en vue d'améliorer la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent;
- la centralisation de l'information au niveau du Centre Saint-Laurent permettra des actions mieux concertées pour la sauvegarde de l'environnement du fleuve Saint-Laurent, que ces actions prennent place dans le cadre d'un plan fédéral ou non.

2.6 EFFICACITÉ DES PARTENARIATS

Dès la conception du PASL, en 1988, il apparaissait clairement que, sans partenariat, le PASL ne pouvait atteindre ses objectifs. Cette section vise donc à évaluer l'efficacité des partenariats qui ont été mis en place.

Pour le ministère de l'Environnement du Canada, le concept de partenariat, dans le cadre du PASL, est interprété de façon très large et a pris plusieurs formes, allant d'une participation à la prise de décision à la simple consultation. Tous les intervenants impliqués dans le PASL sont donc considérés, à des niveaux différents, comme des partenaires. Pour les fins de la présente évaluation, trois types de partenariat sont pris en compte:

- le partenariat fédéral-provincial;
- le partenariat entre les ministères fédéraux;
- les autres partenariats (industries, universités, OENG, etc.).

2.6.1 Partenariat fédéral-provincial

Dès la mise en oeuvre du PASL, en juin 1988, une convention de collaboration a été signée entre le ministère de l'Environnement du Canada, le ministère de l'Environnement du Québec et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Un an plus tard, en juin 1989, une entente fédérale-provinciale d'harmonisation et de concertation a été signée, précisant les responsabilités individuelles et conjointes de chaque partenaire, de même que les activités à réaliser à l'intérieur des dix programmes du Plan d'action Saint-Laurent. Cette première entente a été complétée, en avril 1990, par une deuxième entente, portant spécifiquement sur la création du Parc Marin du Saguenay.

L'objectif visé par le partenariat fédéral-provincial était «d'accroître l'harmonisation des efforts fédéraux et provinciaux en vue d'une coopération et d'une concertation efficace afin d'assurer la dépollution, la protection, la restauration et la conservation du fleuve Saint-Laurent, de favoriser le développement d'une technologie environnementale et d'instaurer des mécanismes à cet effet».

Avant même de porter un jugement sur l'efficacité de ce partenariat pour les différents volets du PASL, il est important de souligner que la simple mise en place d'un partenariat fédéral-provincial doit être considérée comme un élément de succès important du PASL. Le bien-fondé de ce partenariat est partagé par tous les partenaires, sans exception aucune, et le fait que, tout au long du PASL, il se soit développé et, de façon générale, amélioré, doit déjà être interprété comme un critère important d'efficacité. D'ailleurs, une part importante des résultats présentés à la section 2.0 est le fruit de ce partenariat, et ce, pour les quatre volets du PASL.

Au delà de ce bilan général positif, il est nécessaire de souligner des différences importantes dans le degré d'efficacité du partenariat selon les différents volets du PASL. Globalement, les partenariats reliés à la réalisation des volets «protection» et

«conservation» se sont avérés plus efficaces que ceux reliés aux volets «restauration» et «état du milieu», comme on le constatera dans les prochaines pages.

A la suite de l'évaluation de l'efficacité du partenariat fédéral-provincial en regard de chacun des quatre volets du PASL, un même exercice sera réalisé au sujet du mode de gestion du PASL.

2.6.1.1 Volet «protection»

Pour les deux programmes s'inscrivant dans le volet «protection», la mise sur pied de l'équipe d'intervention Saint-Laurent, la formulation d'objectifs précis et une planification détaillée ont contribué à l'efficacité du partenariat observé et à l'atteinte des objectifs de ce volet, dont ceux relatifs à l'harmonisation et à la concertation ont été pleinement satisfaits.

Il faut cependant souligner que ce succès a été rendu possible en grande partie parce que le PASL a fourni au Québec les budgets nécessaires à la constitution de cette équipe conjointe. Sans cet apport, on peut émettre l'hypothèse que l'atteinte des objectifs aurait probablement été plus ardue.

2.6.1.2 Volet «conservation»

Pour le volet «conservation», on observe une réussite similaire en ce qui a trait au programme Parc Marin du Saguenay. Par contre, pour les programmes Sauvegarde des habitats et Sauvegarde des espèces menacées, l'efficacité du partenariat fédéral-provincial est plus mitigée.

Si, de façon générale, il y a eu une harmonisation au niveau des objectifs poursuivis, ce ne fut pas le cas au niveau de tous les projets réalisés. Plusieurs de ceux-ci ont été

réalisés isolément, sans réelle concertation. La disproportion des budgets fédéraux et provinciaux pouvant être affectés à des projets plus directement reliés aux objectifs de ce volet en est la cause principale.

2.6.1.3 Volet «restauration»

Pour le volet «restauration», l'efficacité du partenariat a été plutôt faible, tant à cause d'une perception différente des objectifs à poursuivre que d'un partage inadéquat de l'information.

2.6.1.4 Volet «état du milieu»

Pour le volet «état du milieu», l'efficacité du partenariat s'est avérée très élevée pour le programme État de l'environnement et des écosystèmes, où les objectifs communs, la complémentarité des produits et le partage de l'information ont contribué aux succès enregistrés.

Par contre, faute de ressources adéquates du côté provincial, l'efficacité du partenariat peut être qualifiée de presque nulle pour les programmes Evaluation des apports toxiques et Écotoxicologie et soutien analytique.

2.6.1.5 Efficacité du mode de gestion du PASL

L'efficacité du partenariat fédéral-provincial peut aussi être examinée sous l'angle du fonctionnement même du PASL. Il convient ainsi de relever le succès du mode de gestion, via les comités d'harmonisation et leurs sous-comités, lorsque ceux-ci se sont avérés nécessaires. Ces comités représentent une formule efficace et ceux qui ont le mieux fonctionné sont précisément ceux où le degré d'harmonisation entre les partenaires était le plus élevé. Ces comités ont notamment permis de créer de solides liens de travail

entre les différents partenaires et de résoudre les inévitables difficultés de parcours dans ce type de partenariat.

À cet égard, il apparaît important de souligner les difficultés d'ajustement des partenaires provoquées par les différences dans leur processus d'approbation budgétaire et de programmation de leurs activités. Cette situation a entraîné des problèmes de priorisation des projets, surtout du côté provincial.

En ce qui a trait au partenariat fédéral-provincial, un dernier point a maintes fois été soulevé lors des entrevues réalisées, soit celui des communications. Les partenaires provinciaux ont relevé des déficiences à ce niveau et un manque de stratégie commune. La ^{manque} ~~manque~~ ^{manque} du fédéral sur cet aspect et la faiblesse des ressources du côté provincial, soit environ 0,5 personne-année, ont représenté des irritants importants, comme la visibilité inadéquate des apports provinciaux.

2.6.2 Partenariat entre les ministères fédéraux

Mis à part le ministère de l'Environnement du Canada et ses différentes directions, deux autres ministères fédéraux ont été impliqués dans le PASL, soit Pêches et Océans Canada (MPO), dans le cadre des volets «restauration», «conservation» et «état du milieu», et Industrie, Science et Technologie (MTST), dans le cadre du programme Développement technologique.

Selon les interlocuteurs rencontrés, l'efficacité du partenariat MPO-PASL a été inégale, la principale difficulté en étant une d'harmonisation. En effet, en intégrant au PASL plusieurs projets faisant déjà partie de la programmation du MPO, en 1988, il était prévisible que des besoins d'ajustement et d'harmonisation des objectifs se manifestent. De façon générale, cette harmonisation ne s'est pas matérialisée, sauf pour quelques projets réalisés dans le cadre du programme Parc Marin du Saguenay. Le MPO

poursuivait, en général, des projets à plus long terme et résistait à l'idée de s'impliquer dans des projets à plus court terme. Cette différence de perspective a grandement limité l'efficacité de ce partenariat.

Pour sa part, le partenariat PASL-MIST s'est révélé à peu près nul et est perçu, par les intervenants concernés, comme un échec. L'impossibilité de s'entendre sur des objectifs communs et sur des projets prioritairement réalisés au Québec est la principale cause de cet échec. Même si les deux partenaires affirment qu'il serait possible d'améliorer cette situation dans l'éventualité d'une phase II du PASL, aucun n'a encore, à notre connaissance, clairement expliqué quels changements favoriseraient un meilleur partenariat. La solution optimale réside, à nos yeux, dans la participation conjointe des partenaires à l'élaboration des objectifs et à la planification des activités.

2.6.3 Autres partenariats

Les autres partenaires du PASL, soit les industries, les OENG, les centres de recherche et les universités, ont été soit consultés, soit mis à contribution, pour atteindre les différents objectifs du PASL. Dans l'ensemble, ces partenariats ont bien fonctionné.

Les **industries**, mises à part quelques exceptions, ont peu à peu accepté de collaborer et de faire leur part pour la dépollution du fleuve Saint-Laurent. On peut même affirmer qu'avec le temps une certaine complicité s'est créée avec l'équipe d'intervention Saint-Laurent. Les entreprises ont fini par reconnaître le bien-fondé des objectifs de dépollution et se sont peu à peu engagées à contribuer à leur atteinte. Le partenariat avec les industries peut donc être considéré comme un succès.

Les **OENG** ont aussi contribué à la réalisation de plusieurs projets, principalement dans le cadre du programme Sauvegarde des habitats. Les OENG, en prenant en charge ces projets, ont développé des partenariats avec les Municipalités régionales de comté

(MRC), les municipalités, etc. Ils ont, d'une certaine façon, créé un lien entre le PASL et le grand public. Pour le PASL, ce partenariat s'est avéré positif.

Des OENG comme STOP, Greenpeace, SVP, etc., ont aussi été consultés sur différents aspects du PASL. Le partenariat avec ce type d'OENG a été plus inégal. Certains se sont montrés très critiques à l'égard du PASL et lui ont notamment reproché de ne pas les mettre sur le même pied que les autres partenaires gouvernementaux.

Enfin, le partenariat avec les **centres de recherche** et les **universités** s'est traduit par leur participation à plusieurs projets (Atlas environnemental, travaux de doctorat, etc.). Celui-ci a été estimé par les gestionnaires du PASL rencontrés en entrevue comme profitable pour le PASL. Les centres de recherche, de leur côté, ont bien apprécié le partenariat, mais l'échéance de cinq années du programme a été jugée trop courte, compte tenu des activités pratiquées dans ces institutions.

FAITS SAILLANTS

BIEN-FONDÉ DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

- ⇒ Selon tous les interlocuteurs rencontrés, le PASL, en 1988, s'insérait étroitement dans les priorités du gouvernement fédéral en matière d'environnement.
- ⇒ Le PASL a permis, à l'instar du programme des Grands Lacs, la mise en oeuvre de la Politique fédérale sur l'eau.
- ⇒ Le PASL avait pour objectif d'intégrer dans un tout cohérent et dans un même programme un ensemble de dimensions ou d'objectifs environnementaux complémentaires.
- ⇒ Le Plan Vert et la Conférence internationale de Rio constituent deux événements marquants dans l'évolution de la politique fédérale en matière d'environnement. Ils ont ainsi confirmé la pertinence des objectifs du PASL.
- ⇒ En s'appuyant sur le principe de l'intégration et du partenariat, le PASL évitait les possibilités de chevauchement ou de double emploi avec d'autres programmes gouvernementaux. Pour cette raison, les partenariats sont vite devenus une des pierres angulaires du PASL et le degré d'atteinte des résultats en a été fortement tributaire.

3.0 BIEN-FONDÉ DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

Cette section présente les résultats concernant le bien-fondé du PASL. Cette analyse a été effectuée en examinant tour à tour:

- la conformité du PASL aux priorités et politiques du gouvernement fédéral;
- l'évolution des priorités et politiques du gouvernement fédéral;
- le chevauchement ou double emploi entre les différents programmes du PASL et d'autres programmes gouvernementaux;
- la complémentarité des programmes.

3.1 CONFORMITÉ DU PASL AUX PRIORITÉS ET POLITIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Il n'y a aucun doute, dans l'esprit de tous les interlocuteurs rencontrés, que, lors de l'approbation du PASL, en 1988, les objectifs qui lui avaient été assignés s'inséraient étroitement dans les priorités du gouvernement fédéral en matière d'environnement. La base de ces priorités avait été établie lors de l'adoption de la Loi canadienne de la protection de l'environnement et des politiques sur la qualité de l'environnement, sur l'eau et sur la création de parcs marins nationaux.

De plus, le PASL comblait une des lacunes de la mise en oeuvre de la Politique fédérale sur l'eau, qui devait englober l'ensemble de l'écosystème Grands Lacs-Fleuve Saint-Laurent. Depuis plusieurs années, des efforts importants avaient été consentis pour la portion Grands Lacs et l'accord sur la qualité des Grands Lacs avec les États-Unis venait d'être renouvelé, en 1987. Toutefois, il n'existait pas de programme d'intervention

similaire pour le fleuve Saint-Laurent. La mise en oeuvre d'un programme d'envergure pour cette portion fluviale s'avérait donc un complément indispensable à l'opérationnalisation de cette politique.

Les quatre volets du PASL, soit la «restauration», la «protection», la «conservation» et l'«état du milieu», correspondaient tous, en 1988, à des éléments de la Politique fédérale sur l'eau. La seule nuance à apporter concerne l'importance du volet «restauration». S'il est vrai que la restauration faisait partie des politiques fédérales, sa priorité était, en pratique, moins élevée que pour les autres volets du PASL. D'ailleurs, les budgets affectés à ce volet sont apparus, dès le début du programme, comme insuffisants pour atteindre les objectifs de restauration identifiés.

Un autre élément important du bien-fondé du PASL concerne l'objectif d'intégrer dans un tout cohérent et dans un même programme un ensemble de dimensions ou d'objectifs environnementaux complémentaires. Ainsi, en ayant pour objet central un écosystème comme le fleuve Saint-Laurent, le PASL utilisait de façon indirecte une approche écosystémique réunissant tous les partenaires responsables de cet écosystème. Même si cette volonté d'intégration ne s'est pas matérialisée avec le degré de succès attendu pour tous les volets du PASL (voir section 5.0), il n'en reste pas moins que tous les interlocuteurs rencontrés ont reconnu le bien-fondé de cette approche.

3.2 ÉVOLUTION DES PRIORITÉS ET POLITIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Depuis la mise en oeuvre du PASL, en 1988, deux événements marquants ont influé sur les priorités et politiques du gouvernement fédéral en matière d'environnement:

- la mise en oeuvre du Plan Vert, en 1990;
- la Conférence internationale de Rio, en 1992.

Ces deux événements ont réitéré et même accru la priorité que le gouvernement fédéral accorde à la dimension «protection» de l'environnement. Ils ont aussi confirmé l'importance de continuer à investir dans la connaissance du milieu. Leur influence sur la dimension «conservation» a permis d'accorder une plus grande importance à l'aspect «écosystémique» dans ce type d'intervention. Le concept de «bio-diversité», mis de l'avant lors de la Conférence internationale de Rio, s'inscrit dans cette perspective écosystémique. Dans cette optique, les projets de protection ou de mise en valeur des habitats revêtent une importance particulière.

Pour plusieurs des interlocuteurs rencontrés, les projets de type «ad hoc», comme ceux actuellement mis en oeuvre dans le cadre du programme Sauvegarde des espèces menacées, devraient nécessairement être intégrés dans des programmes plus écosystémiques visant la mise en valeur d'habitats. Enfin, ces deux événements ont aussi permis de faire ressortir l'importance de tenir compte de la dimension «prévention» dans la conception de programmes environnementaux.

Cette évolution des priorités ne remet pas en cause le bien-fondé du PASL, tel que conçu en 1988. Cependant, il est évident que, si le programme initial pouvait être conçu de nouveau, en tenant compte de l'évolution de la «pensée» environnementale depuis cette date, certains changements y seraient apportés. Les principaux sont exprimés ci-après:

- une priorisation plus grande du volet «protection»;
- une diminution de l'importance du volet «restauration»;
- une plus grande importance à la mise en valeur d'habitats protégés, par opposition à leur simple protection;

- une redéfinition du programme Sauvegarde des espèces menacées pour que la perspective «écosystémique» des projets soit davantage prise en compte.

3.3 CHEVAUCHEMENT OU DOUBLE EMPLOI ENTRE LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES DU PASL ET D'AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

Un programme comme le PASL, qui vise des objectifs environnementaux globaux, pourrait facilement chevaucher ou doubler d'autres programmes gouvernementaux de moindre envergure, tant au niveau fédéral que provincial. Cependant, le PASL, dès sa conception, a cherché à éviter ce type de problème en intégrant dans ses activités les initiatives déjà en cours de réalisation dans différents départements d'Environnement Canada ou dans d'autres ministères fédéraux ou provinciaux. Le PASL a non seulement intégré les projets déjà en cours, il a aussi cherché à harmoniser tous ces efforts dans la poursuite d'objectifs communs.

Cette volonté d'intégration a porté fruit et, de l'avis de presque tous les interlocuteurs rencontrés, le PASL ne chevauche pas et ne dédouble pas d'autres programmes existants. Cette absence de dédoublement et de chevauchement représente à la fois une des forces du PASL, mais aussi une de ses faiblesses.

En cherchant à intégrer les programmes déjà existants, le PASL a été obligé de favoriser des partenariats, par exemple avec Pêches et Océans Canada (projets sur la sauvegarde des bélugas) et avec le ministère de l'Environnement du Québec (projets avec les industries polluantes). Ces partenariats sont vite devenus l'une des pierres angulaires du PASL et, lorsqu'ils se sont avérés efficaces, comme dans le programme Réduction des toxiques, les résultats atteints ont été impressionnants.

Par contre, le PASL s'est vite aperçu que l'intégration de projets et leur harmonisation dans la poursuite d'objectifs communs étaient deux choses distinctes, en particulier

lorsqu'elles impliquent des entités administratives indépendantes, comme deux ministères, deux gouvernements, etc. Les succès mitigés d'harmonisation des projets de certains partenaires (Industrie, Science et Technologie Canada, Pêches et Océans Canada, Loisir, Chasse et Pêche Québec) témoignent des difficultés rencontrées à ce niveau.

D'une certaine façon, on peut dire que l'absence de dédoublement, ou l'intégration des projets existants avant le PASL, n'a pas, pour certains projets, accru la cohérence d'ensemble du PASL. Quoique intégrés au PASL, ces projets ont pratiquement continué à fonctionner isolément et n'ont été que juxtaposés à d'autres déjà existants. Ce fut le cas, par exemple, de plusieurs des projets du programme Sauvegarde des espèces menacées, avec certains partenaires.

Pour certains interlocuteurs, provenant surtout de ministères provinciaux, il existait par contre des dédoublements au niveau des juridictions et des réglementations fédérale et provinciale dans différents domaines, dont les pêches, les habitats et la normalisation des dossiers industriels. Dans l'ensemble, cette situation n'a cependant pas été trop problématique, principalement parce que les différents partenaires fédéraux et provinciaux ont pris soin de s'entendre pour éviter les conflits sur ces aspects. Toutefois, plusieurs délais de mise en oeuvre ont été causés par ces difficultés de juridiction.

3.4 COMPLÉMENTARITÉ DES PROGRAMMES

Les programmes du PASL, que ce soit en 1988, lors de leur conception, ou lors de leur mise en oeuvre, ont été caractérisés par un souci de complémentarité par rapport à d'autres programmes environnementaux. Un bon exemple est l'adoption du Plan Vert, en 1989-1990. Tous les interlocuteurs s'entendent pour louer l'absence de duplication et la complémentarité entre ces deux programmes, quoique, pour certains, il aurait été

avantageux d'insérer le PASL dans le Plan Vert, et ce, pour des fins d'homogénéité de gestion.

Cette complémentarité a aussi favorisé une accélération dans l'obtention des résultats de certains programmes, comme, par exemple, le Plan conjoint des habitats de l'Est.

FAITS SAILLANTS

IMPACTS DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

- ➡ Le grand public est le premier client et le bénéficiaire ultime du PASL. La satisfaction de ce client, évaluée par l'entremise d'une revue de presse, est majoritairement positive.
- ➡ Le programme le plus visible du PASL est sans contredit celui de Réduction des toxiques, avec 45% des références recensées. L'appréciation de ce programme est assez positive. Ainsi, les progrès enregistrés par rapport aux objectifs du programme, la sensibilisation au caractère critique de la pollution et même la collaboration des entreprises recueillent des appréciations positives. Toutefois, on lui reproche des retards, des délais et la timidité des actions vis-à-vis des «méchants pollueurs».
- ➡ Le PASL a généré plusieurs gains socio-économiques. En plus des dépenses globales de 818 millions de dollars et des retombées économiques qui ont été calculées au moyen du modèle intersectoriel du Bureau de la statistique du Québec (BSQ), le PASL a notamment suscité les gains suivants:
 - la visibilité accrue du gouvernement fédéral comme leader dans les actions favorisant un environnement sain pour le fleuve Saint-Laurent;
 - le concept de guichet unique dans les actions concernant le fleuve Saint-Laurent;
 - le développement de l'expertise, tant au niveau technologique et analytique (indice chimiotox, Beep) qu'au niveau des connaissances acquises sur le fleuve Saint-Laurent;
 - la sensibilisation du grand public;
 - l'accélération dans l'obtention des résultats favorisant l'environnement du fleuve Saint-Laurent;
 - le mode de gestion du PASL, simple et centré sur les résultats, qui a eu l'avantage d'influer sur la gestion de programmes similaires, comme celui touchant le fleuve Fraser, dans l'Ouest canadien.

4.0 IMPACTS DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

Certains impacts observés à la suite de la mise en oeuvre des programmes du PASL ont déjà été présentés à la section 2.0 traitant du degré d'atteinte des cinq grands objectifs poursuivis par le PASL. La présente section s'intéresse à des impacts plus globaux découlant de la mise en oeuvre du programme:

- la satisfaction des clients du PASL;
- les gains socio-économiques découlant du PASL.

4.1 SATISFACTION DES CLIENTS DU PASL

Pour les gestionnaires du PASL, le grand public est le premier client et le bénéficiaire ultime du PASL. Cependant, mises à part quelques activités s'adressant directement à ce public (émissions de radio, vidéo sur le pluvier siffleur, mentions du PASL dans diverses publications gouvernementales, etc.), la population ne constituait pas une cible directe des programmes du PASL, même s'il est vrai que, ultimement, c'est elle qui sera le bénéficiaire principal d'un environnement fluvial de qualité.

En l'absence de mesures directes de la satisfaction du grand public, une revue de presse a été effectuée pour estimer l'importance accordée par ce média aux activités du PASL et pour qualifier son appréciation du PASL, de ses programmes et des partenaires qui y sont impliqués (voir la grille d'analyse à l'annexe G, qui porte sur l'appréciation du PASL au moyen de l'utilisation d'articles de presse). Dans la mesure où les médias se doivent de refléter l'information d'intérêt public, on peut considérer les résultats de cette revue de presse comme un indicateur indirect de la perception du public vis-à-vis du PASL.

Cette revue de presse a été effectuée à partir d'articles tirés de sept quotidiens publiés au Québec et du Ottawa Citizen, un quotidien ontarien, entre 1988 et 1992. Au total, 115 articles ont été recensés au cours de cette période et il est intéressant d'observer que le nombre d'articles publiés a augmenté chaque année, sauf en 1991:

- 1988 : 15 articles
- 1989 : 18 articles
- 1990 : 29 articles
- 1991 : 12 articles
- 1992 : 41 articles.

À partir des 115 articles recensés, 272 références distinctes ont été analysées pour estimer dans quelle mesure elles reflétaient, dans un premier temps, une perception positive, négative ou neutre des interventions des différents partenaires impliqués dans la mise en oeuvre du PASL et, dans un deuxième temps, des différents programmes du PASL.

Pour ce qui est de l'appréciation des interventions des partenaires, les résultats du tableau 4.1 montrent que, de façon globale, 60,3% des 272 références sont de nature positive, 21,7%, de nature négative et 18% sont neutres. Sauf pour les industries, pour lesquelles le pourcentage de références négatives est le plus élevé, les références sont toujours majoritairement positives. En terme de visibilité, soit le nombre de mentions, ce sont les activités des gouvernements fédéral et provincial qui sont les plus apparentes, recueillant 49,3% des références, suivies de celles des OENG, des industries et des autres partenaires.

En ce qui concerne les cotes de visibilité et l'appréciation des programmes à résultats directs du PASL, le tableau 4.2 résume les résultats obtenus. Le détail de ces résultats, pour chaque programme, est présenté à l'annexe G.

TABLEAU 4.1

PERCEPTION DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES IMPLIQUÉS
DANS LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

PARTENAIRES	% DU TOTAL DES RÉFÉRENCES			TOTAL DES RÉFÉRENCES	
	NÉGATIF	NEUTRE	POSITIF	%	NOMBRE
Industries	8,5	2,8	6	17,3	47
OENG	0,3	3,4	17,6	21,3	58
Gouvernements fédéral et provincial	12,5	10,0	26,8	49,3	134
Autres *	0,4	1,8	9,9	12,1	33
TOTAL DES % NOMBRE DE MENTIONS	21,7 59	18,0 49	60,3 164	100,0	272

* Municipalités, universités, etc.

COGESULT INC.

TABLEAU 4.2

SYNTHÈSE DES COTES DE VISIBILITÉ ET D'APPRÉCIATION DES PROGRAMMES
À RÉSULTATS DIRECTS DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

VOLET	PROGRAMME	VISIBILITÉ RELATIVE	% DE RÉFÉRENCES POSITIVES	% DE RÉFÉRENCES NÉGATIVES	% DE RÉFÉRENCES NEUTRES
Protection	Réduction des toxiques	45 %	47	35	18
Conservation	Parc Marin du Saguenay	26 %	72	15	13
Conservation	Sauvegarde des habitats	13 %	69	14	17
Protection	Développement technologique	6 %	57	14	29
Restauration	Assainissement des sites fédéraux Réhabilitation de milieux humides	6 %	23	15	62
État du milieu	État de l'environnement et des écosystèmes	4 %	78	22	0

COGESULT INC.

Le plus visible des programmes du PASL est sans contredit celui de Réduction des toxiques, avec 45% des références recensées. Les avis sont assez partagés sur ce programme: 47% de références positives et 35% de négatives. Les articles reprochent surtout les retards, les délais et la timidité des actions entreprises à l'égard des «méchants pollueurs». Par contre, les progrès enregistrés par rapport aux objectifs du programme, la sensibilisation au caractère critique de la pollution et même la collaboration des entreprises recueillent des appréciations positives.

Les deux programmes faisant partie du volet «conservation», soit le Parc Marin du Saguenay et Sauvegarde des habitats, recueillent respectivement 26% et 13% des références recensées. La majorité de celles-ci sont positives; seuls les nombreux délais et les querelles fédérales-provinciales relatives au Parc Marin ont entraîné des références négatives.

Enfin, les références concernant les programmes faisant partie des volets «restauration» et «état du milieu» et celles relatives au programme Développement technologique sont trop peu nombreuses pour que les pourcentages obtenus soient vraiment significatifs.

En somme, si on se fie aux articles recensés, on peut affirmer que le PASL jouit d'une bonne presse. Ce constat est d'autant plus vrai que, de façon générale, la presse écrite recherche la controverse. Le PASL, tout en bénéficiant d'une couverture médiatique somme toute assez considérable, a échappé à ce type de traitement.

4.2 GAINS SOCIO-ÉCONOMIQUES DÉCOULANT DU PASL

Cette section traite des gains socio-économiques qui ont découlé de la mise en oeuvre du PASL. La valeur ajoutée du PASL y est d'abord traitée, puis plusieurs autres gains, réels mais se prêtant mal à une quantification de nature économique, sont aussi présentés.

4.2.1 Valeur ajoutée du PASL

Le meilleur cadre de référence pour estimer la valeur ajoutée du PASL est l'analyse économique effectuée au moyen du modèle des échanges intersectoriels du Bureau de la statistique du Québec (BSQ), en 1990. Selon la définition du BSQ, la valeur ajoutée correspond à la somme des postes «salaires et gages avant impôts» et «autres revenus bruts avant impôts». Elle représente donc la rémunération des facteurs de production à l'intérieur de l'économie québécoise.

Le calcul de la valeur ajoutée a été basé sur un estimé des dépenses globales reliées au PASL et s'élevant à 818 millions de dollars. De ce total, environ 750 millions de dollars provenaient d'investissements effectués par les usines prioritaires dans le cadre du programme Réduction des toxiques, et ce, afin de se conformer aux exigences environnementales. Les autres 68 millions de dollars provenaient de la contribution fédérale au PASL.

L'analyse économique plus haut mentionnée a estimé que les dépenses de 818 millions de dollars ont entraîné des effets totaux, en terme de valeur ajoutée, de 612 millions de dollars au Québec, dont 455 millions de dollars à Montréal. L'augmentation de la main-d'oeuvre totale a été évaluée à 11 145 personnes-année pour le Québec, dont 8 283 dans la région métropolitaine. Une majorité de ces personnes-année ont été générées par des emplois à temps partiel associés à la mise en place des programmes du PASL. Cependant, certains emplois à temps plein découleront des activités régulières implantées grâce au PASL.

Cette estimation de la valeur ajoutée s'est appuyée sur les hypothèses que les entreprises n'auraient pas investi 750 millions de dollars en l'absence du PASL et que le gouvernement fédéral n'aurait pas effectué des dépenses additionnelles de 68 millions de dollars. Si la dernière supposition apparaît plausible, la première, par contre, est

discutable. En effet, les entrevues effectuées auprès des entreprises indiquent que plusieurs investissements étaient déjà prévus et ne seraient donc pas attribuables à 100% au PASL.

4.2.2 Autres gains découlant du PASL

Le calcul de la valeur ajoutée n'est pas suffisant pour bien estimer l'ensemble des gains, pour le gouvernement fédéral, ayant découlé de la mise en oeuvre du PASL. D'autres gains, au nombre de six, font ainsi l'objet d'une description, alors qu'une énumération de gains plus difficilement quantifiables complète le recensement des impacts découlant de la mise en oeuvre du PASL.

Un **premier gain** concerne la visibilité acquise par le gouvernement fédéral comme «leader» dans les actions favorisant un environnement sain pour le fleuve Saint-Laurent. Par la mise sur pied d'un programme de cette envergure, par son souci de «faire bouger les choses» et de produire des résultats concrets, le gouvernement fédéral a accru sa visibilité et, si on se fie au traitement que la presse écrite a accordé au PASL, la visibilité obtenue est, dans l'ensemble, positive.

Le fait que le gouvernement fédéral ait favorisé, dans les actions concernant le fleuve Saint-Laurent, le concept d'un guichet unique représente un **second gain**, fort important. La mise sur pied de partenariats pour les différents programmes a favorisé une cohérence des interventions et, dans certains cas, comme pour le programme Réduction des toxiques, a constitué un indéniable facteur de succès. Dans ce programme, en effet, les entreprises ciblées ne pouvaient plus miser sur les problèmes de juridiction fédérale-provinciale pour retarder les échéances de dépollution.

Un **troisième gain** non négligeable a trait au développement de l'expertise. Que ce soit au niveau technologique, analytique (indice chimiotox) ou simplement des connaissances

acquises sur le fleuve Saint-Laurent, le gouvernement fédéral et ses partenaires ont acquis une expertise qui facilitera les futures actions environnementales envisagées pour l'assainissement du fleuve.

Même si, dans le PASL, la sensibilisation du grand public n'a pas constitué une priorité importante, il faut souligner des retombées positives à ce niveau, qui constituent un **quatrième gain**. Que ce soit sur des aspects particuliers de certains programmes (vidéo sur le pluvier siffleur, émissions de radio sur le faucon pèlerin, etc.) ou sur des dimensions plus larges du PASL (documents distribués dans des écoles, publications gouvernementales diverses, conférences ou colloques, etc.), l'importance de sensibiliser le public s'est accrue tout au long de la mise en oeuvre du PASL.

Un **cinquième gain** très important qui a découlé du PASL concerne l'accélération de l'obtention de résultats favorisant l'environnement du fleuve Saint-Laurent. Tous les interlocuteurs rencontrés sont d'accord pour affirmer que, sans le PASL, la réduction des rejets toxiques industriels n'aurait pas été aussi rapide, car les entreprises auraient continué à gagner du temps, que la création du Parc Marin du Saguenay aurait continué à n'être qu'un projet intéressant à réaliser et que les nombreuses études sur le fleuve auraient continué à être effectuées isolément, sans cette préoccupation essentielle d'en faire une synthèse cohérente, comme dans le programme Etat de l'environnement et des écosystèmes.

Le mode de gestion du PASL [structure simple composée d'un comité de gestion et de comités d'harmonisation entre les partenaires, mode de reportage (PASL METRE) centré sur les résultats] représente aussi un **sixième gain**, notable. Ce mode de fonctionnement a eu pour mérite d'influer sur la gestion de programmes similaires, comme celui concernant le fleuve Fraser, dans l'Ouest canadien, le programme environnemental des provinces de l'Atlantique et le programme visant la dépollution des Grands Lacs.

Enfin, les gains suivants, quoique difficilement quantifiables, méritent d'être soulignés:

- la reconnaissance, par la population, de la valeur environnementale du fleuve Saint-Laurent;
- la création d'un réseau d'information en environnement;
- la complémentarité du PASL avec le programme d'éco-civisme, qui favorise les bons comportements environnementaux par l'information populaire;
- la meilleure connaissance de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent;
- l'amélioration de l'image environnementale des entreprises bordant le fleuve Saint-Laurent;
- les effets induits sur l'économie, tels que les recettes gouvernementales en taxes diverses et la mobilisation de l'importante force de travail que constitue le bénévolat;
- l'amélioration à long terme de la qualité de la vie des citoyens par la création d'un environnement de meilleure qualité et par la réduction des risques pour la santé humaine associés à l'utilisation du fleuve Saint-Laurent.

4.3 CONCLUSION

Tous ces gains, quoique réels, demeurent cependant fragiles et, en l'absence d'une continuité et d'une poursuite des efforts d'assainissement du fleuve Saint-Laurent, risquent d'être de courte durée. A cet égard, l'absence d'un PASL 2 donnerait raison aux critiques concernant, par exemples, l'inertie gouvernementale à consentir des efforts

soutenus ou la trop grande importance accordée à la réalisation d'études par rapport à des actions environnementales concrètes. On peut ainsi penser, à titre indicatif, à la mise en valeur d'habitats, et non seulement à la protection d'habitats.

Après cinq années d'efforts, le PASL, en plus d'avoir produit des résultats concrets (voir section 2.0), a aussi créé un momentum favorable, en terme de connaissance de la problématique et de partenariat, pour réaliser des interventions ayant un impact environnemental positif et à long terme sur le fleuve Saint-Laurent. Le principal gain du PASL est peut-être d'avoir, en grande partie grâce au «leadership» fédéral, créé ce momentum favorable à l'obtention de résultats durables.

Les effets favorables de la dépollution du fleuve sur les activités du public, en tant qu'utilisateur, ne se feront sentir qu'à long terme. Toutefois, le processus d'amélioration des eaux du fleuve est en place et les résultats, en terme de valeur ajoutée pour le public, pourront éventuellement se concrétiser.

FAITS SAILLANTS

SOLUTIONS DE RECHANGE AU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

- Dans une perspective pratique, il n'existait aucun programme d'envergure prônant des objectifs similaires à ceux du PASL et susceptibles d'être mis en oeuvre concurremment au PASL.
- La mise en place de réglementations et le recours à des instruments économiques pour contraindre les intervenants à la préservation environnementale du fleuve Saint-Laurent étaient des solutions de rechange possibles. Toutefois, ces outils auraient exigé du temps pour leur mise en application et n'auraient pas encouragé le partenariat qui a découlé du PASL.

5.0 SOLUTIONS DE RECHANGE AU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

Dans le processus d'évaluation du PASL, une question importante doit être soulevée: lors de la conception et de l'adoption du PASL, en 1988, existait-il des solutions de rechange qui auraient pu être mises en oeuvre à la place du PASL?

Si on se situe dans une perspective pratique, il n'existait alors aucun programme d'envergure prônant des objectifs similaires à ceux du PASL et susceptible d'être mis en oeuvre concurremment au PASL. Il n'y avait donc pas, dans les faits, de solutions de rechange au PASL, en 1988.

Seul l'effort d'analyse et de réflexion contenu dans le rapport Dagenais qui, en 1987, formulait au gouvernement du Québec quelque 150 recommandations sur la problématique d'assainissement du fleuve Saint-Laurent, aurait pu se traduire rapidement par la mise en oeuvre d'un programme concurrentiel au PASL. Ce ne fut pas le cas et c'est plutôt le PASL qui, d'une certaine façon, peut être considéré comme ayant été une solution de rechange aux recommandations du rapport Dagenais.

Par contre, plusieurs interlocuteurs ont formulé des suggestions qui, sans constituer des solutions de rechange proprement dites, auraient pu modifier sensiblement le PASL. Parmi celles-ci, notons les suivantes:

- la mise sur pied d'un centre ou d'un institut de recherche sur le fleuve Saint-Laurent, à but non lucratif et financé par les fonds publics, qui aurait favorisé une vision à plus long terme et «moins politisée» sur l'aspect «amélioration des connaissances sur le fleuve Saint-Laurent»;
- la prise en compte d'objectifs ne se limitant pas à l'aspect «eau», mais englobant aussi les aspects «sol et air» ayant un impact sur le fleuve Saint-Laurent;

- l'incorporation de volets favorisant une implication réelle du public et des groupes communautaires, comme dans les programmes sur les Grands Lacs et les provinces de l'Atlantique;
- la formulation et la poursuite d'objectifs moins curatifs, comme la réduction des rejets toxiques, et plus axés sur la prévention et l'amélioration de l'environnement par une approche plus écosystémique.

Cependant, quels que soient l'approche, les objectifs ou les modes organisationnels privilégiés, tout programme concernant le fleuve Saint-Laurent nécessitait un partenariat étroit entre le fédéral et le provincial. À cet égard, il n'y avait pas de solutions de rechange possibles, si ce n'est au niveau des modalités d'entente de partenariat. On aurait ainsi pu envisager, par exemple, une entente de type plus conventionnel qui laisse plus d'autonomie à la province dans la façon de poursuivre les objectifs visés.

Une autre approche envisageable aurait consisté à procéder par règlement ou à utiliser des instruments économiques pour favoriser la dépollution du fleuve Saint-Laurent. Ces outils, quoique valables, auraient toutefois exigé plus de temps pour leur mise en application et n'auraient pas encouragé le partenariat qui a découlé du PASL.

6.0 CONCLUSION

Dans les sections précédentes, le degré d'atteinte des cinq grands objectifs du PASL a été présenté, de même que l'analyse du bien-fondé du programme, ses impacts et les solutions de rechange qui auraient pu être apportées. Les résultats présentés ont permis de faire ressortir les principales réussites du PASL et les principales difficultés rencontrées.

Si on considère l'ensemble des résultats, le PASL doit être évalué comme un succès. Celui-ci est dû, premièrement, au bien-fondé de ses objectifs et à l'approche de partenariat privilégiée. Ces deux éléments ont représenté un facteur critique de succès, sans lequel le PASL n'aurait pu obtenir les résultats observés. En effet, l'absence de programmes «concurrents» au PASL, le quasi-consensus existant autour des cinq grands objectifs visés et la mise à contribution des principaux intervenants déjà impliqués dans l'amélioration du fleuve Saint-Laurent ont constitué, pour le PASL, des atouts de départ importants.

Cependant, ces atouts n'auraient pas suffi à assurer, à eux seuls, le succès du PASL. Le deuxième facteur de succès du programme est la volonté continue des intervenants à produire les résultats planifiés et à atteindre les objectifs poursuivis. Les gestionnaires du PASL et du Centre Saint-Laurent, en particulier, de même que plusieurs des intervenants des autres partenaires majeurs, ont assumé le leadership nécessaire pour surmonter les nombreuses difficultés rencontrées. Le PASL aurait en effet facilement pu devenir un fiasco, si on considère les nombreux problèmes de juridiction, les divergences dans les priorités à privilégier et la disproportion des apports financiers des principaux partenaires.

Le troisième facteur de succès du programme se situe au niveau de sa gestion. La mise sur pied des comités d'harmonisation s'est avérée, dans l'ensemble, un moyen efficace

de favoriser l'harmonisation des objectifs et des activités des différents partenaires. Pour sa part, le mode de reportage centré sur les résultats à atteindre a facilité le suivi du programme et a permis de réajuster rapidement les trajectoires des différents projets, lorsque cela s'avérait nécessaire.

Malgré les succès enregistrés, plusieurs dimensions du PASL auraient pu contribuer à augmenter le degré d'atteinte des objectifs poursuivis et le degré d'harmonisation des activités des différents partenaires. Parmi les principales, notons les suivantes:

- une planification plus réaliste des extrants à réaliser. Pour plusieurs programmes, surtout au cours des premières années de mise en oeuvre, les extrants produits ont en effet été en deçà des attentes;
- une plus grande préoccupation à définir les impacts ou effets environnementaux devant découler de la réalisation des extrants du programme. D'ailleurs, les objectifs du PASL (réduction des rejets toxiques, conservation de 5 000 hectares, etc.) représentent davantage des extrants à atteindre que des objectifs environnementaux proprement dits. De tels objectifs pourraient être du type «augmentation de la qualité de l'eau par une réduction de la présence de plomb ou encore augmentation de la présence du béluga de x% dans la région du fjord du Saguenay, mise en valeur, etc. En somme, des objectifs en terme de résultats pour l'environnement qui sont la fin ultime des actions menées dans le cadre du PASL;
- une plus grande préoccupation à concevoir des projets qui prennent en considération l'ensemble des dimensions écosystémiques (eau-air-sol) d'un environnement visé. Par exemple, des améliorations sensibles auraient pu être apportées au programme Sauvegarde des espèces menacées;

- une meilleure harmonisation des stratégies de communication des résultats des programmes entre les principaux partenaires, stratégies qui prévoieraient, entre autres, des communications effectuées conjointement, lorsque l'apport des partenaires a été conjoint;
- une clarification des critères permettant d'insérer dans le PASL des projets déjà en cours de réalisation par d'autres partenaires afin d'assurer une plus grande cohérence entre les objectifs de ces projets et ceux du PASL. Plusieurs de ces projets n'ont en effet pu être suffisamment harmonisés aux objectifs du PASL.

L'expérience du PASL permet de tirer cinq leçons importantes pour accroître l'efficacité de programmes similaires:

La **première leçon** concerne l'importance de favoriser le plus possible un apport financier «neuf» de la part des principaux partenaires impliqués dans la prise de décision lors de la mise en oeuvre d'un programme. Sans cet apport financier, il est quasi inévitable que des problèmes de priorisation, de programmation et d'harmonisation des interventions se présentent, nuisent à la cohérence d'ensemble du programme et entraînent des délais de réalisation.

La **deuxième leçon** concerne l'importance de favoriser une continuité chez les principaux intervenants impliqués dans la mise en oeuvre du programme. Les roulements de personnel et les changements d'interlocuteurs nuisent à la bonne marche du programme et entraînent inévitablement des délais de mise en oeuvre.

La **troisième leçon** concerne l'importance de prendre le temps nécessaire pour bien préparer et signer des ententes de collaboration claires sur les apports spécifiques de chaque partenaire. Le PASL a bien réussi en ce qui concerne les ententes fédérales-provinciales. Par contre, il ne faut pas sous-estimer l'importance de telles ententes avec

des partenaires fédéraux. Le succès du PASL est plus mitigé à cet égard, lorsqu'on examine le succès relatif des partenariats avec Pêches et Océans Canada et Industrie, Science et Technologie Canada.

La **quatrième leçon** concerne l'impérieuse nécessité d'effectuer un suivi régulier et continu, tant au niveau des efforts d'harmonisation que des progrès réalisés, de la production des extraits et de l'atteinte des objectifs. Le succès des comités d'harmonisation et l'utilité d'outils de suivi comme le PASL METRE représentent des exemples à suivre, à ce niveau.

La **cinquième leçon** concerne l'importance de favoriser la réalisation de projets via la mise sur pied d'équipes conjointes regroupant les efforts des partenaires. Le succès de l'EISL témoigne éloquentement de l'efficacité de cette approche.

ANNEXE A

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

ÉTAT DES RENCONTRES AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES

ENTREPRISE	PERSONNE CONTACTÉE	VILLE	DATE DE LA RENCONTRE	COMPLÉTÉ
Abitibi-Price	Jean-Guy Boilly	Alma		
Alcan	Jacques Labrie	Jonquière	23/04/93	OUI
Atlas	Marcel Martellini	Tracy		
Daishowa	Jacques Roberge	Québec	28/04/93	OUI
Domtar	Yvon Beauregard	Montréal	16/04/93	OUI
Expro	Danielle Duguay	St-Timothée	17/05/93	OUI
Héroux	Pierre Thériault	Longueuil	14/05/93	OUI
Kruger	Guy Rivard	Trois-Rivières		
Monsanto	Pierre-André Gignac	LaSalle		
Noranda CCR	Jacques Pageau	Montréal-Est	06/05/93	OUI
Pétromont	Jean Carpentier	Montréal-Est	11/05/93	OUI
Péto-Canada	Luc Baillargeon	Montréal	20/04/93	OUI
PPG	Denis Faucher	Beauharnois	17/05/93	OUI
QIT	Jean-Paul Dubois	Tracy	01/06/93	
Reynolds	Richard Hallé	Cap-de-la-Madeleine	22/04/93	OUI
Stone Consolidated	Pierre Lacourisère	Trois-Rivières	22/04/93	OUI

COGESULT INC.

ÉTAT DES RENCONTRES AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES

NOM	ORGANISME	TYPE DE QUESTIONNAIRE	VILLE	PROGRAMME	RENCONTRE	COMPLÉTÉE
Isabelle Ringuet	MDE	Détaillé	Québec	Sauvegarde des habitats et espèces menacées	13/05/93	OUI
Michel Huotte	MLCP	Détaillé	Québec	Sauvegarde des habitats	29/04/93	OUI
Caroll Bélanger	MDE	Détaillé	Montréal	Réhabilitation des milieux humides/Ass. féd.	29/06/93	OUI
René Rochon	CSL	Détaillé	Montréal	Réhabilitation des milieux humides/Ass. féd.	09/07/93	OUI
Gaétan Duchesneau	EISL	Détaillé	Montréal	Réduction des rejets toxiques	20/04/93	OUI
Claude Filion	MDE	Détaillé	Tadoussac	Parc marin	29/06/93	OUI
Nicole Lavigne	MDE - CSL	Détaillé	Montréal	État de l'environnement	18/05/93	OUI
Faye Cotton	MLCP	Détaillé	Québec	État de l'environnement	27/04/93	OUI
John Mihalus	MIST	Détaillé	Ottawa	Développement technologique	05/07/93	OUI
Yvan Valiquette	CSP	Détaillé	Montréal	Développement technologique	27/05/93	OUI
Lynn Cleary	MDE - CSL	Détaillé	Montréal	Apports toxiques	12/05/93	OUI
Ken Lum	MDE - CSL	Détaillé	Montréal	Apports toxiques		NON
Denis Lehoux	SCFaune	Détaillé (partiel)	Québec	Réhabilitation des milieux humides/Ass. féd.		NON
Maurice Masse	MENVIQ	Général	Québec		28/04/93	OUI
Léopold Gaudreau	MENVIQ	Général	Québec			NON (N.D.)
Adriana Estable	MLCP	Général	Québec		29/04/93	OUI
Georges Arsenault	MLCP	Général	Québec		29/04/93	OUI
Daniel Green	SVP	Général	Montréal		19/05/93	OUI
Richard Châtelain	MLCP	Général	Québec		27/04/93	OUI
Daniel Lesauteur	P.O.	Général	Mont-Joli		07/05/93	OUI
Ronaldo Raviolatti	MENVIQ	Général	Québec			NON (N.D.)

COGESULT INC.

ÉTAT DES RENCONTRES AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES
(suite)

NOM	ORGANISME	TYPE DE QUESTIONNAIRE	VILLE	PROGRAMME	RENCONTRE	COMPLÉTÉE
Raymond Perrier	CSL	Général	Montréal		07/07/93	OUI
Eric Meunier	AMQ	Général	Montréal			NON (N.D.)
Michel Lamontagne	CSL	Général	Québec		12/05/93	OUI
Pierre Gosselin	UQCN	Général	Québec		06/07/93	OUI
Claude Grondin	MLCP	Général	Québec		29/04/93	OUI
Lorraine Rouisse	AIFQ	Général - Entreprise	Québec		06/07/93	OUI
Gabriel Dionne	ACFPC	Général - Entreprise	Varenes		14/05/93	OUI
Michael Frost	ACPP	Général - Entreprise	Montréal			NON (N.D.)
Pierre Lachance	ACPP	Général - Entreprise	Montréal			NON (N.D.)
Yvon Courchesne	ACEQ	Général - Entreprise	Trois-Rivières			NON (N.D.)

COGESULT INC.

ANNEXE B

**INDICATEURS DE PERFORMANCE, EFFETS
INDUITS ET CRITÈRES D'EFFICACITÉ DES
PROGRAMMES DU PASL**

PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

PROGRAMMES, INDICATEURS DE PERFORMANCE, EFFETS INDUITS ET CRITÈRES D'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

OBJECTIFS PRINCIPAUX	PROGRAMMES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	EFFETS INDUITS	CRITÈRES D'EFFICACITÉ
1. LA RÉDUCTION DE 90% DES REJETS LIQUIDES TOXIQUES DES 50 INDUSTRIES PRIORITAIRES	RÉDUCTION DES REJETS TOXIQUES Résultats directs :	- le % de caractérisation des rejets toxiques pour les 50 usines prioritaires; - la quantité d'entreprises qui ont signé des ententes d'assainissement; - la quantité d'entreprises qui ont développé et mis en place des programmes reliés à la réduction des rejets toxiques; - la quantité d'entreprises qui respectent les concentrations tolérables maximales par le milieu aquatique; - la quantité d'entreprises qui respectent les charges de rejets maximales; - la quantité d'entreprises qui ont fait l'objet de sanctions suite au non respect des normes sur les rejets.	- le % d'amélioration de la qualité des écosystèmes qui sont à proximité des industries concernées; - le % d'amélioration des sites contaminés par les différentes catégories de sédiments toxiques identifiés comme provenant des industries concernées par le Plan.	- réduction, par les 50 usines visées, de 90 % des rejets toxiques, d'ici 1993, en fonction du volume et de la toxicité des rejets.
	TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES Résultats supports :	- le nombre de secteurs industriels touchés par le PASL qui ont mis à l'essai des techniques de pointe dans des projets pilotes; - le % de réussite de ces projets pilotes en termes de résultats reliés aux objectifs du Plan; - le % de démonstrations de procédés de fabrication et de traitement des effluents et des boues résiduelles qui ont entraîné le développement de projets pilotes.	- implantation des technologies et des procédés développés par ce programme dans les industries polluantes; - mise à l'essai des nouvelles technologies de pointe; - nombre de démonstration de procédés de fabrication et de traitement des effluents.	- les technologies développées et implantées contribuent à réduire de 90 % les rejets toxiques des usines visées;
	ÉCOTOXICOLOGIE ET SOUTIEN ANALYTIQUE Résultats supports :	- le % d'analyses et d'études qui sont fournies dans les délais prévus et qui répondent aux normes de qualité exigées; - le % des études et rapports qui sont utilisés comme base pour mettre au point et pour implanter une approche écotoxicologique; - le % des études et rapports qui sont publiés ou présentés lors de congrès et dont l'apport est perçu comme significatif.	- mise au point d'une approche écotoxicologique dans le processus d'analyse et d'évaluation des effets des contaminants; - développement d'expertises et de compétences par l'acquisition de connaissances en matière d'écotoxicologie; - les informations fournies aux gestionnaires facilitent leur compréhension des effets qui peuvent empêcher l'atteinte des objectifs.	- l'information fournie à la suite de la réalisation d'analyses écotoxicologiques permet aux gestionnaires de prendre les actions adéquates pour la réduction des rejets toxiques.

PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

PROGRAMMES, INDICATEURS DE PERFORMANCE, EFFETS INDUITS ET CRITÈRES D'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

OBJECTIFS PRINCIPAUX	PROGRAMMES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	EFFETS INDUITS	CRITÈRES D'EFFICACITÉ
2. PRÉPARATION DE PLANS DE RESTAURATION DE SITES FÉDÉRAUX CONTAMINÉS ET LA RESTAURATION DE MILIEUX HUMIDES	ASSAINISSEMENT DES SITES FÉDÉRAUX			
	Résultats directs : - le dépôt du rapport sur l'inventaire des sites contaminés a été déposé et accepté par le PASL dans les délais prévus; - le dépôt des rapports sur la caractérisation des sédiments présents dans les ports et les dix autres sites s'est fait dans les délais prévus; - le dépôt des rapports sur les plans de décontamination pour les trois ports ont été faits dans les délais prévus; - le canal Lachine a été décontaminé, entre 1991-93, sur plus de 13 kilomètres. Résultats supports : - le % de technologies de traitement, etc. qui ont été utilisées avec succès dans des projets pilotes; - les nouvelles techniques de dragage rencontrent les normes de mise en suspension des sédiments contaminés; - les critères sur la qualité des sédiments ont été élaborés dans les délais prévus; - les guides de dragage ont été publiés dans les délais prévus; - une base de données sur la qualité des sédiments est fiable, complète et pertinente.	- développement et mise au point de technologies de traitement et de disposition des sédiments; - développement et mise au point de nouvelles techniques de dragage; - publication des critères sur la qualité des sédiments; - publication de guides de dragage; - base de données sur la qualité des sédiments est opérationnelle et utilisée comme outil d'information.	- établissement de plans de restauration pour trois zones portuaires et d'autres sites d'intérêt; - canal Lachine restauré. - les critères sur la qualité des sédiments sont utilisés pour l'élaboration de la réglementation; - les technologies développées sont utilisées avec succès dans les projets pilotes; - les nouvelles techniques de dragage respectent les normes de mise en suspension des sédiments.	

PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

PROGRAMMES, INDICATEURS DE PERFORMANCE, EFFETS INDUITS ET CRITÈRES D'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

OBJECTIFS PRINCIPAUX	PROGRAMMES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	EFFETS INDUITS	CRITÈRES D'EFFICACITÉ
	RESTAURATION DES MILIEUX HUMIDES Résultats directs : Résultats supports :	- la synthèse des expériences effectuées à l'étranger et l'évaluation de leur applicabilité au contexte du Saint-Laurent; - réalisation réussie, dans les délais prévus, d'un projet pilote d'aménagement d'habitats fauniques à partir de sédiments de dragage; - les coûts d'utilisation de procédés d'encapsulation permettent des économies appréciables par rapport aux procédés conventionnels. - développer des technologies de traitement, de restauration et de disposition des sédiments; - développer et contrôler l'efficacité de nouvelles techniques de dragage; - élaborer et réviser des critères sur la qualité des sédiments; - publier des guides de dragage; - développer et gérer une base de données sur la qualité des sédiments.	- publication d'une synthèse des expériences effectuées à l'étranger et évaluation de leur applicabilité sur le Saint-Laurent; - les procédés utilisés sont exploitables dans le Saint-Laurent à des coûts raisonnables; - développement d'un guide d'aménagement et de réhabilitation des milieux humides. - mise au point des technologies de traitement, de restauration et de disposition des sédiments; - développement de nouvelles techniques efficaces de dragage; - élaboration et publication des critères sur la qualité des sédiments; - publication des guides de dragage; - une base de données sur la qualité des sédiments est opérationnelle et est utilisée comme outil d'information.	- les procédés d'encapsulation ou autres sont sécuritaires, répondent aux normes environnementales et permettent des économies appréciables par rapport aux procédés conventionnels. - les critères sur la qualité des sédiments sont utilisés dans le processus d'élaboration de règlements dans ce domaine; - les technologies sont utilisées avec succès dans les projets pilotes.
	ÉVALUATION DES APPORTS TOXIQUES Résultats supports :	le % d'analyses et d'études qui sont fournies dans les délais prévus et qui répondent aux normes de qualité exigées par les autres programmes tributaires.	- l'émission d'information fiable sur l'évaluation des apports toxiques; - publication d'études sur les comportements hydro-dynamiques et physico-chimiques; - publication de rapports sur la provenance et le devenir des rejets toxiques dans la chaîne alimentaire; - publication d'études sur les modalités du transport des polluants et de leur diffusion dans le fleuve.	- l'information répond aux besoins des usagers tributaires; - l'information permet d'obtenir une idée précise des contributions des tributaires du fleuve, etc. à sa contamination.

PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

PROGRAMMES, INDICATEURS DE PERFORMANCE, EFFETS INDUITS ET CRITÈRES D'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

OBJECTIFS PRINCIPAUX	PROGRAMMES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	EFFETS INDUITS	CRITÈRES D'EFFICACITÉ
3. CONSERVATION DE CINQ MILLE HECTARES D'HABITATS FAUNIQUES ET LA CRÉATION D'UN PARC MARIN À L'EMBOUCHURE DU SAGUENAY	SAUVEGARDE DES HABITATS Résultats directs : Résultats supports :	- 4 500 hectares d'habitats protégés avec la collaboration des organismes reliés à l'environnement; - 500 hectares d'habitats acquis et protégés; - création d'une zone de conservation dans l'archipel entre Montréal et Sorel; - création de milieux humides artificiels utilisables par la faune. - élaboration d'une liste d'habitats prioritaires; - développement de mécanismes d'acquisition et de gestion des habitats; - ententes conclues avec d'autres ministères fédéraux; - plan de gestion élaboré; - fonds de gestion mis sur pied pour la protection des habitats.	- les 5000 hectares acquis ont été protégés; - la productivité des sites aménagés: i.e. taux de nidification, taux d'occupation par les différentes populations d'espèces menacées, taux de reproduction des différentes populations d'espèces menacées; - le % d'amélioration de la qualité des habitats identifiés comme fragiles.	- les 5000 hectares d'habitats aménagés aident à stabiliser et à améliorer les populations d'espèces vulnérables et les écosystèmes.
	CRÉATION D'UN PARC MARIN Résultats directs :	- une entente fédérale-provinciale est signée dans les délais prévus; - un parc marin est aménagé en fonction des critères et des devis établis dans les délais prévus.	- le parc marin assure la conservation et la protection d'espèces animales et végétales représentatives du Saguenay et de l'estuaire du Saint-Laurent.	- création d'un parc marin à l'embouchure du Saguenay.
	ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES Résultats supports :	- système d'information mis sur pied pour recueillir les données bio-physiques, socio-économiques et sur la santé humaine; - développement d'indicateurs pour évaluer la qualité et l'évolution des écosystèmes; - identification et valorisation des écosystèmes fragiles et représentatifs; - émission des bilans périodiques synthèses sur l'état de l'environnement du fleuve.	- le % d'augmentation du taux de migration des différentes espèces menacées à l'intérieur des différents habitats protégés; - le % des différentes populations d'espèces à l'intérieur des différents habitats protégés; - le % d'amélioration de la qualité des écosystèmes en fonction des données recueillies au niveau des indicateurs.	- les études rendent possible l'élaboration des approches de stabilisation et d'amélioration des populations.

PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

PROGRAMMES, INDICATEURS DE PERFORMANCE, EFFETS INDUITS ET CRITÈRES D'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

OBJECTIFS PRINCIPAUX	PROGRAMMES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	EFFETS INDUITS	CRITÈRES D'EFFICACITÉ
4. ÉLABORATION ET LA MISE EN APPLICATION DE PLANS DE SURVIE POUR CERTAINES ESPÈCES MENACÉES	SAUVEGARDE DES ESPÈCES MENACÉES Résultats directs :	- le % de population d'espèces menacées visées par le PASL qui a été catégorisé; - le % de population d'espèces menacées visées par le PASL qui a fait l'objet d'élaboration de scénarios de solutions; - le % de population d'espèces menacées visées par le PASL qui a fait l'objet d'élaboration et de mises en place de plans d'action.	- diminution du déclin ou de la vulnérabilité des espèces menacées visées par le PASL.	- les problèmes affectant les populations d'espèces menacées sont identifiés; - les populations d'espèces menacées sont catégorisées.
	ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES Résultats supports :	- système d'information mis sur pied pour recueillir les données bio-physiques, socio-économiques et sur la santé humaine; - développement d'indicateurs pour évaluer la qualité et l'évolution des écosystèmes; - identification et valorisation des écosystèmes fragiles et représentatifs; - émission des bilans périodiques synthèses sur l'état de l'environnement du fleuve.	- le % d'augmentation du taux de migration des différentes espèces menacées à l'intérieur des différents habitats protégés; - le % des différentes populations d'espèces à l'intérieur des différents habitats protégés; - le % d'amélioration de la qualité des écosystèmes en fonction des données recueillies au niveau des indicateurs.	- les études rendent possible l'élaboration des approches de stabilisation et d'amélioration des populations.

PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

PROGRAMMES, INDICATEURS DE PERFORMANCE, EFFETS INDUITS ET CRITÈRES D'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

OBJECTIFS PRINCIPAUX	PROGRAMMES	INDICATEURS DE PERFORMANCE	EFFETS INDUITS	CRITÈRES D'EFFICACITÉ
5. RÉALISATION D'UN BILAN DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT DU FLEUVE SAINT-LAURENT	ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES Résultats directs :	- système d'information mis sur pied pour recueillir les données bio-physiques, socio-économiques et sur la santé humaine; - développement d'indicateurs pour évaluer la qualité et l'évolution des écosystèmes; - identification et valorisation des écosystèmes fragiles et représentatifs; - émission des bilans périodiques synthèses sur l'état de l'environnement du fleuve.	- le % d'augmentation du taux de migration des différentes espèces menacées à l'intérieur des différents habitats protégés; - le % des différentes populations d'espèces à l'intérieur des différents habitats protégés; - le % d'amélioration de la qualité des écosystèmes en fonction des données recueillies au niveau des indicateurs.	- les études rendent possible l'élaboration des approches de stabilisation et d'amélioration des populations d'espèces menacées et des écosystèmes.
	ÉVALUATION DES APPORTS TOXIQUES Résultats supports :	- le % d'analyses et d'études fournies dans les délais prévus et qui répondent aux normes de qualité exigées par les programmes tributaires; - le % des analyses et des rapports qui sont utilisés comme base pour négocier des ententes et élaborer des réglementations et des législations; - le % des études et des rapports qui sont publiés ou présentés dans des congrès et dont l'apport est jugé significatif à l'amélioration de la qualité de l'environnement du Saint-Laurent.	- émission d'information fiable sur l'évaluation des apports toxiques; - publication d'études sur les comportements hydro-dynamiques et physico-chimiques; - publication de rapports sur la provenance et le devenir des rejets toxiques dans la chaîne alimentaire; - publication d'études sur les modalités du transport des polluants et leur diffusion dans le fleuve.	- l'information répond aux besoins des usagers; - l'information est suffisamment claire afin de déterminer l'état de l'environnement du fleuve; - l'information permet d'obtenir une idée précise des contributions des tributaires, etc. du fleuve à sa contamination.

ANNEXE C

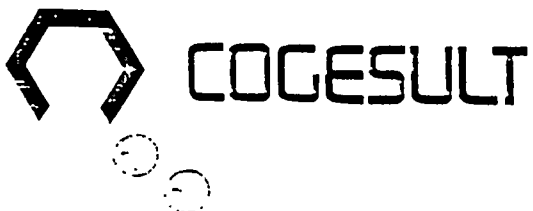
SCHÉMA D'ENTREVUE GÉNÉRAL

ENVIRONNEMENT CANADA
LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION

ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

SCHÉMA D'ENTREVUE GÉNÉRAL

31 MARS 1993



Cogesult Inc.
gestion-conseil études économiques et formation
economic studies management consulting and
training
1000, rue Saint-Jacques, 10^e étage, Québec, Québec

ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

SCHÉMA D'ENTREVUE GÉNÉRAL

A) Conformité aux priorités et politiques du gouvernement fédéral

- A1) Lors de l'approbation du PASL, en 1988, de quelle façon les quatre grands volets du programme (Conservation, Protection, Etat du milieu et Restauration) s'inscrivaient-ils dans les priorités et politiques du gouvernement fédéral en matière d'environnement ?
- A2) Selon vous, ces priorités et politiques ont-elles évolué depuis 1988 ? Si oui, quels événements significatifs ont amené cette évolution ?
- A3) A posteriori, si c'était à refaire, le PASL aurait-il pu être conçu de façon différente, en 1988, pour mieux s'inscrire dans les priorités et politiques du gouvernement fédéral à cette époque ?
- A4) Comment le PASL, tel qu'il est maintenant, s'inscrit-il dans les priorités et politiques actuelles (1993) du gouvernement fédéral en matière d'environnement ?

B) Valeur ajoutée, pour le gouvernement fédéral, de sa participation au PASL

- B1) Supposons, quelques instants, que le PASL n'ait pas été mis en oeuvre. Quelles auraient été, selon vous, pour l'ensemble des dix programmes, les plus grandes et les moins grandes pertes (absence de résultats et/ou retards dans l'atteinte des objectifs) pour le gouvernement fédéral ?
- B2) Selon vous, quels sont les principaux gains socio-économiques qui découlent de la mise en oeuvre du PASL ?

C) Degré d'atteinte des objectifs des programmes

- C1) Quels sont, selon vous, les programmes qui ont le mieux et le moins bien atteint leurs objectifs ? (Voir la liste des programmes ci-jointe)
- C2) Les objectifs poursuivis, en tenant compte des ressources disponibles et du temps disponible, étaient-ils réalistes ?
- C3) Quels sont les facteurs qui ont le plus aidé et le plus nui à l'atteinte des objectifs poursuivis ?
- C4) Dans l'éventualité où il n'y aurait pas de PASL 2, dans quelle mesure la durabilité des acquis obtenus dans le cadre du PASL 1 serait-elle affectée ?

D) Satisfaction des clients du PASL

- D1) Selon vous, dans quelle mesure les groupes cibles visés par le PASL (public, associations, industries, etc.) ont-ils exprimé de la satisfaction ou de l'insatisfaction vis-à-vis des résultats du PASL ?
- D2) Quelles ont été les principales éléments de satisfaction ?
- D3) Quelles ont été les principales éléments d'insatisfaction ?

E) Chevauchement ou double emploi

- E1) Connaissez-vous d'autres programmes ou projets (fédéraux, provinciaux, autres) qui poursuivent des objectifs similaires au PASL ? Si oui, en quoi le PASL s'en distingue-t-il ?

F) Efficacité des partenariats

- F1) Selon vous, quels étaient les objectifs généraux de partenariat du PASL et ont-ils été atteints ?



F) Efficacité des partenariats (suite)

F2) Supposons, quelques instants, que le PASL ait fonctionné sans partenariat avec:

- a) les autres ministères fédéraux et avec les gouvernements provinciaux;
- b) le secteur privé (OENG et entreprises)

En quoi cette absence de partenariat aurait-elle nui à l'atteinte des résultats observés ?

F3) Comment, selon vous, vos partenaires évaluent-ils l'efficacité du partenariat avec votre organisme ?

F4) Pouvez-vous identifier les aspects du partenariat qui ont le mieux et le moins bien fonctionné ? Pourquoi ?

G) Solutions de rechange au PASL

G1) En 1987-1988, lors de la conception du PASL, y avait-il d'autres approches ou d'autres types de programme en discussion qui auraient pu être mis en oeuvre à la place du PASL ? Si oui, qu'est-ce qui a motivé le choix du PASL ?

G2) Si vous aviez l'occasion de refaire la conception du PASL, réviseriez-vous:

- les objectifs du programme ?
- l'approche et le choix des partenaires ?
- les échéanciers et les ressources du programme ?
- la planification des activités ?

LISTE DES PROGRAMMES DU PASL

1. RÉDUCTION DES REJETS TOXIQUES
2. DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
3. SAUVEGARDE DES HABITATS
4. CRÉATION DU PARC MARIN
5. SAUVEGARDE DES ESPÈCES MENACÉES
6. ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES
7. APPORTS DE TOXIQUES
8. ÉCOTOXICOLOGIE
9. ASSAINISSEMENT DES SITES FÉDÉRAUX
10. RÉHABILITATION DES MILIEUX HUMIDES



ANNEXE D

**COMPILATION ET ANALYSE DES ENTREVUES
MENÉES AUPRÈS DES ENTREPRISES
PRIORITAIRES ET DES ASSOCIATIONS
INDUSTRIELLES**

SECTION D1

COMPILATION STATISTIQUE DES ENTREVUES CONCERNANT LE PROGRAMME RÉDUCTION DES TOXIQUES

A1. Dans votre cas, l'objectif de réduction de 90% des rejets toxiques vous semblait-il justifié?

	TOTAL (%)
OUI	40
NON	60

Note :

- L'objectif de réduction a été fixé sans égard aux travaux de réduction entrepris avant le PASL, d'où une certaine insatisfaction chez certaines entreprises.

A2. Reconnaissez-vous la validité de l'indice chimiotox et du BEEP?

	TOTAL (%)
OUI	20
OUI, avec réserve	30
NON	30

Notes :

- Pondération élevée des BPC et des HAP;
- l'indice Chimiotox et le BEEP ne peuvent être appliqués comme normes;
- caractérisation trop coûteuse.

A3. Êtes-vous satisfait du processus de négociation des normes?

	TOTAL (%)
OUI	80
NON	10
Non applicable	10

A4. Le PASL vous a-t-il permis de vous renseigner sur la gamme de solutions technologiques à vos problèmes environnementaux?

	TOTAL (%)
OUI	70
NON: technologie déjà choisie	30

A5. Êtes-vous conforme à la réglementation?

	TOTAL (%)
OUI	30
OUI (généralement)	50
NON	20

A6. Vos rejets constituent-ils un problème environnemental?

	TOTAL (%)
OUI	40
OUI (sous réserve)	10
NON	50

Notes :

- La plupart de ceux qui répondaient «non» notent qu'en 1988 leurs rejets posaient des problèmes.
- Principe du pollueur-payeur:
 - ▶ ne pas demander plus aux compagnies qui rencontrent les normes;
 - ▶ effet de dilution.

COGESULT INC.

A7. Êtes-vous satisfait de vos relations avec l'EISL?

	TOTAL (%)
OUI	80
OUI (sous réserve)	20
NON	0

Notes:

- Roulement de personnel;
- personnel junior;
- préférence pour un chargé de projet qui agit comme intermédiaire;
- guichet unique apprécié: cela réduit les temps d'attente et facilite la communication.

B1. Quels projets et/ou investissements environnementaux avez-vous entrepris depuis l'avènement du PASL?

Descriptions

B2. Auriez-vous investi ces sommes sans l'intervention du PASL?

	TOTAL (%)
OUI	60
OUI (partiellement*)	30
NON	0

* Moins rapidement.

Pourquoi?

- Élément déclencheur: règlements fédéral et provincial sur les pâtes et papiers;
- règlement de la CUM;
- décision d'investir prise avant le PASL et/ou prévue d'avance.

B4. Les fonds que vous avez investis pour répondre aux objectifs du PASL ont-ils retardé d'autres investissements prévus par votre entreprise au Canada?

	TOTAL (%)
OUI	20
NON	60
Non applicable	20

B5. Retirez-vous de vos investissements environnementaux un avantage ou un désavantage compétitif?

	TOTAL (%)
OUI	40
Neutre	30
NON	20

C1. Indiquez l'importance relative des facteurs qui ont contribué à la réduction de vos rejets toxiques dans le fleuve Saint-Laurent entre 1988 et 1993

(Nombre de mentions)

SOURCE DE LA RÉDUCTION DES REJETS TOXIQUES	Important	Relativement important	Peu important	Nul	Attribuable au PASL		
					Oui	Partiellement	Non
• Travaux de modernisation et de rationalisation	9	0	0	0	1	3	5
• Projets de développement technologique		1	4	4	3		6
• Baisse de production	1	1	2	5		1	8
• Substitution d'intrants	1		2	6		1	8
• Raccordement au système d'épuration municipal	2		1	6	1		8

D1. Si le PASL était à refaire, quelles améliorations apporteriez-vous?

Quant à la détermination de l'objectif de réduction du PASL:

- ▶ Annonce des 50 usines prioritaires faite sans avertissement ni consultation (la classification s'est avérée fausse pour certaines);
- ▶ Processus politique et médiatique souvent préjudiciable;
- ▶ Importance de tenir compte des aspects coûts/efficacité associés aux exigences de réduction des toxiques;
- ▶ Préciser les objectifs du PASL et mieux cibler les toxiques prioritaires.

Quant à l'organisation:

- ▶ Meilleure continuité de suivi requise;
- ▶ Plus de stabilité au niveau du personnel;

- ▶ Recrutement de personnel plus senior et plus expérimenté;
- ▶ Meilleur contrôle des médias.

Quant aux modalités et acquis du programme:

- ▶ Revoir le Chimiotox;
- ▶ Baisser les coûts de la caractérisation ou réduire la participation des entreprises à moins de 50%;
- ▶ Une ancienne caractérisation ne doit pas servir à l'établissement de nouvelles normes;
- ▶ Permettre le choix du laboratoire.

D2. Quels autres programmes, instruments économiques ou juridiques permettraient d'atteindre les mêmes résultats que le PASL?

- Réglementation (balise nécessaire, amélioration requise au niveau des toxiques);
- Abris fiscaux et meilleurs incitatifs financiers;
- Le PASL est la meilleure option à cause du partenariat;
- Guichet administratif unique;
- Droits de pollution;
- Droits de pollution sur les produits importés ou exportés;
- Guichet unique de courtage technologique;

Autres commentaires:

- Les droits de pollution seraient difficiles à appliquer, en raison de la compétitivité internationale et de la migration des entreprises;
- La réglementation exige trop des petites entreprises;
- Plusieurs entreprises sont déjà soumises aux redevances municipales.

SECTION D2

COMPILATION STATISTIQUE DES ENTREVUES CONCERNANT LE PROGRAMME DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

A1. Saviez-vous qu'il existait deux programme de développement technologique dans le cadre du PASL?

	TOTAL (%)
OUI	40
NON	60

Notes :

- Les deux programmes étaient confondus;
- information insuffisante.

A2. Pensiez-vous que ce programme vous serait utile?

	TOTAL (%)
OUI	89
NON	11

Note :

- Demande de fonds propres trop importante pour un projet pilote (certaines entreprises ont pris du temps à se familiariser et à réorienter leurs besoins technologiques en fonction du programme).

A3. Avez-vous préparé et soumis un projet de recherche?

	TOTAL (%)
OUI (préparé et soumis)	45
OUI (préparé)	22
NON	33

A4. Êtes-vous satisfait du processus d'évaluation, de financement et de suivi de votre projet de R & D?

	TOTAL (%)
OUI	33
NON	11
Non applicable	56

Notes :

- Processus lourd sans intermédiaire;
- un peu trop de paperasse;
- le programme ISTC est plus simple et finance l'équipement;
- pas assez flexible pour un projet de développement qui change en cours de route.

A5. L'apport financier que vous proposent ces deux programmes est-il suffisant?

	TOTAL (%)
OUI	33
NON	33
Non applicable	34

Autres commentaires :

- Enveloppe globale insuffisante par rapport aux besoins et aux résultats qui peuvent servir à d'autres entreprises de l'industrie;
- la taille de l'entreprise, son cash-flow et l'envergure de l'investissement requis sont des facteurs importants : on remarque une corrélation inverse entre l'intérêt des programmes de R & D et l'envergure des investissements envisagés;
- le programme s'adresse plus aux PME.

A6. Êtes-vous satisfait de l'apport et de l'appui des programmes de développement technologique du PASL?

	PERTINENT	PEU PERTINENT	NON APPLICABLE.	TOTAL
Identification des technologies	45%	22%	33%	100%
Commercialisation	25%	12.5%	62.5%	100%

Notes :

- L'identification des technologies doit se faire au cas par cas;
- les entreprises préfèrent utiliser des technologies éprouvées.

B1 : Est-il moins cher d'importer ou d'acheter des équipements et procédés disponibles sur le marché que d'en développer de nouveaux ou d'adopter ceux que vous avez?

	TOTAL (%)
Technologie existante	100
R & D	0

COGESULT INC.

Notes :

- La taille de l'entreprise est un facteur;
- plusieurs des problèmes sont spécifiques à l'usine.

B2. Votre projet de R & D a-t-il permis de diminuer les coûts de vos interventions environnementales?

	TOTAL (%)
OUI	11
PEU	22
NON	11
Non applicable	56

Note :

- Il est souvent trop tôt pour vérifier.

C1. Votre projet de R & D a-t-il permis d'augmenter l'efficacité de vos systèmes?

	TOTAL (%)
OUI	44
NON	0
Non applicable	56

D1. Quelles améliorations apporteriez-vous?

Commentaires :

- procédé administratif : trop de paperasse, souplesse requise;
- généralement un bon suivi par le responsable;
- meilleures communication et promotion suggérées;
- délaissé l'obligation de s'affilier à un centre de recherche universitaire;
- la subvention devrait pouvoir couvrir les coûts des procédés de production et pas seulement les projets pilotes;
- plus de transparence dans l'évaluation d'un dossier;
- fourniture de technologies disponibles, plus de documentation pratique;
- échéanciers trop courts;
- plus de flexibilité sur l'évaluation initiale, les contenus et les processus de suivi;
- problème de marketing : il aurait fallu identifier les problèmes des clients pour ensuite établir le contexte et voir si le marché des besoins technologiques existait. Souvent, la technologie de dépollution est déjà présente. Il ne faut pas créer de besoins où il n'y en a pas;
- le programme R & D visait plutôt les PME;
- mieux faire connaître le programme;
- mieux définir ce qui est admissible;
- les technologies disponibles sont connues. Le programme pourrait servir à déterminer lesquelles seraient plus efficaces.

SECTION D3

**ANALYSE DES ENTREVUES MENÉES AUPRÈS
DES ENTREPRISES PRIORITAIRES ET
DES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES**

RENCONTRES AVEC LES ENTREPRISES RESPONSABLES DES USINES PRIORITAIRES DU PASL

Pour assurer une évaluation complète et objective des deux programmes qui ont impliqué les usines prioritaires, soit le programme Réduction des toxiques et le programme Développement technologique, des rencontres avec un groupe représentatif d'entreprises ont été effectuées¹.

1.0 SÉLECTION DES ENTREPRISES

Tel que convenu avec les représentants d'Environnement Canada, l'objectif initial était de rencontrer une quinzaine d'entreprises associées à un nombre au moins aussi important d'usines prioritaires. La sélection de ce groupe représentatif a été basée sur les quatre critères suivants:

- l'usine est encore en activité;
- la région géographique;
- le secteur industriel;
- le contrôle de plusieurs usines soumises au PASL par une même entreprise.

Les quarante-deux usines prioritaires encore en activité ont été soumises à trois grilles de répartition, selon des critères géographique, sectoriel et corporatif. Les tableaux 1.1 à 1.3 présentent la répartition des quarante-deux usines et du groupe sélectionné pour les rencontres, selon ces trois critères.

Au total, seize entreprises ont été retenues, qui regroupent vingt-cinq des quarante-deux usines prioritaires encore en activité. Pour assurer la pertinence de cette sélection pour de l'évaluation du PASL, un contrôle a été effectué au moyen des trois critères suivants:

- la participation à un projet de recherche et développement;
- le raccordement à un système de traitement municipal;

¹ Le guide d'entrevue destiné aux entreprises est présenté à la section D4 de la présente annexe.

TABLEAU 1.1

RÉPARTITION RÉGIONALE (NOMBRE D'USINES)

	TOTAL	MONTRÉAL	TROIS-RIVIÈRES	TRACY/SOREL	QUÉBEC	SAGUENAY/ LAC ST-JEAN	ESTUAIRE
PASL	42	18	5	3	7	6	3
GROUPE SÉLECTIONNÉ	25	10	3	2	3	6	1

TABLEAU 1.2

RÉPARTITION SECTORIELLE (NOMBRE D'USINES)

	TOTAL	PÂTES ET PAPIERS	ALUMINERIES	CHIMIE		MÉTAUX		PÉTRO-CHIMIE ET RAFFINERIES	AUTRES
				ORGANIQUE	INORGANIQUE	FERREUX	NON FERREUX		
PASL	42	14	7	4	3	3	2	5	4
GROUPE SÉLECTIONNÉ	25	9	6	1	2	2	1	3	1

TABLEAU 1.3

RÉPARTITION CORPORATIVE (NOMBRE D'ENTREPRISES)

	TOTAL	PÂTES ET PAPIERS	ALUMINERIES	CHIMIE		MÉTAUX		PÉTRO-CHIMIE ET RAFFINERIES	AUTRES
				ORGANIQUE	INORGANIQUE	FERREUX	NON FERREUX		
PASL	33	11	3	3	3	3	2	4	4
GROUPE SÉLECTIONNÉ	16	5	2	1	2	2	1	2	1

- la reconnaissance officielle par le PASL des performances des usines en terme de réduction des rejets toxiques.

La répartition des quarante-deux usines et du groupe d'usines sélectionnées selon ces trois critères est présentée au tableaux 1.4 à 1.6. La lecture de ces trois tableaux permet de constater la bonne performance du groupe sélectionné par rapport à chacun des trois critères.

Enfin, à la demande du comité directeur de l'étude, la préférence a été accordée aux entreprises les plus polluantes selon l'indice Chimiotox.

2.0 COMPTE RENDU DES RENCONTRES

2.1 PROGRAMME RÉDUCTION DES TOXIQUES

2.1.1 Appréciation du programme

De façon générale, les répondants industriels ont considéré justifié l'objectif de réduction de 90% des rejets toxiques. Il faut souligner que de nombreux intervenants avaient déjà entrepris ou entreprenaient la mise en place de mesures de réduction des rejets toxiques, au début du PASL. Certains répondant ont remis en question l'objectif fixé, d'après eux, de façon arbitraire. Ils auraient préféré la détermination d'un objectif moins globalisant et adapté à la situation spécifique de chaque usine.

Certains contestent aussi les analyses très ponctuelles qui auraient servi à illustrer l'état actuel des rejets de l'industrie et à identifier le point de départ du calcul de réduction des rejets.

L'utilisation de l'indice chimiotox et du BEEP est jugée intéressante par les industries qui selon leur secteur d'activité, connaissent mieux l'un ou l'autre de ces outils. La validité de ces indices est souvent questionnée, mais on note surtout une incompréhension de la méthode de calcul, qui en serait la cause, ou encore une insatisfaction face au classement obtenu. En général, les répondants considèrent que ces indices sont utiles pour suivre l'évolution des rejets toxiques d'une entreprise donnée, mais qu'ils ne sont pas conçus pour comparer les usines entre elles. L'utilisation de tels indices pour l'établissement de normes environnementales serait plutôt mal acceptée.

En règle générale, les industries ont été consultées dans le cadre de l'établissement de normes qui soient actuellement acceptables et raisonnables dans le contexte de leur secteur d'activité. L'équipe du PASL n'a cependant que peu contribué à informer les industries sur les solutions possibles à leurs problèmes environnementaux. En effet, certaines industries avaient déjà entrepris un programme de réduction de leurs rejets toxiques et, pour l'ensemble des répondants, les technologies à privilégier pour atteindre les objectifs étaient déjà identifiées. Une minorité de répondants considèrent tout de même le PASL comme une bonne source de renseignements sur les technologies existantes.

Toutes les entreprises sont devenues conformes à la réglementation durant le PASL ou le seront à brève échéance, soit d'ici 1995. Beaucoup d'entre elles se disent conformes aux normes la majorité du temps, avec quelques dépassements occasionnels. Fait à noter, la plupart des répondants soulignent qu'il y aurait eu respect de la réglementation dans les mêmes délais, même si le PASL n'avait pas été mis en place.

Presque toutes les entreprises rencontrées sont conscientes du risque que leurs effluents représentaient pour l'environnement avant la mise en place du PASL. Elles estiment que ce risque est beaucoup moins important maintenant, soit en raison de la réduction de leurs rejets toxiques ou encore grâce au traitement «municipal» auquel les rejets sont soumis avant de parvenir au fleuve Saint-Laurent. Certaines entreprises estiment que leurs rejets ne présentaient pratiquement pas de risque, ce qui aurait été confirmé par les indices BEEP ou chimiotox. D'autres considèrent que leurs rejets constituaient un ajout positif pour le fleuve.

Étant donné l'investissement important en équipements qu'occasionne la réduction des rejets, les entreprises sont plutôt en défaveur du principe pollueur-payeur. Ces coûts seraient perçus comme une taxe déguisée, injuste pour les entreprises ayant déjà fait leur part. Il serait cependant normal, selon certains intervenants rencontrés, que seules les entreprises ne respectant pas les normes y soient assujetties. Par contre, si le principe était appliqué à toutes les entreprises, les répondants croient qu'il devrait l'être également à tous les pollueurs, incluant les municipalités.

Dans l'ensemble, les entreprises sont très satisfaites des relations qui ont été établies entre elles et l'équipe d'intervention Saint-Laurent (EISL). Dans certains cas, cependant, l'implication du chargé de projet de l'EISL n'a pas été jugée suffisante, on a ainsi souligné le peu de visites d'usines et le mauvais suivi, qui ont entraîné une méconnaissance des modifications et des améliorations apportées. Dans d'autres cas, les entreprises se plaignent du roulement important de personnel à l'EISL, et donc du changement fréquent de chargé de projet, engendrant la nécessité de reprendre le dossier au point de départ à chaque fois. De plus, les chargés de projets affectés à certaines usines auraient manqué d'expérience pertinente nécessaire à leur fonction. Par contre, l'équipe d'intervention a été perçue comme étant ouverte et pleine de bonne volonté.

Enfin, il faut souligner que, en ce qui a trait aux communications, certaines insatisfactions ont été créées au début du programme lors de l'annonce des 50 usines choisies, et ce, à cause de la manière dont le message a été livré aux médias et aurait été perçu du grand public. On aurait ainsi laissé transpirer un message du genre: «voici les 50 usines qui n'ont rien fait». De plus, certaines informations inexactes auraient fait les manchettes des journaux, créant un tort important à l'image corporative de certaines entreprises. Par contre, pour d'autres entreprises, l'EISL aurait toujours fait valider le contenu des communiqués avant de les transmettre aux médias.

2.1.2 Valeur économique

Toutes les entreprises rencontrées affirment qu'indépendamment du PASL, elles auraient eu à investir, de toute façon, des sommes importantes en vue de diminuer leurs émissions et leurs effluents dans l'environnement, et ce, en raison des réglementations fédérale et provinciale.

De l'aveu même des entreprises, le PASL les a obligées à passer plus rapidement aux actes et à mener certains types de tests qu'elles n'auraient pas faits autrement ou qu'elles auraient menés plus tard, lorsqu'un règlement les y aurait forcées. Ces analyses ont engendré des coûts assez faibles, de l'ordre de 25 000 \$ à 35 000 \$. Le PASL y contribuait une somme équivalente. Sauf pour quelques entreprises, ces fonds, investis pour répondre aux objectifs du PASL, n'auraient aucunement retardé d'autres investissements prévus au Canada.

Toutes les entreprises constatent que mettre en oeuvre et maintenir un programme de protection de l'environnement coûtent cher en équipements et en main-d'oeuvre. Cependant, elles avouent en retirer des avantages. En effet, le fait d'être engagées environnementalement leur permet d'être bien vues dans un marché où, de plus en plus, le respect de l'environnement devient une condition contractuelle. Pour quelques firmes, le critère de respect de l'environnement est même obligatoire pour l'obtention de contrats d'exportation. Quelques entreprises se sont dites heureuses que le PASL médiatise les efforts de réduction des rejets toxiques qu'elles déployaient. Toutefois, pour la majorité des firmes, il n'en reste pas moins que c'est au niveau du prix des produits et des services que la compétition se joue.

2.1.3 Valeur environnementale

Pour la majorité des entreprises rencontrées, il n'y a aucun doute sur la grande importance environnementale qu'ont eue les travaux de rationalisation et de modernisation de leurs usines. Elles ont grandement réduit leurs rejets toxiques dans le fleuve Saint-Laurent, sans modifier par ailleurs leur niveau de production. Cependant, dans beaucoup de cas, cette réduction des rejets toxiques ne serait pas attribuable au PASL. Pour quelques entreprises, la réduction des rejets toxiques est attribuable à la fermeture complète d'unités de production. Dans ces cas, le PASL est, d'après les entreprises, le principal responsable.

Pour les entreprises ayant participé au programme de développement technologique, l'apport de ce dernier dans la réduction de leurs rejets toxiques dans le fleuve Saint-Laurent est considéré comme très peu important.

2.1.4 Améliorations possibles

Si le programme Réduction des toxiques était à refaire, les entreprises souhaiteraient y voir certaines améliorations, touchant notamment la communication avec le grand public, la stabilité du personnel de l'EISL, les méthodes d'analyse, les critères de sélection des entreprises visées et les objectifs de réduction plus spécifiques à chaque entreprise. Chacun de ces cinq points est traité ci-après.

- Communication avec le grand public

Dans l'ensemble, le traitement de l'information par les médias n'a pas satisfait les entreprises qui ont été pointées du doigt dans un premier temps. Selon elles, l'annonce des 50 usines prioritaires, aurait dû être faite de manière plus positive. De plus, en dépit de toutes les améliorations environnementales qu'elles ont apportées à leurs usines, les entreprises n'en ont pas vu un reflet aussi important et personnalisé dans la couverture médiatique. Finalement, lorsque des renseignements erronés paraissaient en gros titres, les rectifications ne prenaient jamais la même ampleur et pouvaient demeurer inaperçues.

- Stabilité du personnel de l'EISL

Pour certaines entreprises participantes, il y aurait place à de l'amélioration en ce qui concerne la stabilité du personnel de l'EISL assurant le lien avec elles. Ces entreprises ont trouvé très déplaisant de changer si souvent de chargé de projet, même si tous ceux qui se sont succédés étaient compétents.

- Méthodes d'analyse

Plusieurs entreprises rencontrées remettaient en cause la méthode de calcul de l'indice chimiotox et connaissaient mal le BEEP.

- Critère de sélection des entreprises visées

Les entreprises auraient aimé voir tous les concurrents d'un même secteur d'activité obligés de se conformer à la réglementation. Certaines d'entre elles auraient préféré une première ronde de consultation avant la sélection finale des entreprises soumises au PASL. Une telle procédure aurait permis d'éviter d'inclure des usines qui n'avaient pas leur place parmi les cinquante jugées prioritaires.

- Objectifs de réduction de chaque entreprise

Quelques entreprises auraient souhaité que l'objectif de réduction soit moins globalisant et moins flou. Une approche par étape, avec des objectifs plus précis et mieux adaptés au cas de chaque usine, aurait été mieux accueillie.

Aux yeux des entreprises, d'autres moyens permettraient d'atteindre les mêmes résultats que le PASL. Ainsi, pour certaines, la réglementation constituerait le meilleur instrument; ces entreprises préfèrent une norme à une directive. Par contre, elles sont conscientes que les petites firmes auraient de la difficulté à s'y conformer. Cependant, d'autres disent éprouver des difficultés à respecter les échéanciers qui sont prescrits.

Pour certaines entreprises, enfin, les abris fiscaux ou les redevances constitueraient des moyens intéressants.

2.2 PROGRAMME DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

2.2.1 Appréciation du programme

Peu d'entreprises parmi les répondants savaient qu'il existait deux programmes de développement technologique dans le cadre du PASL. Le programme développement et démonstration technologique du Centre Saint-Laurent (CSL) était connu par toutes, alors que le programme Développement de technologies environnementales du ministère fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (MIST) n'était connu que d'environ un tiers des entreprises rencontrées.

Pour certaines des entreprises qui se sont prévaluées du programme, la contribution fédérale aux coûts du projet aurait pu être plus élevée, d'autant plus que les résultats obtenus devaient servir à toutes les entreprises du même type. Les entreprises participantes ont aussi souligné le fait que la contribution du fédéral ne s'appliquait qu'au projet pilote. Dans le cas où le projet serait développé à grande échelle, les coûts seraient démesurés par rapport à l'aide fédérale.

Par contre, les entreprises se sont montrées satisfaites de la reconnaissance officielle de leur participation au programme, et ce, via un bulletin technique d'information. Elles étaient aussi heureuses du suivi assuré en cours de projet.

Plusieurs autres entreprises auraient aimé présenter un projet. Toutefois, elles ont rencontré, à l'interne, des difficultés de formulation du projet et n'ont donc pu se prévaloir du programme. Elles ont cependant trouvé intéressantes les autres recherches menées grâce au CSL, même si elles ne s'appliquaient pas tout à fait à leur cas. Certaines d'entre elles préparent présentement un autre projet en vue de le soumettre dans le cadre de la seconde phase du PASL.

Les entreprises informées de l'existence du programme du MIST ont émis quelques réserves à son égard, en raison de l'association requise avec une université. Selon elles, cette façon de procéder ralentit grandement le processus de recherche, car les universitaires participants ne connaissaient souvent pas les procédés industriels touchés et devaient d'abord être formés. De plus, les délais associés à la recherche en milieu

universitaire ne pouvaient pas satisfaire les échéanciers du PASL. Précisons que ces commentaires proviennent d'entreprises possédant leur propre centre de recherche.

2.2.2 Valeur économique

Toutes les entreprises considèrent qu'il est moins coûteux d'utiliser une technologie déjà existante, quitte à l'adapter au besoin, plutôt que d'en développer de nouvelles. Les potentiels de commercialisation des procédés sont faibles et ne correspondent pas à la vocation première des entreprises.

En ce qui concerne les entreprises qui ont participé au programme de recherche, leurs projets n'ont que rarement permis de diminuer les coûts de leurs interventions environnementales. Un projet, par exemple, a plutôt permis d'établir la possibilité de réaliser avec un partenaire un concept de construction. Si ce projet se concrétisait, il permettrait de diminuer les coûts de construction grâce à l'optimisation de certains paramètres conceptuels.

2.2.3 Valeur environnementale

Les projets menés par les entreprises participantes n'ont pas permis d'augmenter l'efficacité des systèmes faisant l'objet des recherches. Toutefois, certains projets qui ne sont pas liés directement à la qualité des rejets dans le fleuve Saint-Laurent contribueraient tout de même à la protection de l'environnement.

2.2.4 Améliorations possibles

Plusieurs commentaires ont été formulés quant aux améliorations à apporter au programme Développement technologique. Le principal commentaire touche le marketing du programme, qui aurait intérêt à être meilleur. Des relances sont suggérées, de même qu'une plus grande souplesse dans son administration.

Un second commentaire, fait par les entreprises participantes, concerne la grande quantité de paperasse demandée dans le cadre du programme. Selon ces entreprises, le CSL devrait valoriser le contenu des écrits, plutôt que leur volume, et donc favoriser

davantage la concision, autant du côté des documents d'information que des formulaires demandés aux entreprises.

Enfin, un troisième commentaire a trait au lien industrie-université prévu dans le cadre du programme du MIST. Ce lien serait considéré comme possible seulement à l'intérieur de projets à long terme, et non pour répondre à des besoins à courte échéance, tels que ceux du PASL.

SECTION D4

GUIDE D'ENTREVUE AUPRÈS DES ENTREPRISES ET DES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

ENVIRONNEMENT CANADA
LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION

ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

GUIDE D'ENTREVUE
ENTREPRISES INDUSTRIELLES PRIORITAIRES DU PASL

8 AVRIL 1993

GUIDE D'ENTREVUE

ENTREPRISES INDUSTRIELLES PRIORITAIRES DU PASL

INTRODUCTION

En 1988, le gouvernement fédéral lançait le Plan d'action Saint-Laurent (PASL), qui comporte les quatre volets suivants: protection, restauration, conservation et restauration du fleuve Saint-Laurent. Le PASL vise l'atteinte de cinq objectifs, dont un vous concerne directement:

- la réduction de 90% des rejets liquides toxiques de 50 usines prioritaires.

Les deux Programmes spécifiques suivants ont été établis pour atteindre cet objectif:

1. le Programme de réduction des rejets toxiques, mis en oeuvre par l'équipe d'intervention du Centre Saint-Laurent;
2. le Programme de développement technologique, comportant:
 - le programme de développement et de démonstration technologique, mis en oeuvre par le Centre Saint-Laurent (PDDT/CSL);
 - le programme de développement de technologies environnementales, mis en oeuvre par le ministère fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie (PDTE/MIST).

L'objectif de notre rencontre sera de passer en revue les quatre points suivants, et ce, pour chacun des deux programmes ci-haut mentionnés:

- à la section A, votre appréciation des programmes;
- à la section B, la valeur économique et environnementale des programmes;
- à la section C, la valeur environnementale des programmes;
- à la section D, les améliorations possibles au PASL.

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro d'identification du PASL: _____

Nom de l'entreprise: _____

Adresse: _____

Personne rencontrée: _____

Tél.: _____

Fax: _____

Secteur industriel: _____

Maison-mère ou succursale ? (encerclez)

Taille de l'usine (précisez pour la plus récente année disponible): _____

USINE				
. nombre d'employés				
. capacité de production annuelle				
. chiffre d'affaires				
. exportations (% du chiffre d'affaires)				
. importations (valeur, % du coût des intrants)				
. Année de mise en service de l'usine				
. Âge moyen de l'équipement principal de production				

. votre production a-t-elle augmenté ou baissé (% du changement par rapport à 1988) depuis l'avènement du PASL?

Section A - Appréciation du programme de réduction des rejets toxiques

Par rapport aux **objectifs** du programme:

- A1 ● Dans votre cas, l'objectif de réduction de 90% des rejets toxiques vous semblait-il justifié ?

Par rapport aux **activités** du PASL:

- A2 ● Reconnaissez-vous la validité ou remettez-vous en cause l'utilisation et/ou les résultats de l'indice chimiotox (l'indicateur des rejets toxiques) et du BEEP (le barème d'effets écotoxicologiques potentiels) dans l'établissement des normes de rejets tolérables ?
- A3 ● Êtes-vous satisfait du processus de négociation des normes ? Si non, que faudrait-il faire pour faciliter les négociations ?
- A4 ● L'intervention du PASL vous a-t-elle permis d'explorer ou de vous renseigner sur la gamme de solutions technologiques à vos problèmes environnementaux présents ou futurs ?

Par rapport à la **mise en oeuvre** du programme de dépollution:

- A5 ● Êtes-vous conforme à la réglementation et/ou aux normes imposées ? Si non, pourquoi ?

**Section A - Appréciation du programme de réduction des rejets toxiques
(suite)**

Par rapport au **bien-fondé** du programme de réduction des rejets toxiques:

- A6 ● Pensez-vous que les rejets de votre entreprise au fleuve Saint-Laurent constituent un problème environnemental ? Si oui, que pensez-vous du principe du pollueur-payeur ?

Par rapport à la **satisfaction des partenaires industriels**:

- A7 ● Êtes-vous satisfait de vos relations avec l'EISL ?

Section B - Valeur économique du programme de réduction des rejets toxiques

- B1 ● Quels projets et/ou investissements environnementaux avez-vous entrepris depuis l'avènement du PASL ?
- B2 ● Auriez-vous investi ces sommes sans l'intervention du PASL ? Pourquoi ?
- B3 ● Quelles dépenses d'opération et investissements vous ont occasionnés le PASL ?
- iov: \$ et % de l'investissement global par année
- B4 ● Les fonds que vous avez investis pour répondre aux objectifs du PASL ont-ils retardé d'autres investissements prévus par votre entreprise au Canada ? Si oui, de quel type:
- autres investissements environnementaux ?
 - mise en marché ?
 - modernisation ?
 - autres (spécifiez) ?
- B5 ● Sur le plan de la compétitivité nationale et internationale, retirez-vous de vos investissements environnementaux un avantage ou un désavantage compétitif ? Par exemple, l'accès à des marchés sujets au protectionnisme environnemental grâce à l'utilisation d'une technologie plus moderne et efficace, etc.

Section C - Valeur environnementale du programme de réduction des rejets toxiques

- C1 • En termes de réduction moyenne de la charge nette des toxiques, indiquez l'importance relative des facteurs qui ont contribué à la réduction des rejets toxiques au Saint-Laurent survenue entre 1988/89 et 1992/93 (veuillez cocher):

CONTRIBUTION À LA RÉDUCTION TOTALE DES TOXIQUES

Source de la réduction des rejets toxiques	Important	Peu important	Nul	Attribuable au PASL
• travaux de rationalisation et de modernisation				
• projets de développement technologique PDDT/CSL ou PDTE/MIST				
• baisse de production				
• substitution d'intrants				
• raccordement au système municipal				
• autre: _____				
• autre: _____				
TOTAL				

- C2 • Le PASL vous a-t-il imposé une baisse de production ? Si oui, de quel pourcentage de votre capacité de production ?

Section D - Améliorations possibles au programme de réduction des rejets toxiques

Par rapport aux **solutions de rechange**:

- D1 ● Si le PASL était à refaire, quelles améliorations apporteriez-vous:
- au programme de réduction des rejets toxiques ?
 - aux échéanciers ?
 - à la conception des programmes ?
 - aux ressources et au budget ?
 - à l'organisation institutionnelle ?
- D2 ● Quels autres programmes, instruments économiques ou juridiques permettraient d'atteindre les mêmes résultats que le PASL:
- réglementation ?
 - droits de pollution ?
 - redevances ?
 - abris fiscaux ?
 - meilleur programme de développement technologique ?
 - guichet unique de courtage technologique ?
 - assistance technique ?
 - autres (spécifiez) ?

N.B.: Les questions marquées d'un astérisque ne s'appliquent qu'aux entreprises ayant soumis un ou des projets de R & D au PASL.

Section A - Appréciation du programme de développement technologique

- A1 ● Saviez-vous qu'il existait deux programmes de développement technologique dans le cadre du PASL:
- le programme de développement et de démonstration technologique du Centre Saint-Laurent
 - le programme de développement de technologies environnementales du ministère fédéral de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
- A2 ● Pensiez-vous que ces programmes vous seraient utiles ?
- A3 ● Avez-vous préparé et soumis un projet de recherche dans le cadre d'un des deux programmes ? Si oui, quels facteurs vous ont incité à vous en prévaloir ? Si non, pourquoi ?
- A4* ● Etes-vous satisfait du processus d'évaluation, de financement et de suivi de votre projet de R & D ? Pourquoi?
- A5 ● Vu l'ampleur des coûts de la réduction et de la gestion des toxiques dans votre usine, l'apport financier que vous proposent ces deux programmes est-il suffisant ?

Par rapport à la **satisfaction des partenaires industriels**:

- A6 ● Etes-vous satisfait de l'apport et de l'appui des programmes de développement technologique du PASL, en terme:
- de l'effort consacré aux activités d'identification de technologies disponibles ?
 - de l'effort consacré à la commercialisation des nouveaux procédés développés ?
 - autres (spécifiez) ?

Section B - Valeur économique du programme de développement technologique

- B1 ● Est-il moins cher d'importer ou d'acheter des équipements et procédés disponibles sur le marché que d'en développer de nouveaux ou d'adapter ceux que vous avez ?
- B2*M ● En matière de protection de l'environnement, votre projet de R&D a-t-il permis de diminuer les coûts de vos interventions environnementales ?

Section C - Valeur environnementale du programme de développement technologique

- C1*M ● Toujours en matière de protection de l'environnement, votre projet de R&D a-t-il permis d'augmenter l'efficacité de vos systèmes ? (Indiquez, s'il y a lieu, l'impact sur la réduction des toxiques)

Section D - Améliorations possibles au programme de développement technologique

- D1 ● Si le programme de développement technologique était à refaire, quelles améliorations apporteriez-vous:
 - à l'approche de marketing ?
 - aux échéanciers ?
 - à l'organisation institutionnelle ?
 - autres (spécifiez) ?

ANNEXE E

**LISTE DES PROJETS DE DÉMONSTRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**

Projets de démonstration et de développement technologique

Partenaires

Titre du projet

Description en page

Secteur: eaux usées industrielles

Le Groupe Teknika inc.	Traitement des effluents d'une usine de pâtes et papiers par un filtre biologique aéré.	1
Thermonic inc.	Développement et application d'une nouvelle technologie d'élimination et de récupération des métaux lourds des effluents industriels du Saint-Laurent.	1
Serrener Consultants inc.	Traitement des effluents d'une tannerie par le procédé Media-Flex.	2
Les Produits forestiers Daishowa Itée	Essais de traitement des effluents d'une usine intégrée de pâtes et papiers par le procédé Biocarbone.	2
Degrémont Infilco Itée	Essais pilotes du filtre biologique BIOFOR dans une fabrique de pâtes et papiers.	3
Domtar inc. Centre de recherches	Évaluation de méthodes de traitement pour la détoxification d'effluents d'usines de pâtes thermomécanique et chimico-thermomécanique.	3
Zénon Environnement inc.	Mise au point et démonstration de bioréacteurs à membrane pour le traitement des eaux usées industrielles.	4
Association des Industries forestières du Québec Itée (AIFQ)	Inventaire et évaluation des technologies d'élimination des boues générées par les fabriques de pâtes et papiers au Québec.	4
F. F. Soucy inc.	Sélection et implantation de technologies en circuit fermé dans une usine de pâte thermomécanique et de papier journal.	5
Cascades inc.	Évaluation du traitement par boues activées pour la détoxification des effluents d'une usine de désencrage à consommation réduite en eau fraîche.	5
Cascades inc.	Adaptation technologique d'équipements de traitement et de combustion à des fins énergétiques des boues d'une usine de désencrage et de contrôle des émissions atmosphériques.	6
Les industries Fournier inc.	Développement et démonstration d'un prototype mobile de presseur rotatif pour la déshydratation des boues industrielles.	6

Secteur: eaux usées industrielles (suite)

PPG Canada inc.	Développement d'un unité de destruction par voie acide des chlorates dans la purge de saumure d'une usine de chlore-alcali.	7
Cascades inc.	Adaptation technologique d'une unité de flottation à air dissous pour la clarification de la liqueur mixte de traitement par boues activées ou étangs aérés d'effluents d'usines de désencrage.	7
Centre de développement de l'école polytechnique (CDT) et EAT Environnement inc.	Projets d'expérimentation et de suivi d'un réacteur anaérobie et installations septiques utilisant des géomembranes.	8

Secteur: déchets dangereux

Cascades inc.	Mise au point d'un incinérateur régénératif et contrôle de son efficacité de destruction des composés organiques volatils (COV) provenant de la production de papier asphalté.	9
Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	Étude technico-économique et environnementale des procédés de traitement de résidus non métalliques de carcasses d'automobiles.	9
Hydro-Québec	Démonstration d'un procédé de décontamination de condensateurs et de matériaux poreux contaminés par des BPC. (Phase I)	10
Sanexen Services environnementaux inc.	Démonstration d'un procédé de décontamination de condensateurs et de matériaux poreux contaminés par des BPC. (Phase II)	10
CRE-UQAM (Sorel-Tracy)	Caractérisation et technologies de traitement des poussières d'aciérage à Sorel-Tracy.	11
Groupe Datech	Développement du procédé Gaz Contact pour le traitement des sables de fonderie.	11
La société Olymel inc.	Valorisation agricole des boues d'abattoirs.	12
Pétromax Canada inc.	Traitement des huiles usées par microfiltration.	12
Roche Itée Groupe-conseil	Étude de faisabilité technique, économique et environnementale des procédés de traitement, de récupération et de recyclage du mercure et autres substances composant les lampes et les piles sèches.	13

Secteur: sédiments contaminés

Roche Itée Groupe-conseil	Faisabilité technique et environnementale d'un projet pilote d'aménagement faunique avec des matériaux de dragage dans le lac Saint-Pierre.	14
Service canadien des parcs	Sélection, validation et application de technologies de traitement des sédiments pour la décontamination du canal de Lachine.	14
Société de promotion économique du Québec métropolitain	Faisabilité technique et environnementale d'un programme de gestion des matériaux dragués dans la région de Québec.	15
Canards Illimités	Évaluation de la faisabilité technique et environnementale d'un projet de création de battures dans le secteur de l'île Madame.	15
G.D.G. Environnement Itée	Restauration par biodégradation d'un site pollué par des matières organiques dans la municipalité de Saint-Zotique.	16
Argus Groupe-conseil Itée	Projet pilote d'ouvrage de protection contre l'érosion et de restauration des dépôts de matériaux dragués dans le secteur des îles de Contrecoeur.	16
Les Consultants Bréco inc.	Développement d'une méthode d'effarouchement pour éloigner les oiseaux aquatiques lors d'un déversement de pétrole.	17
Les Industries Normrock inc.	Développement d'équipements d'excavation et de transport de matériaux contaminés pour le milieu aquatique.	17
Les Consultants Jacques Bérubé inc.	Guide pour le choix et l'opération des équipements de dragage et des pratiques qui s'y rattachent.	18
Le Centre Saint-Laurent	Guide méthodologique de caractérisation des sédiments.	18
Le Centre Saint-Laurent,	Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent.	19
Jean-René Michaud	Guide pour l'évaluation et le choix des technologies de traitement des sédiments contaminés.	19

Secteur: sols contaminés

Centre de développement technologique, École polytechnique	Biodétoxication des sols contaminés par les industries de préservation du bois utilisant le PCP et la créosote.	20
PPG Canada inc.	Conception, construction et mise au point d'une unité pilote de traitement de sols contaminés par du mercure.	20
Produits Shell Canada Ltée	Traitement thermique de sols contaminés par des hydrocarbures légers dans un four à asphalte.	21
Institut de recherche en biotechnologie (IRB-CNRC)	Évaluation d'une nouvelle procédure pour déterminer la biotraitabilité des sols contaminés par des hydrocarbures.	21
Géocycle inc.	Développement et démonstration d'un prototype mobile utilisant la technologie Hydromet pour la décontamination des sols.	22
Produits Shell Canada Ltée	Démonstration de la biodégradation aérobie des sols argileux contaminés par des hydrocarbures.	22
Produits Shell Canada Ltée	Développement et démonstration d'une technologie de restauration in situ des sols par un système de ventilation et d'aération forcée.	23
Produits Shell Canada Ltée	Traitement biologique de sols contaminés par des hydrocarbures au site de la sablière Thouin.	23
Biogénie inc.	Biotraitement de sols contaminés par des hydrocarbures.	24
Université Laval	Évaluation d'un procédé de pyrolyse sous vide pour la restauration des sols contaminés par des matières organiques dangereuses.	24
Université Laval	Développement d'un procédé chimique de décontamination de sol par solubilisation et récupération des organo-chlorés et des hydrocarbures dans des aquifères contaminés.	25
Bombardier inc.	Développement et démonstration de l'applicabilité de la technologie Tallon pour le traitement de sols contaminés par les métaux lourds, principalement l'arsenic.	25
Le Consortium Serrener/Varisco	Démonstration d'une technologie physico-chimique et biologique de traitement in situ de sols contaminés.	26
Biogénie inc.	Développement et démonstration d'un procédé de biofiltration des hydrocarbures volatils.	26

ANNEXE F

**LISTE DES PROJETS DE SAUVEGARDE DES
HABITATS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE À LA GESTION ET À
L'ACQUISITION DES HABITATS**

TABLEAU SYNTHÈSE DES PROJETS PRÉSENTÉS
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE
À LA GESTION ET À L'ACQUISITION DES HABITATS

Date de tombée: 1er septembre 1992

ONG	SITE	PROJET	PRÉ-SÉLECTION*		PRIORITÉ**	01-12-89	01-03-90	01-09-90	01-03-91	01-09-91	01-03-92	01-09-92
			PAGAH	PASL								
Société d'aménagement baie Lavallière	Baie Lavallière	Mise en valeur fins éducatives (Plan)	X	X	2- Aménagement public	—	\$ 6 560	—	—	—	—	—
SARCEL	Baie-du-Febvre	- mise en valeur - surveillance	X	X	1- Gestion 2- Mise en valeur	—	\$20 000	—	\$ 7 000	—	—	—
SARCEL	Berthier-Sorel	Gestion intégrée Faune-agriculture	X	X	2- Aménagement	—	—	—	—	—	—	\$6 500
Soc. histoire naturelle du St-Laurent	Secteur est lac des Deux Montagnes	- Étude, protection: habitat Tortue géographique	X	X	2-Aménagement faunique	—	\$ 8 600	—	\$ 7 650	—	\$ 9 000	—
Soc. histoire naturelle du St-Laurent	Ile Perrot	- Évaluation des priorités	X	X	3- Acquisition 2- Aménagement	—	—	\$ 775	—	—	—	—
Société Provancher	Ile aux Basques	Gestion et mise en valeur	X	X	1- Gestion 2-Aménagement/public	\$ 9 964	\$ 6 000	\$6 000	\$ 7 700	—	\$ 7 500	0
Corporation Ile Brion	Ile Brion	Support à la gestion et mise en valeur	X	X	1- Gestion 2-Aménagement/public	\$12 000	\$ 6 400 \$10 200	—	\$ 5 800	—	—	—
SCAP	Archipel Iles Pêlerins	Protection faune ailée	X	X	1- Gestion	—	\$18 000	—	\$24 625	—	\$20 000	—
Duvennor	Archipel Iles Pot à l'Eau-de-Vie et Ile aux Lièvres	Protection des ressources fauniques	X	X	1- Gestion	—	\$20 000	\$14 646 \$10 000	\$24 625	—	\$24 000	—
Duvennor	Ile de l'Estuaire	Production d'un dépliant	X	X	4-Sensibilisation	—	—	—	—	—	—	0
Société Protection Ile aux Pommes	Ile aux Pommes	Aménagement de l'île comme habitat pour sauvagine	X	X	2-Aménagement/faunique	—	\$18 000	\$10 000	\$ 5 000	—	—	—
SCIRBY	Commune de Berthier / Ile du Milieu	Mise en valeur du sentier d'interprétation		X	2-Aménagement/sensibilisation	\$29 875	0	—	—	—	—	—
SARRM	Rivière Mitis	Observatoire de saumons à la centrale Mitis II	X	NON	2-Aménagement pour le public	—	0	—	—	—	—	—

ONG	SITE	PROJET	PRÉ-SÉLECTION*		PRIORITÉ**	01-12-89	01-03-90	01-09-90	01-03-91	01-09-91	01-03-92	01-09-92
			PAGAH	PASL								
SACOMM	Marais Montmagny et terres agricoles	Aménagement et mise en valeur	X	X	2-Aménagement faunique 3-Acquisition	\$12 500	0	0	—	—	—	
SACOMM	Terres agricoles région Montmagny	Effarouchement des Oies blanches	NON	NON	—	—	0	—	—	—	—	
Héritage St-Bernard	Commune ruisseau St-Jean et île St-Bernard	Campagne de levée de fonds pour acquisition	X	X	3- Acquisition	\$ 8 000	—	0	0	—	—	
Comité environnement Côte-de-Beaupré	Côte-de-Beaupré	Plan de conservation et sensibilisation au public.	X	X	3- Acquisition 4-sensibilisation	—	\$15 000	—	0	—	—	
Bande à Bonn'eau	Tourbière Lanoraie	Plan directeur pour la zone de conservation	X	NON	1- Gestion	—	0	—	—	—	—	
MRC de l'Islet	battures de Trois-Saumons et l'Islet-sur-Mer (ROM)	Promotion, information et interprétation des ROM	NON	X	—	—	0	—	—	—	—	
SEBKA	Halte routière de St-André de Kamouraska	Mise en valeur du public	X	X	1- Gestion 2- Aménagement pour le public	\$16 500	—	\$11 300	\$ 5 000	—	—	
CESAM	Pointe-aux-Oies	Élaboration d'un plan de gestion	X	X	1- Gestion 4- Sensibilisation	\$ 3 500	—	—	—	—	—	
Ass. pour l'arboretum Morgan	Arboretum Morgan	Proposé(e) à l'information et à la surveillance	X	NON	4- info 1 surveillance	\$ 0	—	—	—	—	—	
Centre d'interprétation du lac Boivin	Secteur lac Boivin Haut Yamaska	Étude des actes notariés et de la valeur foncière	X	NON	3- Acquisition	\$ 0	—	—	—	—	—	
Société protection marais Ste-Barbe	Marais Ste-Barbe	Évaluation du potentiel du marais - acquisition	X	X	3- Acquisition	—	—	\$ 4 000	\$14 980	—	—	
Société animation scientifique	Baie de St-Augustin	Acquisition	X	X	3- Acquisition	—	—	\$ 6 950	—	\$14 220	—	\$ 7 000

ONG	SITE	PROJET	PRÉ-SÉLECTION*		PRIORITÉ**	01-12-89	01-03-90	01-09-90	01-03-91	01-09-91	01-03-92	01-09-92
			PAGAH	PASL								
Corporation Amory Gallienne de Matamek	Petit Havre	Inventaires	X	X	1- Gestion	---	---	---	\$ 6 000	---	---	
Fondation Québec Labrador	Iles Sainte-Marie baie Brador	Éducation	X	X	1- (Gestion)	---	---	---	\$ 8 400	---	\$13 000	
Association pour la protection de l'environnement de Rigaud	Mont Rigaud	Prospectus	NON	NON	3- Acquisition	---	---	---	0	---	---	
Mouvement pour la valorisation du patrimoine naturel (Attention Frag'iles)	Iles-de-la-Madeleine	Protection espèces menacées	X	X	1- Gestion	---	---	---	---	\$11 000	\$21 000	
Société pour la mise en valeur du boisé du quai	Secteur du boisé Baie Saint-Paul	Plan de mise en valeur	X	X	1- Gestion 2- Aménagement	---	---	---	---	\$ 8 000	\$14 000	
Éco-nature de Laval	Archipel Milles-iles	Aménagement pour le public	X	X	2- Aménagement public	---	---	---	---	---	0	
Comité de citoyens Pointe-Fortune	Ruisseau Charette		NON	NON	2- Aménagement	---	---	---	---	---	0	
Base de Plein air Ville LaJoie	Marais Sainte-Victoire de Sorel		NON	NON	2- Aménagement 3- Acquisition	---	---	---	---	---	0	

ONG	SITE	PROJET	PRÉ-SÉLECTION*		PRIORITÉ**	01-12-89	01-03-90	01-09-90	01-03-91	01-09-91	01-03-92	01-09-92
			PAGAH	PASL								
CGBF	Rivière Nicolet/ des Vases	Aménagement	X	NON	—	—	—	—	—	—	—	0
ACPSAS	île aux Corbeaux	Restauration de la Berge	X	X	2-Aménagement	—	—	—	—	—	—	\$20 000+
UQCN	Rivière du Cap- Rouge	Restauration/mise en valeur	X	X	4-Sensibili- sation	—	—	—	—	—	—	\$ 8 000+
TOTAL:						\$ 92 339	\$128 760	\$63 671	\$116 780	\$33 220	\$108 500	\$41 500

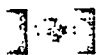
* Présélection des projets selon les critères suivants:

- respect de la date de tombée
- conformité du projet aux objectifs du Programme d'aide à la gestion et à l'acquisition des habitats (PAGAH)
- conformité aux objectifs du Plan d'action Saint-Laurent (PASL)

** Priorité — ordre de priorisation, selon le Programme:

- 1- projet visant la gestion d'un site
- 2- projet visant l'aménagement (faunique et pour le public) d'un site
- 3- projet visant l'acquisition d'un habitat
- 4- projet visant à informer et à sensibiliser le public en général, à la protection d'un site

+ Projet en attente



Environnement
Canada

Environment
Canada

Conservation et
Protection

Conservation and
Protection

SAUVEGARDE DES HABITATS

BILAN AU 31 MARS 1993

Région du Québec

Québec Region

Your file Votre référence

Our file Notre référence

SITE	SUPERFICIE CONSERVÉE (ha)	STATUT LÉGAL ENVISAGÉ	OBJECTIFS
Lac Saint-François	3	Réserve nationale de faune	Protection d'habitat de nidi- fication de sauvagine
Lac des Deux-Montagnes	60		Protection et aménagement d'habitats pour la Tortue géographique
Iles Avelle, Wight, Hiam	27	Réserve écologique	Protection d'espèces végétales rares: Chêne bleu, Chêne blanc et Saurure penchée
Presqu'Ile Robillard	92	Réserve écologique	Voir annexe
Iles de Montréal à Sorel	1935		Protection d'habitats insu- laires du système fluvial
Iles de Contrecoeur	3	Réserve nationale de faune	Protection d'habitat de nidification et d'élevage pour la sauvagine
Baie Lavallière	7		Habitat du poisson et de sauvagine
Baie-du-Febvre	742		Protection et aménagement d'habitats de la sauvagine et du poisson
Lac Saint-Paul	486	Réserve écologique	Voir annexe
Cap Tourmente	158	Réserve nationale de faune	Protection d'habitats de migra- tion pour la Grande Oie des neiges
Baie Saint-Paul	25		Protection de boisé, de marais et milieu dunaire en bordure du fleuve
Kamouraska	10		Protection de marais à spartine et d'habitat côtier pour les oiseaux migrateurs
Iles de l'Estuaire	25		Protection et aménagement d'habitat de nidification de sauvagine
Saint-Fulgence	30		Protection d'un marais à spartine
L'Isle-Verte	701	Réserve nationale de faune	Protection de marais à spar- tines, habitat d'importance pour le Canard noir
Cacouna	632		Protection de marais à spar- tines, habitat d'importance pour le Canard noir
Ile Bicquette	3	Réserve nationale de faune	Protection d'habitat de nidifi- cation pour l'Eider à duvet
Pointe-au-Père	1	Réserve nationale de faune	Protection de marais intertidal pour oiseaux de rivage
Pointe de l'Est (Iles-de-la-Madeleine)	62	Réserve nationale de faune	Protection d'habitat de nidifi- cation et de migration pour oiseaux migrateurs

Canada

ANNEXE

RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DU LAC SAINT-PAUL

Ce site protège une diversité exceptionnelle de communautés naturelles caractérisant la végétation des milieux humides de la région du lac Saint-Pierre. De plus, il assurera la protection d'une flore extrêmement diversifiée comprenant plus d'une trentaine d'espèces vasculaires rares dont 15 sont jugées prioritaires le long du Saint-Laurent.

RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DES ÎLES AVELLES, WIGHT ET HIAM

Ce site vise la protection d'une érablière sucrière à caryers, représentative de la région écologique de l'île de Montréal et du Haut-Richelieu. En plus de ce groupement devenu peu fréquent à l'échelle du Québec, la réserve protège une chênaie blanche à chêne rouge, groupement unique sur le territoire de l'archipel de Montréal, une érablière à chêne bleu et une communauté à rubanier rameux. Enfin, la protection d'une dizaine de plantes vasculaires rares dont 7 sont inscrites sur la liste des plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sera assurée.

RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE LA PRESQU'ÎLE ROBILLARD

Le site, complémentaire à la réserve des îles Avelles, Wight et Hiam, vise la protection d'une érablière argentée de belle venue, en plus de marais et marécages représentatifs des milieux humides de la région du lac des Deux-Montagnes. On y trouve une douzaine de plantes vasculaires rares parmi lesquelles neuf figurent sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et 6 sont jugées prioritaires à protéger dans le couloir du Saint-Laurent.

ANNEXE G

**APPRÉCIATION DU PASL AU MOYEN DE
L'UTILISATION D'ARTICLES DE PRESSE**

GRILLE D'ANALYSE DES ARTICLES DE PRESSE

PROGRAMMES DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

PASL I	PASL II	RÉDUCTION DES TOXIQUES	DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	ASSAINISSEMENT DES SITES FÉDÉRAUX RÉHABILITATION DES MILIEUX HUMIDES	SAUVEGARDE DES HABITATS ET DES ESPÈCES MENACÉES	PARC MARIN DU SAGUENAY	ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES

PERCEPTION DU PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

PARTENAIRES	POSITIF - EXPLICATION		NEUTRE - EXPLICATION		NÉGATIF - EXPLICATION	
Industries						
OENG						
Gouvernements fédéral et provincial						
Autres partenaires						

JOURNAL : _____
 TITRE DE L'ARTICLE : _____
 AUTEUR : _____
 DATE : ____ / ____ / ____
 jour mois année

COGESULT INC.

PROGRAMME: PASL PHASE I

APPRÉCIATION DES ARTICLES DE PRESSE RECENSÉS

PARTENAIRES	% DU TOTAL DES MENTIONS			TOTAL DES MENTIONS	
	NÉGATIF	NEUTRE	POSITIF	%	NOMBRE
Industries	3		3	6	2
OENG		3	18	21	7
Gouvernements fédéral et provincial	6	9	46	61	20
Autres	3		9	12	4
Total des % Nombre de mentions	12 4	12 4	76 25	100 33	33

PROGRAMME: PASL PHASE I

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
<u>Industries</u> 1990	Impact des rejets toxiques sur la santé humaine et la faune (étude rendue publique).	
<u>OENG</u> 1989		- La population: clé de la dépollution. - Financement de Stratégies Saint-Laurent.
1990		- Subventions octroyées. - Vision à long terme du problème.
1992	Le PASL n'a pas eu les moyens de ses ambitions.	Partenariat à l'écoute de la population.
<u>Gouvernements fédéral et provincial</u> 1988	- Le PASL représente peu par rapport aux besoins et aux efforts consacrés par le Québec à la dépollution. - Le PASL représente un rattrapage fédéral pour rééquilibrer le Québec et l'Ontario.	- Annonce du PASL. - Établissement du CSL.

PROGRAMME: PASL PHASE I

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
1989	. Inaction gouvernementale.	. Besoin de sévir contre les pollueurs évoqué. . Présentation des objectifs/identification des usines. . Opérationnalisation en moins d'un an du CSL.
1990	. Peu de progrès réels. . Le Québec n'a toujours pas adopté de règlements sur les rejets toxiques.	. Développement de l'industrie environnementale et de la R & D.
1992		. Partenariat et responsabilité partagée. . Approche écosystémique et gestion durable. . Colloque international: Fleuves et Planète. . Action scientifique du CSL: incubateur de projets. . Promotion de la gestion durable, de la biodiversité et du développement durable. . Bon décaissement des fonds. . Bonne entente fédérale-provinciale. . Bilan de santé environnementale.
Autres		
1989	. Vulgarisation requise	. Emplois scientifiques (CSL).
1990		. Conscientisation populaire.
1992		. Colloque international: Fleuves et Planète.

PROGRAMME: ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES

APPRÉCIATION DES ARTICLES DE PRESSE RECENSÉS

PARTENAIRES	% DU TOTAL DES MENTIONS			TOTAL DES MENTIONS	
	NÉGATIF	NEUTRE	POSITIF	%	NOMBRE
Industries	11,1		11,1	22,2	2
OENG				0,0	0
Gouvernements fédéral et provincial	11,1		55,6	66,7	6
Autres			11,1	11,1	1
Total des % Nombre de mentions	22,2 2	0,0 0	77,8 7	100,0 9	9

PROGRAMME: ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
<u>Industries</u> 1989	Source principale de pollution toxique.	
<u>OENG</u>		
<u>Gouvernements fédéral et provincial</u> 1989		- Production de l'Atlas environnemental. - Le CSL: un centre de recherche appliquée. - Bilan des recherches écotoxicologiques. - Priorisation des rivières.
1990	Planification budgétaire déficiente (Atlas environnemental).	
<u>Autres</u> 1989		Participation de l'Université Laval.

PROGRAMME: DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

APPRÉCIATION DES ARTICLES DE PRESSE RECENSÉS

PARTENAIRES	% DU TOTAL DES MENTIONS			TOTAL DES MENTIONS	
	NÉGATIF	NEUTRE	POSITIF	%	NOMBRE
Industries	7,1		14,3	21,4	3
OENG		7,2		7,2	1
Gouvernements fédéral et provincial	7,1	14,3	28,6	50,0	7
Autres		7,1	14,3	21,4	3
Total des % Nombre de mentions	14,2 2	28,6 4	57,2 8	100,0 14	14

PROGRAMME: DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
<u>Industries</u> 1989		. Dépollution permanente et rentable. . Changement d'attitude. . Amélioration de l'image corporative publique.
<u>OENG</u>		
<u>Gouvernements fédéral et provincial</u> 1991		. Utilisation des biotechnologies.
1993		. Capacité de dépollution en cas de déversement.
<u>Autres</u> 1993		. Projet SIAD.

PROGRAMME: PARC MARIN DU SAGUENAY

APPRÉCIATION DES ARTICLES DE PRESSE RECENSÉS

PARTENAIRES	% DU TOTAL DES MENTIONS			TOTAL DES MENTIONS	
	NÉGATIF	NEUTRE	POSITIF	%	NOMBRE
Industries	3	2	2	7	4
OENG		2	20	21	13
Gouvernements fédéral et provincial	11	8	30	49	30
Autres		2	21	23	14
Total des % Nombre de mentions	15 9	13 8	72 44	100 61	61

PROGRAMME: PARC MARIN DU SAGUENAY

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
<u>Industries</u> 1988	. Source de pollution toxique. . Campagne publicitaire cynique.	
<u>OENG</u> 1988		. Sondage favorable à la protection de l'environnement et aux revenus touristiques.
<u>Gouvernements fédéral et provincial</u> 1988	. Retard causé par les querelles de juridiction fédérale-provinciale.	. Confirmation de la création du Parc Marin du Saguenay. . Fin des querelles fédérales-provinciales annoncées. . Plan de survie pour les bélugas.
1989	. 14 mois de négociation. . 11 ans de préparation. . Problème de juridiction fédérale-provinciale.	. Négociations fédérales-provinciales progressent. . Flexibilité juridictionnelle fédérale.
1990	. Manque de progrès. . Exclusion de Port-au-Saumon des limites provisoires du Parc Marin.	. Entente fédérale-provinciale conclue, le Saguenay devient Parc Marin. . Plan de survie des bélugas.

PROGRAMME: PARC MARIN DU SAGUENAY

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
1991	. Mise en doute de la représentativité faunique du Parc Marin. . Démarche à caractère purement économique et touristique. . Problème de juridiction fédérale-provinciale. . Comportement bureaucratique.	. Gestion conjointe fédérale-provinciale. . Élargissement du territoire d'intervention du PASL. . Optimiste quant à la survie des bélugas.
1992		. Mise en valeur d'un écosystème unique. . Outil maître du développement touristique. . Acquisition d'équipement. . Harmonisation fédérale-provinciale, bien que tardive. . Soumission prochaine du plan de gestion. . Publicité télévisée.
<u>Autres</u>		
1988		. Forum sur les bélugas.
1989		. Coalition pour le Parc Marin.
1991		. Consultation publique.
1992		. Municipalités de la Baie Saint-Fulgence et de la Malbaie veulent se joindre.

PROGRAMME: RÉDUCTION DES TOXIQUES

APPRÉCIATION DES ARTICLES DE PRESSE RECENSÉS

PARTENAIRES	% DU TOTAL DES MENTIONS			TOTAL DES MENTIONS	
	NÉGATIF	NEUTRE	POSITIF	%	NOMBRE
Industries	14	4	10	28	29
OENG	1	3	17	21	22
Gouvernements fédéral et provincial	18	11	17	46	48
Autres	1	1	3	5	5
Total des %	35	18	47	100	104
Nombre de mentions	36	19	49	104	

PROGRAMME: RÉDUCTION DES TOXIQUES

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
<u>Industries</u>		
1990	. Le cancer du Saint-Laurent près de Sorel. . Pollution cause des maladies de la faune. . Investissement de 1 milliard de dollars. . Impossible de rencontrer les échéances.	. 10 usines installent des équipements. . Programme proactif AIFQ. . Collaboration des entreprises.
1991	. Papetière parmi les pires pollueurs.	. Meilleure connaissance des effluents.
1992	. Source principale de pollution toxique. . Retard de la dépollution industrielle.	. Bonne collaboration. . Prix AQTE à la firme PPG.
<u>OENG</u>		
1990		. Le fleuve devient un musée des horreurs. . Poissons difformes.
1992		. Politique de rejet zéro réclamé. . Protection des bélugas. . Priorisation des interventions demandée. . Cri d'alarme: effets des BPC sur la santé et contamination des poissons.

PROGRAMME: RÉDUCTION DES TOXIQUES

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
<u>Industries</u>		
1990	. Le cancer du Saint-Laurent près de Sorel. . Pollution cause des maladies de la faune. . Investissement de 1 milliard de dollars. . Impossible de rencontrer les échéances.	. 10 usines installent des équipements. . Programme proactif AIFQ. . Collaboration des entreprises.
1991	. Papetière parmi les pires pollueurs.	. Meilleure connaissance des effluents.
1992	. Source principale de pollution toxique. . Retard de la dépollution industrielle.	. Bonne collaboration. . Prix AQTE à la firme PPG.
<u>OENG</u>		
1990		. Le fleuve devient un musée des horreurs. . Poissons difformes.
1992		. Politique de rejet zéro réclamé. . Protection des bélugas. . Priorisation des interventions demandée. . Cri d'alarme: effets des BPC sur la santé et contamination des poissons.

PROGRAMME: RÉDUCTION DES TOXIQUES

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
<u>Gouvernements fédéral et provincial</u> 1989		. Entente d'intervention fédérale-provinciale rendue publique.
1990	. Mise en doute de la réduction de 30% des rejets toxiques: peu de données réelles. . Action limitée auprès de 15 usines. . Mauvaise présentation du bilan de l'an II.	
1991	. Actions concrètes demeurent timides. . Coupures budgétaires.	. Campagne de caractérisation des effluents. . Nouvelle réglementation.
1992	. Sursis accordé aux firmes Kronos et Tioxide. . Promesses de réduction des rejets (bélugas). . Retard dans l'atteinte des objectifs. . Report de l'échéancier. . Discorde fédérale-provinciale. . Manque d'argent.	. Identification des usines polluantes. . Retombées économiques: création d'emplois directs et indirects, exportations accrues. . Processus de dépollution en marche. . Réduction réelle des rejets toxiques.
1993		. Fermeture de la firme Tioxide.
<u>Autres</u> 1990		. Symposium PASL.

PROGRAMME: RÉDUCTION DES TOXIQUES

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
1992	. Municipalités: source de pollution.	

PROGRAMME: RESTAURATION DES SITES FÉDÉRAUX ET MILIEUX HUMIDES

APPRÉCIATION DES ARTICLES DE PRESSE RECENSÉS

PARTENAIRES	% DU TOTAL DES MENTIONS			TOTAL DES MENTIONS	
	NÉGATIF	NEUTRE	POSITIF	%	NOMBRE
Industries	7,7	7,7		15,4	2
OENG		15,4	7,7	23,1	3
Gouvernements fédéral et provincial	7,7	30,8	15,4	53,8	7
Autres		7,7		7,7	1
Total des % Nombre de mentions	15,4 2	61,5 8	23,1 3	100 13	13

PROGRAMME: RESTAURATION DES SITES FÉDÉRAUX ET MILIEUX HUMIDES

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
<u>Industries</u>		
<u>OENG</u> 1989		. Signature du traité des eaux limitrophes.
<u>Gouvernements fédéral et provincial</u> 1989	. Méconnaissance hydrologique.	
1991		. Développement des méthodes de valorisation des matériaux dragués.
<u>Autres</u> 1990		. Participation de la Société du Vieux-Port pour rouvrir le canal de Lachine.

PROGRAMME: SAUVEGARDE DES HABITATS ET DES ESPÈCES MENACÉES

APPRÉCIATION DES ARTICLES DE PRESSE RECENSÉS

PARTENAIRES	% DU TOTAL DES MENTIONS			TOTAL DES MENTIONS	
	NÉGATIF	NEUTRE	POSITIF	%	NOMBRE
Industries	7	3		10	3
OENG		3	28	31	9
Gouvernements fédéral et provincial	7	7	28	41	12
Autres		3	14	17	5
Total des %	14	17	69	100	29
Nombre de mentions	4	5	20	29	

PROGRAMME: SAUVEGARDE DES HABITATS ET DES ESPÈCES MENACÉES

EXEMPLES DE POINTS NÉGATIFS ET POSITIFS

PARTENAIRES	POINTS NÉGATIFS	POINTS POSITIFS
<u>Industries</u>		
1992	. Absence des industries dans le processus de concertation.	
<u>OENG</u>		
1990		. Formation des comités ZIP. . La dépollution est un projet de société.
1991		. Actions préventives de Stratégies Saint-Laurent.
1992		. Sensibilisation du public. . Mobilisation du lac Saint-Pierre. . Concertation.
<u>Gouvernements fédéral et provincial</u>		
1989		. Étude sur les espèces menacées au Québec. . Ouverture et collaboration du milieu environnemental.
1992		. Financement de l'UQCN. . Financement des actions de sauvegarde.
<u>Autres</u>		
1989		. Campagne pour le pluvier-siffleur.
1992		. Études scientifiques. . ZIP du lac Saint-Pierre actif.

